HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée par l'Auteur.

Dans une ville si peuplée et si corrompue, Catilina avoit rassemblé sans peine des troupes d'infâmes scélérats, qui, rangés autour de de lui, sembloient composer sa garde. Tous les impudiques, les adultères, les débauchés qui s'étoient ruinés en festins, au jeu, ou avec les femmes; ceux qui s'étoient surchargés de dettes..... tout ce qu'il y avoit de parricides, de sacriléges, de gens condamnés, ou qui craignoient de l'être; tous ceux qui, pour vivre, faisoient trafic du sang des citoyens ou du parjure; enfin, les malheureux que l'infamie, l'indigence et les remords poussoient au désespoir : voilà quels étoient les amis et les confidens de Catilina. SALLUST. *Bell. Catil. traduc. de* DOTTEVILLE.

A PARIS,

Chez MARET, Libraire, Maison Égalité, cour des Fontaines, n.° 1081.

AN IV. 1796.

AVIS DES ÉDITEURS

SUR

CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Le jugement que le public a porté de *l'Histoire de la Conjuration de Maximilien Robespierre*, et le compte avantageux que les journalistes en rendirent dans le temps, nous dispensent de parler du fond même de l'ouvrage : nos éloges seroient superflus et paroîtroient suspects. Il nous suffira de rappeler qu'il fut accueilli avec un tel empressement, que l'édition s'en trouva épuisée en très-peu de temps Une seconde édition, ou plutôt une contrefaçon faite sans l'aveu et les soins de l'auteur, fut également bientôt épuisée.

Depuis, on n'a cessé de desirer la réimpression de cette Histoire ; nous avons reçu en notre particulier, à ce sujet, un nombre considérable de demandes. Ce desir n'a fait que s'accroître depuis que l'auteur a publié son *Histoire de la Conjuration de d'Orléans*. Ceux qui ont fait l'acquisition de ce second Ecrit,

regrettent infiniment de n'avoir pas le premier. Outre, en effet, que ces deux ouvrages composent une portion considérable de l'Histoire générale de notre révolution, il semble de plus que la lecture de l'un suppose la lecture de l'autre. L'auteur lui-même paroît en être convaincu; car lorsque, dans sa *Conjuration de d'Orléans*, son récit le conduit à des faits dont il avoit déjà parlé dans celle de *Robespierre*, il renvoie à cette dernière, pour l'entier développement de ces faits.

Il est d'ailleurs une considération qui rendoit indispensable la nouvelle édition que nous donnons au public. Ce fut aussi-tôt après le juste supplice de Robespierre, que l'auteur écrivit l'Histoire de la conjuration de ce farouche ennemi de tout ordre, de toute vertu.

A cette époque, il étoit encore dans l'asyle où les proscriptions de ce monstre l'avoient obligé de se retirer. Il n'avoit donc pu être témoin, par lui-même, des derniers événemens de la conspiration dont il traçoit les tableaux; et comme les images que l'on peint sur le rapport d'autrui, ne sont jamais aussi fidelles que celles dont on a l'original sous les yeux, il est arrivé de là que l'auteur est tombé

dans quelques inexactitudes. Il parle, par exemple, du supplice de *Gorsas*, comme ayant suivi celui de *d'Orléans*, tandis qu'il est notoire que la mort de *Gorsas* a précédé celle de *d'Orléans*. Ailleurs il dit, sur la foi de quelques journalistes, que *Lebas* accompagna *Robespierre* à l'échafaud; mais il est constant que ce *Lebas* périt à l'hôtel-de-ville, des mauvais traitemens qu'il reçut de ceux qui voulurent s'assurer de sa personne.

Ces sortes d'inexactitudes sont, si l'on veut, peu de chose, en ce qu'elles n'altèrent point le fond de l'événement principal. Que *Lebas*, par exemple, finit sa vie à l'hôtel-de-ville ou sur l'échafaud, il n'en reste pas moins vrai qu'il fut, ainsi que le dit l'auteur, mis hors la loi avec les deux *Robespierre*, *Couthon* et *Saint-Just*, et que, comme eux, il chercha un refuge au milieu des membres de la Commune. Cependant, comme plus une histoire est accréditée parmi les contemporains, et plus il importe d'en bannir même les taches les plus légères, on conçoit que, sous ce seul point de vue, une nouvelle édition devenoit nécessaire.

Celle-ci a l'avantage infiniment précieux

d'avoir été faite non-seulement du consentement de l'auteur, mais encore sous ses yeux et sur ses manuscrits. Il en a revu lui-même soigneusement toutes les épreuves, et il l'a enrichie de plusieurs nouveaux faits dont ses recherches et les événemens ultérieurs lui ont donné la révélation. Il a accompagné, par exemple, son récit de la mort des Fermiers-généraux, d'une pièce très-intéressante, dont l'original est entre ses mains, et qui ne se trouve point dans la première édition.

Nous croyons donc qu'on nous saura gré d'avoir donné cette seconde édition, qu'on desiroit depuis si long-temps, et qui, par les considérations que nous avons exposées, devenoit en effet nécessaire. Nous n'avons rien omis, pour que notre travail fût digne du Public; et l'auteur, de son côté, n'a rien négligé pour que l'ouvrage lui-même en reçût toute la perfection dont il étoit susceptible.

HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

LORSQU'UN homme parmi nous fait un certain bruit, nous cherchons dans l'antiquité un héros avec lequel nous puissions lui trouver quelque trait de ressemblance, et presque jamais nous ne sommes heureux dans ces rapprochemens. Il fut un temps où nous honorâmes l'inepte Necker du beau surnom de Sully. Le présomptueux Lafayette fut appelé dans mille écrits le César français, le héros des deux mondes. Les Français que le bouillant et insensé Custines eut ordre de conduire dans les gorges de Porèntru, furent métamorphosés en Spartiates, et ces gorges elles-mêmes, où l'on n'a pas brûlé une amorce, prirent le nom pompeux de Thermopyles.

Robespierre, pendant qu'il vivoit, étoit sur-

nommé le Caton moderne : depuis le supplice qui a terminé ses jours, il a été comparé par les uns à Catilina, par les autres à Cromwell. On l'a mal jugé avant et après sa mort. Ce monstre fut plus stupide que Claude, et mille fois plus féroce que Néron.

Je joins cet écrit à ceux qu'a fait éclorre sa juste punition ; mais mon cœur, réchauffé par les rayons d'une liberté naissante, ne peut s'ouvrir qu'à des sentimens paisibles. Non, je ne tremperai point ma plume dans le fiel ; je n'outragerai point par d'inutiles invectives les malheureux que Robespierre avoit séduits et frappés d'aveuglement. Quant aux sanguinaires complices qui lui ont survécu, si l'horreur qu'ils inspirent à l'univers entier, si le mépris qui les couvre, si les remords qui doivent torturer leur conscience, ne les punissent pas assez, quelle confufion recevroient-ils de mes censures ? Qu'importent d'ailleurs à mon sujet de fastueuses déclamations, dont le salut de la patrie n'a que faire ?

Et vous qui laissiez saigner dans le silence les blessures que vous ont faites les dernières proscriptions, vous qui étouffiez vos plaintes pour qu'elles n'allassent point aux oreilles du tyran, que les gémissemens de ses victimes mettoient en fureur ; vous que le glaive de la mort, en

frappant les objets les plus chers à vos cœurs, a condamnés à un deuil perpétuel, et qui n'osiez cependant en porter sur vos vêtemens les marques funèbres; épouses éplorées, mères désolées, enfans infortunés, lisez, lisez sans crainte cet écrit : vous n'y rencontrerez point ces injures bannales qu'il est de mode aujourd'hui de vous prodiguer. Le patriotisme est-il le privilége odieux d'insulter aux malheureux ? Ah ! plutôt que ne m'est-il donné de verser sur vos plaies ce baume que la main du temps n'y répandra jamais, parce que les pertes qui causent votre douleur, sont malheureusement irréparables ! Je saurai du moins respecter votre infortune; et je me serai élevé à mes propres yeux, si j'ai pu sécher une seule de vos larmes.

Ce n'est point ici, en un mot, une satyre que j'entends donner au public, je n'ai d'autre vue que de tracer les principaux événemens d'une conjuration jusqu'à ce jour sans exemple. C'est un tableau que je présente à l'historien qui se dévouera à tracer les douloureuses convulsions dont notre France est déchirée depuis cinq ans.

Ceux qui gouvernent, comme ceux qui sont gouvernés, trouveront dans cet écrit d'importantes leçons. La marche que Robespierre et les siens ont tenue depuis l'ouverture de la première assemblée nationale, indiquera aux esprits les

moins attentifs, la véritable source de nos désastres ; et quand la cause du mal est connue, le remède est bientôt trouvé. Il seroit, certes, bien temps de l'employer. Mais si, par un effet de cette fatalité qui jusqu'à présent a rendu inutile pour notre salut, l'exemple des siècles passés, il pouvoit se faire que la lumière qui va jaillir de mon récit, n'épurât pas notre horizon, mes efforts perdus pour mes contemporains, ne le seroient peut-être pas pour la postérité. Seroit-il possible que nos neveux, en lisant l'histoire d'une faction qui seule, comme on va le voir, a causé tous les malheurs de notre Patrie, n'apprissent pas à se préserver des piéges où nous avons donné ?

Le Public n'est encore que très-imparfaitement instruit des manœuvres de cette hideuse faction. Je vais tirer le voile qui couvroit ses complots, ses attentats ; je vais peindre le génie, les mœurs, et développer les vues des conjurés. Je commence cette tâche avec un esprit dégagé de toute considération personnelle, avec un cœur exempt de tout levain de partialité. J'ai de grandes vérités à révéler, et je les révélerai sans aigreur comme sans foiblesse ; aucun motif ne me les fera dissimuler. Je ne dois respect qu'à la Loi, et je ne sais m'effrayer ni du poignard des assassins, ni des rugissemens que poussent

autour de la tombe de Robespierre, les bêtes féroces que ce scélérat avoit déchaînées.

L'ambition, dit Salluste, est plus voisine de la vertu que du vice. Il y a de la vérité dans cette pensée. Tous les hommes recherchent les honneurs, les richesses, la gloire, l'autorité; tous les hommes sont donc ambitieux. L'ambition est un feu qui imprime du mouvement aux ames pusillanimes comme aux ames fortes, qui donne du ressort aux esprits bornés comme aux génies sublimes, qui embrâse les cœurs impurs comme les cœurs vertueux. Mais l'homme de génie embrasse d'un coup-d'œil l'immensité des ressources et des obstacles; il médite sur la force de celles-là, il étudie la résistance de ceux-ci; ce n'est pas seulement sur l'instant actuel qu'il fixe ses regards, c'est sur-tout l'avenir qui occupe sa pensée. Il calcule les chances alternatives de contrariété et d'encouragement qu'il doit attendre des passions, du temps et de la fortune; il sait balancer les unes avec les autres: il ne laisse au hasard que ce que la prudence humaine ne sauroit lui ôter; il profite des conjonctures avec une telle habileté, qu'on croit que c'est lui-même qui les fait naître; les contre-temps ne le rebutent ni ne l'arrêtent, parce qu'il les a prévus; ses moyens et ses succès étonnent, parce que ses vues ont été sages et grandes.

Si l'homme ambitieux réunit à un vaste génie une ame enflammée du saint amour de la vertu, alors ne craignez pas qu'il soit le fléau de ses semblables ; il en sera le bienfaiteur ; leur bonheur est le but de ses conceptions et de ses travaux ; ce n'est point un glaive à la main qu'il arrive à ce but ; la route qu'il se fraie, il ne la jonche point de cadavres, il ne trempe point dans le sang le code de ses loix ; la justice, la vérité, et non les bourreaux, persuadent l'obéissance à ses décrets. Ce ne fut point sur des monceaux de cadavres que Lycurgue jeta les fondemens de sa Sparte. L'Italie vomit autour de Romulus, tous les hommes qui, par le genre de leur vie et l'âpre férocité de leurs mœurs, pesoient sur son sol. Ce héros établit parmi eux une forme admirable de gouvernement ; il métamorphose cette multitude de bandits en un peuple discipliné et belliqueux, et ce n'est point avec des échafauds qu'il opère ce prodige. Numa, avec des mœurs douces et des moyens paisibles, perfectionne l'ouvrage de félicité que Romulus avoit commencé, par les seules armes de la raison : celui-ci avoit fait des premiers Romains une nation guerrière ; Numa en fait un peuple vertueux. Voilà comment l'homme ambitieux, qui réunit la vertu au génie, parvient à faire le bonheur de ses contemporains

et de plusieurs générations : il persuade, et n'assassine point.

L'homme borné qui veut s'élever, a une marche plus assurée que l'homme de génie ; mais comme cette assurance est l'effet de son incapacité et de sa présomption, comme il ne sait lire ni dans le passé ni dans l'avenir, comme il n'a nulle idée des jeux de la fortune, de la bizarre impétuosité des passions humaines, il est ou arrêté dans sa course, ou brisé contre le but au moment même qu'il y touche. Si à un esprit sans lumières il réunit une ame sans vertus, tous les moyens lui seront bons pour obtenir l'exécution de ses projets. Il marchera d'abord dans l'ombre, il se couvrira du masque de l'hypocrisie ; il avancera par des voies détournées ; les circonstances le maîtriseront ; les événemens l'entraîneront. Comme sa nullité et sa marche tortueuse l'auront d'abord dérobé à tous les yeux, il pourra faire quelque progrès, il pourra monter quelques marches du trône sur lequel il a la prétention de s'asseoir ; mais dans l'impuissance de se maintenir à cette hauteur par lui-même, il s'irritera de sa propre imbécillité ; il s'en vengera sur ceux qui ne voudront pas fléchir le genou devant lui ; il s'environnera de bourreaux et d'assassins ; il prendra le silence forcé de la terreur pour l'assentiment paisible de l'obéissance ;

il en viendra à croire qu'il est affermi dans son usurpation : enivré de sang et d'orgueil, il s'endormira dans cette folle idée. La haine cependant qu'inspireront ses lâches cruautés, soulevera contre lui toutes les ames, armera tous les bras, et il tombera avec plus de rapidité qu'il ne se sera élevé. Tel a été le sort de ces misérables, qui, de temps à autre, ont voulu dans l'Italie moderne, faire revivre le gouvernement de Rome ancienne. Tel devoit être aussi celui du conspirateur dont j'écris l'histoire.

Maximilien Robespierre reçut la vie dans les murs d'Arras. Des écrivains royalistes, soit qu'ils voulussent se venger par une injure du mal qu'il faisoit à leur parti, soit que réellement ils eussent été induits en erreur par des personnes mal instruites, ont publié qu'il étoit neveu de Damien, assassin de Louis quinzième du nom. Cette opinion, qui s'accrédita avec facilité, est aujourd'hui assez généralement répandue ; mais c'est un conte qui ne mérite aucune croyance. Robespierre n'eut point à rougir de sa naissance. Il comptoit parmi ses parens des hommes dont notre ancienne magistrature s'honoroit. Son père exerçoit la profession d'avocat : il avoit des lumières et de la probité ; mais l'économie n'étoit pas une de ses vertus. Il ne savoit point proportionner le produit de son travail à ses dépenses. Il chercha

dans la ressource des emprunts ce-qu'il eût pu se procurer avec de la modération et de l'ordre ; il contracta des dettes, et mourut insolvable ; de sorte qu'il laissa pour héritage à ses trois enfans, savoir, une fille et deux garçons, dont Maximilien étoit l'ainé, une absolue pauvreté.

Robespierre sortoit à peine de sa première enfance lorsque son pere mourut. La considération dont celui-ci jouissoit, réjaillit sur les trois orphelins. Des parens, des amis s'employèrent pour adoucir la déplorable situation où les laissoit la perte qu'ils venoient de faire : leur infortune vint aux oreilles de l'évêque d'Arras ; ce prélat en fut touché ; il accueillit les deux frères, il leur prodigua les consolations et les secours qui pouvoient les dédommager de ce qu'ils avoient perdu ; et ne mettant point de bornes au tendre intérêt qu'ils lui inspiroient, il les adopta en quelque sorte ; il fit pour eux plus même que n'auroit pu faire leur propre père. Un parent se chargea de l'éducation de leur sœur.

Quoique l'évêque d'Arras chérît également les deux enfans, il ne put se défendre cependant d'une sorte de prédilection pour Maximilien ; il en soigna la première éducation avec une sollicitude véritablement paternelle, et il eut d'abord lieu de croire que le succès couronneroit ses soins généreux.

Lorsque le jeune Robespierre eut terminé les exercices qui remplissent les premières années de l'éducation, et préparent à des études plus sérieuses, son bienfaiteur l'envoya à Paris, où il le recommanda avec chaleur, et où il lui fit obtenir une bourse dans le collége qu'on appeloit alors Louis-le-Grand, mais qui depuis long-temps n'étoit plus sous la direction de cette société célèbre qui a donné aux sciences et aux lettres tant d'hommes illustres.

On donnoit dans cet ancien collége le nom de *bourses* à des places que des personnes généreuses avoient fondées d'une portion de leur fortune. L'élève qui étoit pourvu d'une de ces bourses, recevoit gratuitement, pendant le cours entier de ses études, tout ce qui étoit nécessaire à son entretien et à son éducation.

La manière dont Robespierre se conduisit dans ce collége, répondit à l'attente de son protecteur. Les premières leçons qu'il avoit reçues à Arras, produisirent les fruits les plus heureux; il fit d'excellentes études; dans chacune de ses classes, il fut presque toujours à la tête de ses condisciples; il eut même la gloire de l'emporter sur ceux des écoliers de l'université, qui couroient avec lui la même carrière; il obtint tous les prix que ce corps, dont le monde savant n'oubliera jamais les services, distribuoit chaque

année; ce succès fit croire à tous ceux qui s'intéressoient au jeune Robespierre, qu'il auroit dans le monde une brillante destinée : ce fut un présage trompeur.

Dans les années, au reste, qu'il passa au collége, on ne vit en lui le germe d'aucune passion forte, d'aucune inclination noble : il avoit les goûts de l'enfance, mais ces goûts étoient paisibles ; il se livroit au jeu sans ardeur, au travail sans application : s'il se trouvoit presque toujours porté aux premières places, il y arrivoit sans effort ; il devoit moins cet avantage à l'aiguillon de l'émulation qu'à une facilité qui lui sembloit naturelle. Rien d'ailleurs de saillant, de remarquable ne se manifestoit ni dans ses amusemens, ni dans son travail, ni dans sa conversation. Il est rare que dès l'enfance l'ame ne laisse point échapper la première lueur de cet instinct qui dans la suite entraîne vers un genre particulier d'étude, et donne le courage de dévorer mille dégoûts plutôt que de l'abandonner. Ainsi Paschal, en dépit de ceux qui vouloient arracher de son jeune cœur l'amour des hautes sciences, devinoit dans le silence de sa prison les propositions d'Euclide. Ainsi Voltaire, puni de son amour pour la poésie, par la perte de sa liberté, crayonnoit sur les murs de son cachot les premiers chants de la Henriade. Les institu-

teurs de Robespierre ne découvrirent ni dans ses discours ni dans ses actions aucune trace de cette sorte de penchant : ils purent conjecturer que sa gloire ne passeroit pas les murs du collége, et que malgré les lauriers qu'il y avoit cueillis, il resteroit confondu dans la foule des hommes obscurs.

Semblable en effet à ces arbres qui, pour avoir produit des fruits trop précoces, n'en deviennent que plutôt stériles, Robespierre n'a montré quelque talent que dans sa seule enfance ; il n'a eu pendant le reste de sa vie, que les défauts de cet âge. Vain, jaloux, mutin, opiniâtre, il n'a laissé voir à ceux qui l'ont étudié, qu'un esprit étroit, qu'un caractère apathique, qu'un cœur glacé, qu'une ame foible et triste.

Lorsqu'il eut cependant atteint l'âge de seize à dix-sept ans, enflé des applaudissemens et des éloges qu'il avoit reçus dans ses classes, il se crut appelé à jouer un grand rôle parmi ses semblables. Sa famille et ses amis, trompés par le bruit qu'il avoit fait au milieu de ses condisciples, furent éblouis des mêmes prestiges, et conçurent les plus hautes espérances ; deux de ses parens, qui à cette époque étoient à Paris, lui conseillèrent de se livrer à l'étude des loix, et de s'attacher au barreau de la capitale. Un tel théâtre, l'espoir de paroître avec éclat dans la tribune aux harangues, flat-

tèrent agréablement l'imagination du jeune Robespierre : il saisit avec avidité le conseil qu'on lui donnoit, et se crut digne de disputer à nos premiers orateurs la palme de l'éloquence. L'âge de l'adolescence est l'âge des illusions : cette ambitieuse idée étoit pardonnable dans un écolier : mais dans la suite, Robespierre convaincu de son incapacité par des essais malheureux, par une expérience dont il ne lui étoit pas possible de récuser le témoignage ; Robespierre, dis-je, malgré cette conviction, n'en voulut pas moins être ce qu'il ne pouvoit devenir. Les sentimens les plus bizarres et les plus honteux peuvent naître dans le cœur de l'homme. La conscience que Robespierre avoit de sa médiocrité l'humilioit ; mais bien loin de travailler à devenir meilleur, il se dépitoit, il s'irritoit contre le mérite d'autrui ; il haïssoit, il abhorroit toutes les sortes de talent, et se consoloit de sa nullité en outrageant, en persécutant ceux qu'il savoit valoir mieux que lui. Il eût pu, par l'étude de lui-même, par le commerce des hommes éclairés et vertueux, par la lecture des écrits des sages de tous les siècles, corriger les vices dont la nature avoit pétri son ame ; mais la vanité épaissit le voile de l'ignorance, et ajoute à la corruption d'un cœur mal né : cette méprisable passion fut la seule que connut Robespierre ;

c'est elle qui le rendit haineux et avide de sang.

Un obstacle s'opposoit à ce qu'il fît à Paris ses études de droit ; le séjour de la capitale est dispendieux, et il n'avoit aucune fortune : enfant de la providence, il trouva encore dans la générosité d'autrui le moyen de vaincre cet obstacle. Ses parens sollicitèrent la bienfaisance de feu Ferrières, neveu de l'auteur d'un ouvrage estimable de jurisprudence. Ferrières voulut bien servir au jeune Robespierre de mentor, de père, et n'exigea aucune sorte de rétribution. D'après cet arrangement, celui-ci quitta son collége, et vint chez son nouveau bienfaiteur pour s'y livrer à l'étude des loix.

Ce fût dans cette nouvelle carrière qu'il laissa deviner ce qu'il seroit un jour. Il ne manifesta ni goût ni aptitude pour la profession à laquelle il étoit destiné. Ne pouvant atteindre à la science, incapable d'application, rebuté par les plus légères difficultés, il fuyoit et les livres et les savans. Il a conservé le reste de ses jours, cette antipathie pour les uns et pour les autres. De sorte qu'il est mort sans qu'il eût ajouté aux foibles connoissances qu'il avoit acquises dans ses classes. Par une déplorable tournure d'esprit plus commune qu'on ne pense, et qui fait que les choses présentent précisément l'aspect qu'elles ne de-

vroient pas présenter, Robespierre ne retint de la lecture des livres classiques que des erreurs qui ont été la cause de ses forfaits et de son supplice. Cette vérité, pour être entendue, exige que je la développe, et peut-être sortira-t-il de ce développement quelque utilité pour le lecteur.

L'éducation qu'on recevoit dans nos anciens colléges, offroit une bizarrerie qui n'a échappé à personne, et qui devoit sans doute contribuer à produire ce que nous voyons aujourd'hui. Je ne fais aucune observation sur cette singularité, j'en rends compte. Les enfans élevés dans les écoles de ce régime qui n'est plus, étoient destinés à vivre sous un gouvernement monarchique; mais à voir le genre d'enseignement qu'on leur donnoit, on eût dit qu'ils alloient appartenir à un Etat en tout semblable à celui de l'ancienne Rome. A peine ils bégayoient, et déjà on exigeoit qu'ils parlassent la langue des Romains. La vie des hommes dont l'histoire de ce peuple a perpétué le souvenir, étoit la matière continuelle des lectures, ainsi que des sujets sur lesquels on s'exerçoit. Les jeux, comme les leçons, rappeloient ou des usages, ou une des coutumes, ou une des institutions de la République de Rome. Chaque salle d'étude retraçoit en quelque sorte l'image de cette république. Les dis-

tinctions même portoient le nom de quelqu'une des dignités romaines. Celui que sa mémoire avoit le mieux secondé, ou qui avoit rempli avec plus d'intelligence la tâche imposée par le maître, obtenoit ou le consulat, ou le censoriat, ou la dictature. Ainsi, sous la main de leurs instituteurs, ces plantes flexibles recevoient une nourriture et des formes qui n'avoient nulle analogie avec la nature du sol sur lequel elles alloient être transplantées.

Tout ce qui porte un certain caractère d'audace sourit à l'imagination de l'enfance. Non-seulement elle ne voyoit que des héros dans cette foule de consuls, de capitaines, de tribuns dont on lui racontoit les actions; non-seulement elle ne savoit qui elle devoit le plus admirer, ou des deux Brutus ou des Fabius, de Scœvola ou de Scipion, de Coriolan ou de Camille; elle rendoit encore un même culte à Marius et à Pompée, à Catilina et à César. Les entreprises des Gracques, l'insolence des décemvirs, les cruautés de Sylla, les proscriptions même des triumvirs, n'étoient pas sans charme pour elle. Le Peuple romain, en un mot, étoit, dans les écoles de la monarchie françoise, le peuple par excellence, les élèves regrettoient de n'être pas destinés à vivre sous un gouvernement semblable à celui de ce Peuple; ils s'affligoient de n'être pas nés Romains.

Quelques hommes conservoient pendant tout le cours de leur vie, cette religieuse admiration pour la république de Rome, les uns parce qu'ils étoient réellement dans l'impuissance d'étendre la sphère de leurs idées, les autres parce qu'ils avoient sur les gouvernemens modernes, des vues dont cet enthousiasme pouvoit favoriser l'exécution, en même temps qu'il lui servoit de voile. Mais chez la plupart, la maturité de l'âge, l'observation, une lecture réfléchie, modifioient le préjugé de l'enfance. Le sage ne pouvoit se résoudre à honorer de son estime une nation qui ne savoit ni obéir, ni se passer d'un maître; l'homme d'état trouvoit de grands vices dans la constitution d'un peuple qui, toujours en guerre avec lui-même, n'échappoit au gouffre de l'anarchie qu'en se courbant sous le joug du despotisme; qui redoutoit la domination d'un roi, et qui cependant se donnoit des consuls, des décemvirs, des censeurs, des dictateurs, dont l'autorité, pour être passagère, n'en étoit pas moins mille fois plus absolue que ne l'est de nos jours celle des monarques orientaux; l'ami de l'humanité détestoit une république qui ne se reposoit de ses dissentions intestines, que pour couvrir le globe d'esclaves, de sang. Et, il faut en convenir, si une telle république existoit aujourd'hui, l'univers entier seroit intéressé à conspirer contr'elle.

Le laps de plusieurs siècles, des mœurs différentes, de nouvelles idées religieuses, des découvertes inconnues aux anciens, la politique des empires appuyée sur d'autres bases, des armées où l'on ne lance plus le javelot, mais la foudre, l'abolition enfin de l'esclavage, ont dû nécessairement changer l'organisation des sociétes policées et leurs rapports entre elles. Voilà ce que tout esprit, avec quelque attention, conçoit aisément.

Le génie borné de Robespierre ne put jamais s'élever à ces faciles conceptions. Portant dans le monde les chimères et les puérilités du collége, il s'étonnoit de ce que le Peuple françois ne se hâtoit pas de ressembler à ce Peuple qui dévora toutes les Nations. Son admiration pour cette capitale orgueilleuse, que Martial appeloit insolemment (1) *la Déesse des nations et du monde*, n'étoit pas seulement stupide, elle avoit encore un caractère particulier qui prouvoit tout-à-la-fois et la fausseté de son esprit et la noirceur de son ame. Ou ses héros étoient des monstres; ou il ne savoit tirer des actions qu'il admiroit, que des conséquences erronées et funestes. Sylla, faisant égorger dans le cirque sept mille prison-

---

(1) *Terrarum Dea, gentiumque, Dea Roma.*

niers, à qui il avoit promis la vie, se présentoit à ses yeux comme une divinité. C'est cette monstrueuse perfidie qu'il admiroit dans ce fameux dictateur. Il ne voyoit dans Brutus, obligeant Tarquin de descendre du trône, qu'un ambitieux qui, après s'être vengé du mépris qu'on lui portoit à la cour de ce roi, régnoit seul à Rome sous le nom de consul. Voilà le fondement de son estime pour le premier Brutus; voilà le point de vue sous lequel il le croyoit digne d'être proposé pour modèle. Si on lui objectoit que Brutus, s'étant donné Collatin pour collègue, n'avoit pas voulu régner seul, il répondoit que la nullité de ce second consul étoit une preuve de l'ambition du premier. Collatin, par le peu de considération qu'il inspiroit, avoit été obligé de se démettre du consulat, et n'avoit point eu de successeur. Robespierre trouvoit dans ce fait une nouvelle preuve que Brutus avoit voulu porter seul le sceptre arraché à Tarquin. Une mort tragique ayant enlevé Brutus avant que l'année de son consulat fût expirée, personne n'étoit fondé à croire qu'il se fût perpétué dans cette dignité s'il eût vécu au-delà de ce terme. Tout au plus pouvoit-on le conjecturer. Cette conjecture avoit pour Robespierre toute la force de la preuve la mieux établie.

C'est de cette manière que Robespierre étudioit les hommes de l'antiquité. Faut-il s'étonner

si, arrivé au maniement des affaires publiques, il a été le fléau de son pays; si, ne voyant dans Brutus qu'un usurpateur digne d'envie, il a voulu régner sur les François; si, nourrissant une superstitieuse vénération pour l'atroce politique de Sylla, il a mis sa gloire à être la terreur de ses concitoyens, et à s'abreuver de leur sang? Ainsi les plus belles leçons de l'histoire, quand elles germent dans des cœurs que corrompt la vanité de l'esprit, ne produisent que des fruits empoisonnés.

Robespierre laissoit percer avec complaisance dans sa conversation, les idées fausses et détestables qu'il s'étoit faites sur le petit nombre de traits de l'histoire romaine qu'il avoit appris au collége. Son amour-propre donnoit un prix infini aux romans de son imagination. A peine échappé à la tutèle de ses précepteurs, déjà il eût voulu régenter ses semblables. Moqueur, frondant toutes les institutions, il dédaignoit les lumières qui eussent pu l'éclairer. Sa morgue, sa présomption, sa suffisance, inspiroient de la pitié à ceux qui l'entendoient converser.

Lorsqu'il eut fini son cours de droit, les espérances qu'il avoit données à sa famille s'évanouirent sans retour. Un de ses bienfaiteurs, persuadé que le moment étoit arrivé où il alloit commencer à les réaliser, vint d'Arras à Paris pour re-

mercier Ferrières des soins généreux qu'il avoit donnés à son élève. Il se proposoit en même temps de concerter avec ce professeur les mesures propres à pourvoir à la dépense de leur jeune protégé, jusqu'à ce qu'il pût se montrer avec distinction au barreau de la capitale, et trouver dans son propre travail les ressources qui, jusqu'à ce moment, lui avoient été fournies par la libéralité de ses protecteurs. Ferrières parla à peu près en ces termes au bienfaiteur de Robespierre.

« Ce jeune homme n'est pas ce que vous pen-
» sez. Ses succès du collége vous ont trompé. Il
» ne fera jamais plus que ce qu'il a fait ; il ne saura
» jamais plus que ce qu'il sait. Sa tête n'est point
» bonne ; il a peu de sens, nul jugement. Ne comp-
» tez point sur son aptitude à s'instruire. Il est dé-
» pourvu de toute disposition non-seulement
» pour le barreau, mais encore pour tout exer-
» cice d'esprit. Ne le laissez point à Paris. La dé-
» pense qu'il y feroit seroit perdue ; jamais il ne
» se trouvera en état de s'y égaler aux orateurs
» les plus médiocres. L'oisiveté, les liaisons qu'il
» préféreroit, les folies politiques qu'il débite-
» roit, pourroient nuire à son repos et au bon-
» heur de sa famille. Remmenez-le à Arras ; il y
» sera contenu par la surveillance de ses parens,
» et peut-être y trouvera-t-il plus de facilité à

» exercer lucrativement le ministère d'avocat. »

Cet oracle fut un coup de foudre pour le bienfaiteur de Robespierre ; mais les conversations qu'il eut avec celui-ci, le convainquirent bientôt que l'oracle n'étoit pas trompeur : il fallut lui obéir. Robespierre fut remené à Arras. Ce retour, d'après l'opinion avantageuse qu'il avoit eu la sottise de concevoir de lui-même, étoit une sorte d'affront. Il le dévora en silence. Jamais il ne témoigna extérieurement qu'il fût sensible aux mortifications : il concentroit au fond de son ame sa honte, son dépit, ses projets de vengeance.

Ferrières jouissoit, parmi les jurisconsultes, d'une bonne réputation. Quel intérêt d'ailleurs pouvoit-il trouver à déprimer son élève ? Le jugement d'un tel homme auroit donc dû convaincre Robespierre qu'il s'étoit mal jugé lui-même. Il ne fit point cette réflexion, qui l'eût porté à mieux digérer le petit nombre de connoissances qu'il avoit puisées au collége, et à en acquérir de nouvelles. Ses parens voulurent qu'il se fît recevoir avocat au conseil supérieur d'Artois. Il obéit, et la manière dont il exerça cette profession, confirma l'arrêt d'incapacité prononcé contre lui par Ferrières. Quelques soins que se donnassent sa famille et ses amis pour l'entourer de cliens, il se montra absolument incapable de mériter la confiance de ceux-ci.

Il n'eut pas plus de succès au barreau d'Arras qu'il n'en auroit eu à celui de Paris. Il y fut ignoré, et ne put jamais se placer même à côté des avocats médiocres.

Il se présenta cependant une occasion où l'on crut qu'il alloit enfin sortir de cette ignoble obscurité. Tout eſt de mode en France, les vérités comme les mensonges. Trois fameux empyriques ont paru dans ces derniers temps parmi nous; Necker, Mesmer, Cagliostro. Le premier n'a pas été le moins dangereux. Tous les trois ont eu des autels en France et des adorateurs enthousiastes. Les promesses emphatiques du premier avoient une magie qui troubla les esprits, aliéna les têtes, et ne laissa en France qu'un petit nombre de sages. Le second fit croire à la foule innombrable de ses disciples, qu'il avoit un génie supérieur à celui de Newton, et une puissance de guérir aussi miraculeuse que celle de l'Esculape de la Fable ; il leur fit croire encore qu'il avoit l'art de produire je ne sais quel état qu'il appeloit somnambulisme, pendant la durée duquel celui qui en étoit frappé lisoit dans l'avenir avec une merveilleuse facilité. Le troisième persuada à des philosophes qui nioient l'exitence de l'Être suprême, qu'il évoquoit les ombres et conversoit avec elles.

Une autre folie nous arriva du continent de

l'Amérique. Les colonies que les Anglois avoient dans le nord de ce continent, se séparèrent de la métropole. Elles avoient besoin d'alliés pour se maintenir dans leur insurrection. Des ambassadeurs vinrent en Europe solliciter l'amitié des divers souverains. Franklin, homme jusqu'à cette époque peu connu, nous fut adressé. La science ne s'est point encore naturalisée dans le monde découvert par Christophe Colomb. Franklin avoit voyagé en Angleterre, et en avoit rapporté en Amérique quelques livres et quelques notions de physique. Son goût pour cette science le porta à en étudier les phénomènes. Quelques expériences qui étoient de simples amusemens, passèrent aux yeux de ses concitoyens pour des découvertes, et lui valurent de leur part une haute réputation. Il l'apporta en France, où elle s'accrut considérablement, par ce penchant qu'ont ses habitans de pousser toujours à l'excès les impulsions qu'ils reçoivent. Nous comptions dans nos académies les physiciens les plus éclairés de l'Europe. Nous les dépouillâmes tout-à-coup de l'estime que nous leur accordions, pour la transporter toute entière sur Franklin. Cet homme dont les infirmités avoient défiguré le corps, émoussé les sens, affoibli l'esprit, se vit recherché, caressé par des personnes de tout rang, de toute condition. Des femmes accouroient chez

lui, et tiroient vanité de l'avoir vu, de l'avoir entendu. On le promenoit dans nos spectacles, on l'y recevoit au bruit des applaudissemens, on l'y présentoit à l'adoration du public.

Franklin avoit vu sur quelques bâtimens de Philadelphie de ces barres électriques dont le physicien Bergman conseilloit d'armer les édifices et les navires, afin de les préserver (1) de la foudre. Franklin témoigna aux Parisiens son étonnement de ce qu'ils n'avoient point adopté cette nouveauté. Il en fut parmi nous l'apôtre. On avoit accueilli avec assez d'indifférence les écrits de Bergman ; mais les exhortations de Franklin produisirent un enthousiasme qui tenoit du délire. On alla jusqu'à lui décerner les honneurs de l'invention, et bien des personnes encore aujourd'hui croient qu'elle lui appartient. Chacun voulut avoir de ces flèches électriques. On leur donna le nom de paratonnerres. On en hérissa les toits de ses maisons, de ses châteaux. Peu s'en fallut qu'on n'en mît jusque sur l'impériale des voitures. On sourioit de l'erreur dans laquelle étoient les anciens, que la foudre n'osoit frapper les lauriers ; mais on croyoit très-religieusement, sur la parole de Franklin, qu'elle

---

(1) *Voyez* son discours de réception à l'académie de Berlin, 1764.

respecteroit les édifices surmontés d'un paratonnerre. Quelques enthousiastes proposoient même au gouvernement d'armer de ces flèches les murs qui forment l'enceinte des villes, persuadés que les habitans et les édifices qui seroient protégés par des murs ainsi armés, n'auroient plus à redouter les tonnerres.

Les provinces, promptes à imiter la capitale, reçurent avec avidité cette découverte ; mais dans l'Artois, les paratonnerres faillirent causer une guerre civile. On s'y divisa à leur sujet en deux partis. D'un côté étoient les riches propriétaires des villes, de l'autre les laborieux habitans des campagnes. Ceux-là les adoptèrent ; ceux-ci, non-seulement les repoussèrent, ils exigèrent encore qu'on les abattît des maisons de campagne sur lesquelles on en avoit élevé. Les premiers rejetèrent cette demande avec mépris ; et croyant sans doute, en adoptant les paratonnerres, donner une preuve de la supériorité et de la force de leur esprit, ils accusèrent leurs adversaires d'ignorance. Les derniers ne nioient point que les phénomènes de l'électricité ne découlassent du même principe ; ils convenoient de l'universalité de la matière électrique, de son inflammabilité, de la promptitude de son action ; ils ne refusoient pas de croire que la nuée qui laissoit échapper la foudre, n'eût été électrisée

par les vents, par la chaleur, par le mélange des exhalaisons, par d'autres causes, et ne fût en présence des paratonnerres, ce qu'est un corps électrisé en présence et à une certaine proximité de celui qui ne l'est pas. Mais en faisant ces aveux, ils demandoient si ce n'étoit pas le comble de l'extravagance de se flatter que l'homme pouvoit arracher la foudre à la nuée qui la portoit, pour la diriger ensuite à son gré. Ils demandoient encore quelle proportion l'on trouvoit entre ces épais et vastes nuages qui receloient le tonnerre, et ces petites flèches ; ils ne comprenoient pas que celles-ci eussent la propriété de décharger ceux-là de tous leurs feux, ils ne croyoient pas à cette vertu magique; et comme sur cette matière les exemples ont une force que n'ont pas les raisonnemens, ils prétendoient que le tonnerre frappoit plus souvent les maisons qui portoient de ces fils électriques, et causoit des ravages soit sur ces maisons mêmes, soit sur le voisinage. Ils prouvoient cette assertion par des faits qui paroissoient sans replique.

Les deux partis s'échauffèrent ; la querelle se termina par un combat judiciaire. Des deux côtés on prit des avocats. Robespierre crut la conjoncture favorable pour sortir de son obscurité, et jeter quelque éclat. Il ne se rangea point

sous la bannière des habitans de la campagne ; il dédaigna de tels cliens ; leur aversion pour les paratonnerres lui parut un superstitieux entêtement, digne seulement de sa pitié. Il laissa donc là le parti où, conformément aux idées qu'il rouloit alors dans son esprit, il ne voyoit que rusticité et qu'ignorance. La richesse et le savoir eurent son premier hommage. Il ambitionna les applaudissemens et la faveur de ces propriétaires des villes, de ces savans, de ces *honnêtes gens*, dont dans la suite il parla avec tant de mépris. Il s'ouvrit à ses protecteurs ; les promesses dont il les berça, les prières dont il les fatigua, les engagèrent à se rendre à ses desirs. Leurs sollicitations auprès des partisans des paratonnerres, déterminèrent ceux-ci à le prendre pour leur défenseur.

Dès qu'on sut dans Arras que Robespierre étoit chargé de cette singulière cause, tous les yeux se tournèrent vers lui, tous les esprits furent dans l'attente. Ses protecteurs et ses émissaires répandirent dans le public qu'il traiteroit la question d'une manière absolument neuve, et propre à lui conquérir la considération universelle. Après avoir long-temps préparé ses armes dans le silence du cabinet, il se présenta enfin au combat. Pour répandre sa gloire plus au loin et la rendre plus durable, il voulut faire précéder sa plaidoirie

d'un écrit en forme de mémoire sur les paratonnerres.

Plus il avoit promis, et plus l'empressement à se procurer cet écrit fut grand; mais on n'y trouva ni style, ni goût, ni connoissance de notre langue. Quant à la question qui en faisoit le sujet, elle y étoit traitée avec une telle ineptie, une telle ignorance des premiers élémens de la physique, qu'on eût dit que l'auteur n'avoit jamais rien vu, rien lu, rien entendu sur les phénomènes de l'électricité. La publicité de ce mémoire acheva de dépouiller Robespierre de toute espèce de considération. Il fut jugé irrévocablement par ces mêmes *honnêtes gens* dont il avoit ambitionné les suffrages; ils le regardèrent comme un homme sans intelligence, à qui un de ces métiers grossiers et faciles où la seule habileté des mains suffit, eût mieux convenu que la noble profession qu'il avoit embrassée. La plaidoirie n'eut point lieu; les deux partis s'accommodèrent, et Robespierre retomba dans une obscurité pire que celle à laquelle il avoit voulu échapper. Les cliens l'abandonnèrent pour toujours; son humiliation fut complète.

Robespierre eût végété pendant le reste de ses jours dans l'indigence et l'oubli, si nous n'eussions point vu renaître parmi nous une de ces assemblées nationales, dont le souvenir étoit perdu

depuis près de deux siècles. Quelle époque je rappelle ! Quelles idées, quelles douleurs elle réveille ! Ah ! qu'ils sont coupables les malheureux qui, pouvant sauver la France, l'ont couverte de plaies ! de quelle gloire ne seroit-elle pas rayonnante aujourd'hui, de quelle félicité ne jouiroient pas ses infortunés habitans, si ceux qui manifestèrent la prétention de la régénérer, eussent eu dans le cœur une étincelle de cet amour de la patrie, dont on ne parle jamais plus que lorsqu'on le connoît moins ?

Hélas ! regrets superflus ! De la sentine de tous les vices, du sein d'une corruption presque universelle, que pouvoit-il s'exhaler qu'un air pestiféré, propre seulement à donner la mort au corps politique ? La mollesse, le luxe, l'avarice, la jalousie, la licence des mœurs, des écrits empoisonnés, des demi-lumières, l'abus des connoissances, un mépris stupide des coutumes et de la vertu de nos ancêtres, la lassitude du bien, l'amour irréfléchi des nouveautés, avoient dégradé la plupart des François. Tous ceux qui étoient perdus de dettes, tous ceux qui avoient consumé leur fortune au jeu ou dans la débauche, les intrigans qui vouloient vendre leurs suffrages, les méchans qui se proposoient de trafiquer du malheur de la France, les ambitieux qui se promettoient d'arracher par ruse ou par force les

dignités et les places qu'ils n'eussent jamais obtenues dans des temps paisibles, les impudiques, les adultères, les parjures, des débiteurs infidèles, des hommes flétris par les tribunaux, se mêlèrent au petit nombre de gens de bien que comptoit encore la Patrie, et briguèrent avec fureur la gloire d'être comme eux, membres de la première assemblée nationale. Des vues puériles, ou sordides, ou criminelles, guidoient la plupart des candidats. L'intérêt de la chose publique n'en étoit pas moins dans toutes les bouches, dans tous les écrits. Mais combien peu l'avoient dans le cœur ! Les moins coupables furent ceux qui brûloient du désir ridicule de faire montre sur un grand théâtre du vain talent de bien dire, comme si les peuples se gouvernoient avec des discours oratoires.

Robespierre, que tant d'épreuves malheureuses auroient dû avertir de son insuffisance à s'occuper des grandes affaires qui attendoient aux états-généraux les représentans de la nation, fut cependant un des plus empressés à se ranger parmi les candidats. Le mépris qu'il inspiroit généralement à ses compatriotes, sur-tout depuis sa pitoyable apologie des paratonnérres, le convainquit qu'il brigueroit en vain les suffrages des citoyens d'Arras. Il rechercha donc ceux de ces mêmes habitans des campagnes qu'il avoit

dédaignés quelques temps auparavant. Ainsi l'homme sans principe et sans caractère, marche au gré des circonstances, et n'offre son encens qu'à la divinité qui peut le payer.

Robespierre parcourut tous les villages et tous les hameaux de l'Artois. Son éloquence inculte étoit digne de pareils théâtres. Dans ces courses, que l'ambition seule lui fit entreprendre, il se montra à-peu-près tel qu'il devoit être un jour. Ce ne fut point l'amour de la Patrie qu'il alluma dans les cœurs. Vil factieux, il secoua partout sur son passage le flambeau de la discorde.

A tous il disoit : « Nommez-moi votre représentant aux états-généraux, et vous serez
» exempts pour toujours des charges que jus-
» qu'à présent on a exigées de vous sous pré-
» texte des besoins de l'état. Elles seront por-
» tées exclusivement par ceux dont la fortune
» est au-dessus de la vôtre, par ceux qui dans
» le sein des villes, consomment les fruits de
» votre travail. Ce ne sera pas le seul bienfait
» dont vous jouirez, si j'obtiens d'être un de vos
» représentans : il y a assez long-temps que les
» riches sont seuls en possession de goûter le
» bonheur. Il est temps que leurs biens passent
» dans d'autres mains. Les châteaux seront abat-
» tus : toutes les terres qui en dépendent, vous
» seront distribuées par égales portions. »

Il faisoit aux fermiers des promesses séduisantes. « Vous ne paierez plus, leur disoit-il, ni dîme,
» ni impôt, ni aucune sorte de taxe, et, ce qui
» est mieux encore, ces terres que vous tenez à
» bail, dont vous payez le loyer, deviendront
» votre propriété; vous ne partagerez avec per-
» sonne les fruits que vous recueillerez. »

Il débitoit aux ouvriers des impostures non moins séduisantes. Il leur disoit : « Ces champs
» que vous cultivez, que vous arrosez de vos
» sueurs pour un modique intérêt, seront ôtés
» aux maîtres avares que vous servez; ils vous
» appartiendront. Les choses changeront de
» face : les maîtres deviendront valets, et vous
» serez servis à votre tour. »

Les poètes, les romanciers, des philosophes hypocrites ont vanté la simplicité, la bonne foi, le désintéressement des villageois; ils ont banni des campagnes tous les vices, ils en ont fait le séjour de toutes les vertus. Ce tableau est loin de ressembler à la vérité. La cupidité, la jalousie sont des passions qui déchirent le cœur humain sous le chaume comme sous les lambris dorés. A la campagne, comme dans les cités, le desir de posséder sans effort est un desir naturel à l'homme, et qui produiroit les mêmes effets, s'il n'était contenu par de sages loix. Partout ce que l'industrieuse abeille a recueilli, est

convoité par le frélon paresseux; par-tout les jouissances du riche sont enviées par celui que sa naissance et sa place dans la société condamnent au travail; par-tout le propriétaire a pour ennemi naturel celui qui ne l'est pas. Quiconque flattera ce penchant inné dans le cœur de l'homme, sera écouté avec avidité; c'est un appât auquel la multitude se laissera toujours prendre. Plus les hommes à qui on le présentera seront grossiers, et dépourvus des secours et des lumières de l'éducation, plus il aura d'attraits.

Les perfides insinuations de Robespierre ne pouvoient donc manquer de produire l'effet qu'il en attendoit. Ses dociles auditeurs crurent à ses promesses, et lui payèrent d'avance le prix du bien qu'il ne devoit jamais leur faire; ils le nommèrent leur représentant aux états-généraux: sans doute il s'applaudit du succès de ses mensonges, puisqu'il en obtenoit le seul fruit qu'il desiroit en recueillir: si, en tendant ce piége à la crédulité des gens de la campagne, il eut encore pour but de les attacher aux novateurs dont l'assemblée des états-généraux alloit se remplir, il se trompa. Les amis qu'on s'est faits par des promesses, se changent en ennemis lorsqu'elles ne se réalisent pas. Les hommes crédules qui avoient reçu celles de Robespierre, ayant trouvé au lieu de l'égalité de bonheur dont il les avoit bercés,

une égalité de misère, se sont amèrement plaints de la surprise faite à leur simplicité ; ils ont fini par exécrer les novateurs et les innovations.

Ils ont compris qu'ils n'avoient été que les instrumens d'une révolution qui leur est devenue odieuse, lorsqu'ils ont été convaincus que bien loin d'alléger le joug dont on promettoit de les délivrer, elle l'avoit au contraire aggravé, et la défiance faisant place à la crédulité, ils se sont tenus en garde contre toute nouvelle promesse; ils ont repoussé d'avance toutes les nouvelles révolutions qui ont suivi la première.

Robespierre ne se contenta pas d'avoir obtenu des hommes qu'il avoit séduits, une place aux états-généraux, il sollicita encore d'eux la faveur de composer les cahiers qui devoient servir à rédiger les instructions que les électeurs remettroient aux députés: cette nouvelle preuve de confiance lui fut accordée sans peine; il composa donc ces cahiers comme il l'entendit; il y jeta toutes les folies de son esprit; il y versa tout le poison de son cœur; il imprima à toutes leurs pages le sceau de son ignorance. Les absurdités politiques qu'on y lit, prouvent que Robespierre ne savoit ni lire ni réfléchir; qu'il ne connoissoit ni l'histoire des temps passés, ni la constitution d'aucun des peuples modernes; qu'il n'avoit d'autre talent que celui d'une basse intrigue, d'autre

passion qu'une sombre jalousie, d'autre moyen de se faire remarquer, que de s'associer aux factieux les plus turbulens et les plus avides de forfaits.

Je ne citerai qu'une seule phrase d'un de ces cahiers ; elle est remarquable, si on se reporte au temps où elle fut écrite. « Nous nous soumet-
« trons bien volontiers, y faisoit-il dire aux cam-
» pagnards dont il étoit l'interprète, à l'autorité
» du roi pendant un an ; et si nous en sommes
» contens, nous le continuerons. » Quelle pouvoit être l'idée de cet insensé, en écrivant cette absurdité? Peut-être avoit-il l'espoir que si le monarque n'étoit pas *continué*, les Français mettroient Maximilien à la place de Louis. Sans doute cette conjecture fera sourire ceux à qui je la présente : cependant l'événement ne l'a-t-il pas réalisée ? Et que pensera la postérité, quand elle apprendra qu'à la honte de ces mêmes Français, Maximilien Robespierre a réellement été leur roi, a exercé sur ses concitoyens un despotisme que ni eux ni leurs ancêtres n'avoient jamais connu ?

Voilà donc Robespierre au comble de ses souhaits ; le voilà monté sur ce théâtre où ses intrigues l'ont élevé. Arrivé aux états-généraux, quel rôle va-t-il y jouer ? de quel côté va-t-il se ranger ? Ambitionnera-t-il d'être le sauveur ou un des assassins de la Patrie ? C'est ici que commence

sa vie publique ; c'est ici qu'il devient intéressant de connoître chacune de ses actions. Quelle importance ne reçoivent-elles pas de ce concours d'événemens qui ont changé l'Empire français ? Exemple étonnant et à jamais mémorable, des jeux et des caprices de la fortune dans ces effrayantes révolutions qui bouleversent les Etats ! Nous l'avons vu déposer la destinée de vingt-cinq millions d'hommes aux mains les moins propres peut-être à se charger de ce glorieux dépôt.

Mais, avant de suivre Robespierre dans cette nouvelle carrière, je dois, puisque mon sujet m'y conduit, peindre ces états-généraux qui poussèrent le vaisseau public au milieu des écueils, et l'y abandonnèrent.

Au moment où ils s'assemblèrent, les hommes sages qui ne partageoient pas le délire presque universel pour la doctrine qu'on nous prêchoit depuis un demi-siècle, virent l'accomplissement de leur prédiction. Ce qui devoit arriver, arriva. Tous les germes de corruption semés dans les divers états de la société, se développèrent avec force; toutes les passions fermentèrent, et achevèrent de corrompre la morale publique : des intérêts individuels, des motifs personnels de cupidité, d'ambition, de haine, de vengeance, mêlèrent leurs poisons à la contagion universelle.

Les novateurs, parfaitement d'accord entre eux pour couvrir la France de débris, se divisèrent lorsqu'il fut question de construire un nouvel édifice à la place de celui qu'ils avoient abattu. La vanité, la présomption égarèrent les esprits, aigrirent, aliénèrent les cœurs. Chacun s'érigea en législateur, se complut en ses propres conceptions, et mit tout en œuvre pour conquérir des partisans au plan qu'il avoit adopté, pour faire rejeter celui qu'il n'avoit point imaginé.

De-là naquirent les sectes, les factions, les partis qui ont fait succéder les révolutions aux révolutions, sans que nous puissions encore aujourd'hui dire quel sera le terme où le calme succédera à cette continuité d'orages.

Il est temps de révéler une vérité affligeante, qui soulevera peut-être contre l'écrivain assez courageux pour la présenter, les hommes plus jaloux de goûter le pouvoir que de recueillir les lumières qui apprennent à en user. N'importe : l'intérêt public l'exige, je la révélerai. On s'étonne de ce que ce bonheur que nos premiers représentans nous avoient annoncé devoir être le fruit nécessaire de leurs travaux, n'a été qu'un songe qui, à notre réveil, s'est évanoui pour toujours. Nous demandons comment, malgré tous les sacrifices que nous avons faits, toutes les facilités que nous avons données à ceux qui nous gou-

vernent, de combler nos vœux, nous luttons cependant depuis cinq ans contre toutes les sortes de calamités, et n'osons attendre de l'avenir qu'un état plus désastreux encore que notre sort actuel.

Voici la cause de ce triste phénomène. Nos malheurs viennent de ce que, depuis cinq ans, ce sont des partis qui gouvernent. Toute république divisée en plusieurs partis, n'a ni ordre ni bonheur à espérer, parce que les loix y sont faites en faveur des vainqueurs, et non pour le bien général ; toute république qui règne plus par les partis que par les loix, est nécessairement dans un état continuel de division. Le parti qui parvient à dominer, ne peut se défendre des germes, des moyens de division que lui-même a créés pour son salut.

Nous voyons depuis cinq ans se renouveler parmi nous les scènes déplorables qui, dans le quinzième siècle, déchirèrent une république d'Italie, et finirent par lui donner la mort. On vit à Florence les Guelfes succéder aux Gibelins ; les uns et les autres détruits, la ville se divisa en *blancs* et en *noirs*. Ces deux partis éteints, firent place aux Ricci et aux Albizi : ces derniers l'ayant emporté sur les premiers, se divisèrent à leur tour. D'un côté étoient les grands, de l'autre le peuple : le peuple, resté seul maître, se divisa à

son tour en trois partis, les riches, le peuple, la populace. Changez les noms de ces divers partis, et vous aurez l'histoire de France pendant cinq ans. Quand le corps politique se reposera-t-il de tant d'agitations ? Quand ce sera la loi, et non un parti qui régnera; quand la puissance à qui est confié le timon de l'état, ne sera point divisée avec elle-même; quand elle sera une, et n'aura pour but de ses travaux que le bien de tous. Que veulent dire ces burlesques dénominations de montagne et de marais ? Qu'il est beau de voir le Sénat français changé en une arène de gladiateurs ! Et comment veut-on maintenir dans le corps politique cette unité dont on fait tant de bruit, si elle n'est pas dans la puissance qui gouverne ? Comment voguera le vaisseau de l'état, si ceux qui doivent en diriger la manœuvre, en laissent-là le gouvernail pour s'entre-détruire ?

Il importe que je fasse connoître les vues des divers partis qui prirent naissance dans la première assemblée nationale, afin qu'on puisse mieux juger de la contenance que prit Robespierre au milieu de ce chaos, et qu'on puisse mieux appercevoir par quelle route il étoit parvenu à cette hauteur, d'où il a été précipité sur l'échafaud.

Parmi ces divers partis, l'un, et ce n'était ni le

moins nombreux, ni le moins recommandable par sa fortune et ses lumières, demandoit le gouvernement d'un seul, modéré par des loix fondamentales et des formes conservatrices de la liberté publique et individuelle.

A la suite des royalistes venoient ceux qui se donnèrent le nom d'impartiaux, voulant faire entendre qu'ils ne tenoient à aucun parti, tandis qu'ils en formoient un bien prononcé. Ce parti avoit à sa tête des hommes éclairés et d'un mérite peu ordinaire. Admirateurs enthousiastes de la constitution anglaise, ils vouloient la donner aux Français, comme s'il étoit bien démontré que tout fût également admirable dans la constitution anglaise; comme si un peuple pouvoit, sans s'exposer à une entière dissolution, changer brusquement de constitution; comme si tout régime étoit bon à toute nation.

Montesquieu étoit l'oracle des hommes de ce parti, tandis que ce même Montesquieu a écrit (1) que « les loix doivent être tellement propres » au peuple pour lesquelles elles sont faites, que » c'est un hasard si celles d'une nation peuvent » convenir à une autre nation. »

Les impartiaux vouloient une révolution : ils

---

(1) *Esprit des Loix*, liv. 1, chap. 3.

virent sans déplaisir le soulévement de la capitale et des provinces, le massacre de la garnison de la Bastille, l'assassinat des Flesselles, des Bertier, des Foulon. Mais comme ils entendoient seulement mettre la Cour dans l'impuissance d'empêcher l'exécution de leurs projets, ils crurent ces scènes suffisantes pour l'enchaîner, et voulurent s'arrêter là. Ce fut une de leurs erreurs de croire qu'ils le pourroient. « Que personne, dit Machiavel, ne pense à exciter un soulévement dans » l'espérance qu'il pourra l'arrêter à son gré. »

Comme ceux qui composoient le parti des royalistes étoient la plupart, ou prêtres ou nobles, et que, suivant les formes antiques de nos états-généraux, ils étoient placés à la droite du président, on donna à cette portion de l'assemblée le nom de côté droit. Ce fut là que vinrent s'asseoir les impartiaux, et tous ceux qui partageoient leur opinion ou celle des royalistes. Ce fut contre ce côté qu'on dirigea les diatribes des journalistes, les huées des tribunes. Ce ne fut point là que Robespierre prit place.

La seconde division de l'assemblée, par opposition à la première, prit le nom de côté gauche. Ce fut sur ce côté que les tribunes versèrent leur faveur et leurs applaudissemens, les journalistes leurs éloges. Ce fut là que Robespierre siégea.

Mais ce côté gauche lui-même étoit divisé en

deux partis. Le premier, presque entièrement composé de gens sortis du barreau, ne vouloit point de la monarchie anglaise. Pour dire la vérité, il ne savoit trop ce qu'il vouloit. Un roi lui faisoit peur. Tantôt il desiroit, tantôt il repoussoit le gouvernement populaire. Il marchoit en tâtonnant, et se laissoit plutôt conduire qu'il ne conduisoit. Il sembloit n'avoir d'autre but que de tout détruire pour tout envahir. Et, en effet, les hommes de ce parti finirent par se distribuer les places, les emplois de ceux qu'ils avoient mis hors de combat. C'étoit-là qu'on voyoit les Target, les Barnave, les Thouret, les Lechapelier, les Frétau, les Laval-Montmorenci, les Lafayette, les Lameth, Alexandre Beauharnois, Dupont surnommé de Nemours.

On donna, dans la suite, aux hommes de ce parti, le nom de constitutionnels.

Le second parti qui faisoit une des sections du côté gauche, étoit composé de ceux qui vouloient convertir la monarchie française en une république. Lorsque le temps fut arrivé de réaliser ce projet, ils ne s'entendirent plus. Ils se divisèrent eux-mêmes en deux partis, dont l'un se sépara de l'autre, alléguant contre son adversaire qu'il avoit voulu faire de la France une république fédérative. Dans la première assemblée nationale, non-seulement ils s'entendirent, mais

ne se trouvant point en assez grand nombre, et ne croyant point la raison du peuple assez mûre pour recevoir la nouveauté qu'ils avoient en vue, ils ne se montrèrent qu'avec précaution, ils se confondirent avec les constitutionnels, eurent l'air de faire cause commune avec eux, et d'abonder dans leur sens. Cette fraternité apparente établit entre les républicains et les constitutionnels, une réciprocité de déférences, au moyen desquelles ceux-ci cédoient pour que les autres ne demandassent pas trop, et ceux-là savoient se borner, quand trop de résistance eût découvert leurs projets ultérieurs.

Pétion de Villeneuve, qui, dans la suite, fut maire de Paris, homme abondant en paroles et mal-adroit, paroissoit être, dans la première assemblée nationale, le chef des républicains. Rabaud de Saint-Etienne, ministre calviniste, y jetoit aussi quelques pierres de l'édifice, mais avec plus de circonspection. Au dehors, on remarquoit au nombre de ceux qui sembloient tenir plus particulièrement à ce parti, l'atroce Manuel, espion de l'ancienne police pour la librairie, les Fauchet, les Guadet, les Brissot de Warville, les Isnard, les Cérutti, les Condorcet, les Gorsas, les Fabre d'Eglantine, les Hérault de Séchelles.

Un troisième parti se trouvoit confondu avec

ceux qui divisoient le côté gauche. Comme en tout les extrêmes se touchent, les hommes de ce troisième parti se rapprochoient beaucoup des royalistes; mais ceux-ci n'entendoient point que la couronne passât sur une autre tête ; ceux-là, au contraire, prétendoient changer la dynastie régnante. Ils avoient leur usurpateur tout prêt ; ils attendoient, pour l'élever, qu'il eût le courage de se produire. Cet usurpateur étoit l'infâme Philippe d'Orléans. Il avait sous ses drapeaux, dans la première assemblée nationale, Mirabeau, Biron, le Pelletier de Saint-Fargeau, et bien d'autres encore vivans et en place. Au dehors, les hommes les plus remarquables de cette faction, étoient les Laclos, les Valence, les Dumouriez, les Danton, les Camille Desmoulins, les Santerre.

Enfin, un dernier parti se forma à la naissance des états-généraux, et se confondit avec le côté gauche de cette première assemblée nationale. Ce parti étoit la lie de tous les partis, de toutes les factions. Il marchoit sans tendre en apparence à aucun but. Il n'étoit composé que d'antropophages. Se jouer des choses divines et humaines, faire un abus sacrilége de la religion du serment, mettre toutes les propriétés au pillage, boire le sang humain, voilà tout ce qu'on savoit y prêcher et y faire. Ses vues n'alloient pas au-delà. Sa po-

litique n'étoit qu'une politique du moment. Elle consistoit à perpétuer la confusion et le carnage, et à repousser tout ce qui sembloit annoncer l'arrivée de l'ordre.

Les nations étrangères, Genève, Londres, Berlin avoient vomi leur écume dans cette faction. Anacharsis Clootz et Marat se faisoient distinguer parmi ces étrangers. Parmi les nationaux, les plus remarquables d'entre ceux dont les noms se présentent à ma mémoire, étoient le comédien Grammont, Osselin, Momoro, Ronsin; dans la suite, Chaumette, Hébert, surnommé le Père Duchêne, Jourdan, surnommé coupe-tête, jouèrent un grand rôle dans cette faction.

Voilà le parti auquel Robespierre s'attacha pendant le cours des travaux de la première assemblée nationale. Voilà la faction dont il brigua les applaudissemens, l'estime, l'appui; c'est cette faction qui, pour mieux bouleverser la France, feignit tour-à-tour, suivant les conjonctures, de s'identifier avec les constitutionnels, avec les républicains, avec le parti de l'usurpateur. Les uns et les autres croyoient s'aider des hommes de cette faction pour arriver à leurs fins; et ce fut elle, au contraire, qui s'aida des divers partis pour vivre de sang et de carnage. Elle trompa tous les partis, et fut à son tour trahie par Robespierre. Cela devoit être ainsi : le crime est

presque toujours funeste à celui-là même qui en a donné l'exemple : le misérable qui prêche l'assassinat, est ordinairement puni par l'assassinat; et il est rare que le traître ne devienne pas à son tour victime de la trahison.

Ce ne fut point par un sentiment réfléchi, ni pour arriver à l'exécution d'un projet quelconque, que Robespierre s'agrégea à cette horde de cannibales. Il s'y trouvoit jeté par cet instinct malheureux qui le portoit vers ce qu'il y avoit de pire. Ce ne fut ni par les prestiges de l'éloquence, ni par des motions hardies, ni en développant une ame audacieuse, un caractère énergique, que Robespierre conquit la confiance de cette faction. Ce fut par son opiniâtre persévérance à y rester attaché, par sa docilité à en suivre les mouvemens, par sa complaisance à en applaudir les forfaits, qu'il parvint à s'y faire remarquer, et à y gagner du crédit. Ainsi ce conspirateur ne ressemble à aucun des conspirateurs des siècles passés.

Un chef de parti, un usurpateur, le monarque qui règne légitimement, ont besoin pour se maintenir des talens du guerrier. S'ils ne les ont pas, il faut qu'ils feignent les avoir; peu importe après quelle voie ils prendront de l'amour ou de la crainte, pour s'assurer de l'obéissance de tous. S'ils se font aimer, l'amour ne dégénérera point

en mépris, parce qu'on saura qu'ils peuvent forcer au respect; s'ils se font craindre, la crainte sera muette, parce qu'on saura que sous leur sceptre le murmure même n'est pas impuni.

Quand Robespierre eût connu ce secret de l'art de régner, il eût été dans l'impuissance d'en faire usage, parce qu'il fut loin d'avoir les qualités guerrières d'un Marius, d'un Sylla, d'un Catilina, d'un Cromwel; il étoit craintif, timide, lâche. Lorsque les murs de la Bastille s'écroulèrent sur leurs fondemens; lorsque Bailly, dans un jeu de paume, électrisoit les têtes de ses co-députés; lorsque les communes forcèrent les deux autres chambres à venir se perdre dans leur sein; lorsque la brutale éloquence de Mirabeau repoussa la déclaration du 23 juin; lorsque le trône de Louis nagea dans le sang de ses gardes, dans tous ces mouvemens, Robespierre joua un rôle passif, il n'agit ni ne parla; il se tint dans la foule, où à peine l'appercevoit-on.

La vie, en un mot, que Robespierre mena parmi les membres de la première assemblée nationale, fut une vie obscure. Les partis qui y dominoient et s'y montroient à découvert, le dédaignèrent plutôt qu'ils ne le recherchèrent. Les députés qui, par leur éloquence, fixoient sur eux l'attention publique, ou ne l'appercevoient

pas, ou le croyoient digne seulement de leur mépris.

Les membres composant la députation de la ci-devant Bretagne, se réunissoient dans un souterrain de l'avenue de Saint-Cloud. Glezen, député de Rennes, les présidoit. Ils admirent successivement tous ceux qui dans l'assemblée pouvoient, par leurs talens, hâter la marche de la révolution. Les chefs de cette association étoient, outre les députés bretons, Sieyes, Mirabeau, Barnave, Pétion, Volney. Là, on commença à développer le plan des institutions qu'il s'agissoit de mettre à la place de ce qui existoit. Là, on débattoit les matières sur lesquelles on vouloit que l'assemblée nationale délibérât. On avait, parmi les députés même, des hommes que l'association n'initioit point à ses mystères, mais qui en étoient comme les enfans perdus. Hors de l'assemblée, ils échauffoient les esprits; dans le sein de l'assemblée, ils faisoient la première ouverture des projets dont on desiroit l'exécution. On leur donna la dénomination burlesque de *Casse-cou.* Tels furent les Coroller, les Lacoste, les Bouche, les Lameth.

C'est cette association qui fut d'abord nommée *Club Breton*, et qui donna naissance au club des Jacobins, à celui qu'on appeloit de 89, à celui de la Propagande, qui prit ensuite le nom de

Cercle-Social ou Bouche-de-Fer. Robespierre inspiroit à ses collègues si peu de confiance, que non-seulement il ne fut point admis dans le club Breton, il n'eut pas même l'honneur d'être *casse-cou*. Ce qu'on entendoit de lui à la tribune, justifioit le mépris qu'on lui portoit. Il ne pouvoit ouvrir la bouche, qu'il n'excitât le sourire de la pitié. Un murmure presque universel l'avertissoit de son incapacité, lorsqu'il osoit se mêler à des discussions d'un haut intérêt. Borné à des motions incidentes et de nulle importance, il avoit peine encore à ne point mêler au petit nombre de phrases qu'il prononçoit, quelque trait qui ne prêtât pas au ridicule.

Je pourrois citer une foule de faits de ce genre; je me bornerai à un seul. On aura d'abord quelque peine à croire à cette preuve de la stupide ignorance de Robespierre; mais j'invoque le témoignage de ceux de ses collègues de la première assemblée, qu'il n'a pas eu le temps de faire égorger. En lisant l'anecdote que je vais rapporter, ils ne m'accuseront pas de manquer à la vérité.

Dans la séance de cette première assemblée nationale, du jeudi 19 novembre 1790, des députés d'une corporation du Cambrésis se présentèrent à la barre. Ils demandèrent justice de

quelques abus d'autorité, dont cette corporation croyoit avoir à se plaindre. Robespierre s'élance à la tribune ; et pour ôter toute faveur à la demande des députés, il s'écrie qu'ils sont envoyés par un corps *aristocrassique*. Le mot *aristocrassique* fait rire aux éclats l'assemblée entière. Robespierre croit que le sens du mouvement qu'il vient d'exciter, est qu'on pense qu'il se trompe, et qu'il prend pour des aristocrates des gens qui sont de chauds patriotes. Il élève plus haut la voix, et s'écrie : « Non, non, je » ne me trompe pas ; je soutiens, et je prou» verai que l'esprit de ce corps est *aristocras*» *sique* » !

Mais à l'instant encore où j'écris ceci, il nous reste un monument de la profonde ignorance de Robespierre sur les règles du langage, les graces du style, les élémens des sciences qu'il est le moins permis d'ignorer. Séduit par l'exemple de plusieurs de ses collègues, qui composoient des feuilles périodiques, pour ajouter le produit de ce travail au traitement dont ils jouissoient en qualité de députés, il voulut aussi être journaliste. Il rédigea un journal intitulé l'*Union*, ou *Journal de la Liberté*. Ceux qui n'ont pas lu cette rapsodie, se feroient difficilement une idée des bévues, des sottises, des niaiseries dont chaque page fourmilloit.

Croiroit-on que dans une de ces feuilles (1), il faisoit aborder *dans la baie de Biscaye*, *au pied de la montagne de Cordoue*, des bâtimens venus du nord-ouest de l'Irlande ? Le rédacteur les faisait aborder au pied de cette montagne qui est dans l'Andalousie, à 150 lieues de la baie de Biscaye, et à 15 de Séville, pour s'y charger du sel nécessaire à la pêche des harengs.

Ne rêvant que conspirations, tantôt il faisoit découvrir chez un tabletier de Paris, une assez grande quantité de cannes à épée pour armer tous les aristocrates de Paris; tantôt il faisoit arriver seize mille Savoyards dans le Dauphiné pour conquérir la France; tantôt il embarquoit à Gênes (2), sur un bâtiment danois, une nombreuse armée, qui, ayant à sa tête un émigré, devoit venir aborder à Alicante pour entrer de là en France (3).

Selon lui, c'étoit le clergé qui soudoyoit les insurgens du Brabant; c'étoit les royalistes qui, par des menées sourdes, épuisoient la France et Constantinople même, de numéraire; selon lui encore, ces mêmes royalistes avoient vendu aux

---

(1) Numéro 7.

(2) Numéro 17.

(3) Numéro 15.

maisons de Lorraine et de Brandebourg, trente départemens.

Veut-on une idée des burlesques inventions de son esprit, et de la manière vraiment risible dont il les présentait au public ? « Les fugitifs » Luxembourgeois, disait-il dans son numéro » 17, *sous prétexte de chasse*, s'assemblent sou- » vent en conseil dans une forêt qui sépare » Luxembourg de Thionville. Nous prions nos » lecteurs, ajoutait-il, de ne point perdre de » vue ce qui se passe sur nos frontières ; nous » ne nous lasserons jamais de le dire, jusqu'à » ce que *tout soit consommé*, ainsi qu'il arrivera » si l'on n'y prend garde. »

Veut-on enfin connaître jusqu'où allaient les forces de son éloquence ? « Ah ! mes frères, s'é- » criait-il dans un autre numéro, des alarmes » sont données de tous côtés : *Que l'union vous* » *préside toujours !* Cessez momentanément tous » vos travaux, veillez dans vos districts jour et » nuit, et sacrifiez tout à l'*union* : il en coûte si » peu pour la liberté ! Quest-ce qu'un moment » de fatigue et d'ennui quand il s'agit de l'*union* » et de la *liberté* ? Tous les jours on découvre » de nouvelles conspirations. Que l'union reste » toujours au milieu de vous. Des libellistes sou- » doyés essaient de répandre du ridicule sur les » membres les plus vertueux de l'assemblée.

» Ah ! mes frères, nous vous recommandons » l'*union* » !

Telle est la manière dont écrivoit Robespierre, lorsqu'il n'étoit point assez riche pour payer ce qu'un autre avoit écrit et pensé. Tel est l'homme devant lequel la France s'est courbée, et a tremblé.

Les membres de la première assemblée nationale n'eussent jamais imaginé que nous en viendrions à ce point de dégradation. Robespierre étoit pour eux un objet de risée ; ils le baffouoient, ils s'égayoient sur son compte : se plaisant à le comparer à Mirabeau, comme on aime quelquefois à comparer les extrêmes, ils disoient que Mirabeau étoit le flambeau de la Provence, et Robespierre la chandelle d'Arras. C'est en conséquence du mépris qu'il leur inspiroit, qu'on ne l'admit jamais dans aucun des comités de cette première assemblée : on ne l'éleva jamais à la présidence ; il fut une seule fois secrétaire.

Parmi ces fameux conspirateurs dont l'histoire nous a transmis les entreprises, plusieurs sans doute ne trouvoient ni dans leur cœur ni dans leur esprit des ressources propres à seconder leur ambition ; mais du moins ils avoient quelques-uns de ces avantages extérieurs qui attirent les regards de la multitude et la séduisent.

Ainsi ce Beaufort, qu'on surnomma *le roi des halles*, mérita ce surnom par des manières franches et affables, par une physionomie noble et ouverte, par une taille avantageuse : c'était là le charme qui lui faisoit exciter ou appaiser à son gré des émeutes. Il ne pouvoit se montrer en public, que des femmes du petit peuple n'accourussent autour de lui pour lui prodiguer leurs caresses.

Robespierre si disgracié du côté de l'ame et du caractère, ne l'étoit guère moins du côté des formes extérieures, et jamais factieux n'eut aussi peu de moyens de se faire suivre, même de la canaille : sa taille mal dessinée, sans justesse dans les proportions, sans graces dans les contours, étoit un peu au-dessous de la médiocre ; il avoit dans les mains, dans les épaules, dans lé col, dans les yeux, un mouvement convulsif; sa physionomie, son regard, étoient sans expression ; il portoit sur son visage livide, sur son front qu'il ridoit fréquemment, les marques d'un tempérament bilieux ; ses manières étoient brutales ; sa démarche étoit tout-à-la-fois brusque et pesante : les inflexions aigres de sa voix frappoient désagréablement l'oreille ; il crioit plutôt qu'il ne parloit. Le séjour de la capitale n'avoit pu vaincre entièrement la dureté de son organe : dans la prononciation de plusieurs mots, il laissoit deviner

l'accent de sa province, ce qui achevoit de dépouiller ses discours de toute mélodie.

Quoiqu'il eut la vue fort bonne, il imagina dans la dernière année de sa vie de ne paroître en public qu'avec des lunettes : cette mode nous avoit été apportée par le même Franklin dont j'ai parlé plus haut. Franklin, vieux et infirme, ne pouvait se passer de ce secours; mais on le disait savant en physique et profond en politique : on crut s'élever à cette double réputation en se donnant ce trait de ressemblance avec un vieillard dont les organes n'étaient pas moins affoiblis par la maladie que par l'âge. Encore aujourd'hui des jeunes gens de seize à dix-huit ans se font une gloire de marcher toujours avec des lunettes, et regardent comme un ornement ce signe de caducité, dont la vieillesse s'afflige d'avoir besoin : l'amour-propre trouve aussi son compte dans l'adoption de cet usage bizarre. On s'est imaginé qu'il était d'une sage politique de ne point laisser deviner par le mouvement de ses yeux, les impressions que l'on reçoit des objets extérieurs. Plusieurs de ceux qui ont quelque part aux affaires publiques ont adopté cette opinion, et en paroissant en public la vue ainsi voilée, on pense faire croire qu'on est homme d'état. C'est vraisemblablement en conséquence d'une telle opinion, que Robespierre avait imaginé de je-

ter aussi sur ses yeux ce voile qui ne pouvoit cacher son insuffisance.

C'est pourtant un tel homme que la nation la plus fière de l'Europe a vu régner despotiquement sur elle ; c'est un tel homme qui, n'ayant dans son propre fond aucune ressource, est cependant venu à bout de dévorer tous les partis ennemis de sa faction, de dominer sa faction elle-même, d'écraser tous ses rivaux. Voilà un de ces phénomènes politiques qui étonnent d'abord l'imagination ; mais rien dans le bouleversement des empires ne devient impossible ; et Cromwel disoit avec raison, que l'on ne montoit jamais plus haut que lorsqu'on ne savoit où on alloit. Les succès de Robespierre sont expliqués par ce peu de mots. Ce qui est vraiment inconcevable, ce n'est pas qu'il soit monté sur un trône, c'est qu'il ait été assez inhabile pour n'avoir pas su s'y maintenir.

Ce misérable commença à se faire remarquer ; son nom commença à retentir parmi nous, quelques mois après que la première assemblée nationale eut établi dans la capitale le siége de ses séances. Le club des Bretons se grossit à Paris de presque tous les membres du côté gauche, et de plusieurs particuliers étrangers à l'assemblée : cette nombreuse association choisit pour tenir ses séances le couvent qu'occupaient dans la rue

Saint-Honoré, les religieux qu'à Paris on appeloit Jacobins : ce nom leur venoit de la rue Saint-Jacques, où était la première maison que leur ordre avait obtenue en France ; ailleurs on les appeloit Dominicains, du nom de leur fondateur. C'est de cet ordre, et du couvent de la rue Saint-Honoré, que sortit ce Jacques Clément, qui enfonça à Saint-Cloud un couteau dans le cœur de Henri III.

Le club Breton, en prenant possession de ce local, changea son nom ; il se donna celui de *club des Amis de la constitution*, de cette même constitution que plusieurs d'entre eux renversèrent dans la suite. Le président du club avoit pour cabinet la cellule de Jacques Clément.

Des journalistes attachés à l'ancien ordre de choses, trouvèrent dans ces diverses particularités, des rapprochemens qui les induisirent à donner le nom de *Jacobins* aux *Amis de la constitution* : ceux-ci, bien loin de se tenir offensés de cette dénomination, l'adoptèrent, et elle leur est restée.

La société des Jacobins renferma dans son sein les mêmes partis que l'asemblée nationale. Dans celle-là comme dans celle-ci, les factions tinrent la même marche ; elles s'aidoient du parti dominant pour s'élever. Robespierre parvint à inspirer de la confiance à celle à laquelle il ap-

partenoit. Il dut ce triomphe à sa constance à adopter les opinions les plus exagérées, à applaudir aux motions incendiaires, à caresser la tourbe des cannibales.

Insensiblement cette faction en vint à croire que Robespierre n'étoit pas dépourvu de tout moyen de lui être utile; elle voulut lui donner un témoignage de sa confiance, et récompenser les premiers efforts de son zèle; il fut élevé à la présidence des Jacobins.

Robespierre avait le genre nerveux irritable, la tête foible; cette élévation exalta son amour-propre, enfla sa vanité; il se crut un personnage considérable. Il conçut la ridicule idée de faire une entrée triomphante à Arras, de s'y présenter à l'adoration de ses compatriotes, et d'y écraser du poids de sa gloire ces *honnêtes-gens* qui avoient porté un jugement si humiliant sur son compte. Il écrivit à ce sujet à une jeune personne qui avait eu ses premières inclinations, couturière de profession, et ayant pour nom Susanne Forber.

Il marqua à son frère de rassembler tous ceux qui, par la nature de leur éducation et de leur indigence, étoient portés à haïr les riches, les propriétaires, les gens bien nés, et d'en former un club semblable à celui de Paris. Ses instructions portoient de plus de disposer les membres de la

nouvelle association à lui faire une réception éclatante, et à lui déférer le titre de fondateur du club d'Arras. Il manda à sa maîtresse de recruter dans le petit peuple une troupe qui, lorsqu'il arriveroit, lui viendroit au devant, et donneroit à son entrée dans Arras, l'air d'un triomphe.

Les choses ne tournèrent pas comme Robespierre l'avoit pensé. Dès qu'on sut dans Arras, par les dispositions que faisoit son frère et Susanne Forber, qu'il se proposoit d'y venir, toute la ville fut en rumeur. La saine partie se souleva, et prit à son tour des mesures pour que l'accueil qu'il recevroit le détournât à jamais de reparoître dans une ville qui rougissoit de lui avoir donné le jour.

Robespierre ayant appris par les lettres de son frère et de sa maîtresse que ceux qui lui préparoient un accueil humiliant, l'emportoient par le nombre et l'énergie, s'effraya, et renonça à toute idée de se montrer à ses compatriotes. Il est remarquable qu'ils n'ont jamais varié dans le mépris qu'ils lui portoient avant sa nomination aux états-généraux, et que, dès cette époque, ils prononcèrent contre lui une sorte de bannissement que son peu de courage ne lui permit pas d'enfreindre ; de sorte que malgré le desir naturel à tout homme, sur-tout à celui qui croit s'être

acquis quelque réputation de revoir les lieux de sa naissance, Robespierre est mort sans avoir osé reparoître à Arras.

Tout ce qui resta de ce projet de voyage, ce fut l'établissement dans cette ville d'un club de Jacobins, dont Robespierre le jeune fut l'ame et le premier président. Le bruit cependant se répandit que Maximilien étoit en effet entré dans Arras, que le peuple avoit voulu se porter envers lui aux dernières extrémités, et qu'on étoit parvenu avec peine à l'arracher des mains de ceux qui vouloient le suspendre à un réverbère, ce qui étoit la manière dont, dans les premiers jours de la révolution, s'exerçoient les vengeances populaires.

Sur le seul fondement de ce bruit, on décocha contre Robespierre cette épigramme prophétique.

D'être pendu le pauvre Robespierre
Vient en Artois de courir le hasard :
Or, il le sera tôt ou tard ;
Donc mieux valoit se laisser faire.

Depuis la translation de la Cour au château des Tuileries, la capitale fut le séjour du désordre, devint le théâtre des insurrections. Des orages se succédoient sans intervalle. Philippe d'Orléans avoit, au commencement de 1789, rempli les magasins de Londres, d'Edimbourg, d'Amster-

dam, de Philadelphie, de tout le bled de France. Depuis, ne pouvant pas l'exporter, il ne l'achetoit pas moins, il l'accaparoit à l'aide d'agens qu'il faisoit ensuite égorger lorsqu'il craignoit leur indiscrétion. Bien souvent les assassins étoient à leur tour égorgés par d'autres assassins.

Philippe, ayant seul la clef de tous les greniers, graduoit la circulation des grains sur le besoin qu'il avoit de produire des émeutes. Un soulévement lui étoit-il nécessaire ? il poussoit le peuple au désespoir, en lui refusant l'aliment de première nécessité. Devenoit-il utile à ses vuès d'appaiser ce soulévement ? les marchés se garnissoient de grains.

Les manœuvres ténébreuses de ce lâche et principal artisan des maux de la France, la pusillanimité et la nonchalance de Bailly, l'orgueilleuse et impuissante activité de Lafayette, les efforts des divers partis qui tantôt se rapprochoient et tantôt se combattoient, furent les seules causes des différentes scènes qui donnoient à Paris l'air d'une ville dont des ennemis divisés entr'eux se disputent la conquête. C'est au burin de l'Histoire qu'il appartient de tracer ces tableaux. C'est à lui de décrire l'assassinat de ce boulanger qui, payé par Philippe pour rester oisif, n'avoit point tenu son engagement ; l'apparition du drapeau rouge au champ de Mars ; le

voyage de Varennes; la journée où Lafayette se crut l'égal de César, parce qu'avec une armée de quarante mille hommes, il combattit tout-à-la-fois à Vincennes un bataillon commandé par Santerre, et au château des Tuileries, une poignée de nobles qui s'y étoient rassemblés.

Il me suffira, pour me contenir dans les bornes de mon sujet, de dire que Robespierre, aussi prudent à Paris qu'il l'avoit été à Versailles, n'exposa jamais sa personne aux orages qui ne cessèrent d'environner la première assemblée nationale jusqu'au terme de sa carrière. Toujours loin de l'action, toujours absent des lieux où il y avoit des dangers à courir, son rôle se bornoit à se ranger du bord de ceux qui encourageoient au pillage et au meurtre, et à applaudir aux scélérats qui revenoient chargés des dépouilles, couverts du sang de leurs victimes. De sorte qu'on peut dire qu'il ne s'est peut-être pas commis un forfait en France depuis l'ouverture des états-généraux, dont Robespierre n'ait été le complice.

Tous les grands mouvemens qu'il s'agissoit d'exciter dans la capitale, étoient les résultats de délibérations prises dans des conciliabules secrets. Les assemblées étoient composées d'un petit nombre de scélérats vomis par la société des Jacobins et leurs tribunes. Robespierre assistoit

à tous ces conciliabules ; mais, la délibération prise, il rentroit chez lui, se tenoit caché, et laissoit agir les autres conjurés, non moins méchans, mais plus hardis que lui.

La plupart du temps c'étoit à l'extrémité des fauxbourgs, dans quelque réduit obscur, dans quelque taverne, que les conspirateurs se réunissoient. La canaille, accoutumée à les voir, à les entendre, et recevant par leurs mains l'argent de Philippe d'Orléans, les regarda comme des héros. C'est de cette manière que Robespierre parvint à en être connu, et à en recevoir des témoignages de confiance et d'affection. Il se crut un des grands hommes de la France, parce qu'il étoit du nombre des malheureux qui soulevoient la lie des fauxbourgs.

Je rougis de le dire : le gros de la nation s'est plus d'une fois plongé dans la fange que Robespierre et ses complices avoient remuée. Encore aujourd'hui, il reste des traces honteuses de son aveugle complaisance pour cet exécrable faction. Nous sommes descendus à ce degré d'avilissement, d'adopter les folies les plus méprisables des peuples les moins policés.

Herrera, au livre X du second volume de son Histoire des Indes, nous raconte que les Tépéaques ont une idole qui porte la figure d'un homme, tenant d'une main un bouclier et de l'autre

une flèche; que ces sauvages appellent cette idole *Camaltzeque ;* mot qui, traduit dans notre langue, signifie *Dieu-sans-culottes.* C'est là, ajoute Herrera, leur divinité; ils l'adorent avec un grand respect, et lorsqu'ils remportent une victoire, ils lui rendent graces. Eh bien ! cette pitoyable extravagance est devenue parmi nous une haute sagesse. La faction de Robespierre a introduit en France le culte de cette grotesque idole. Voici à quelle occasion.

Un écrivain royaliste, d'humeur facétieuse, voyant que les orateurs qu'inspiroient les complices de Robespierre, que les exécuteurs des criminels projets de ceux-ci, étoient des hommes couverts de haillons et de vermine, n'ayant que des lambeaux dégoûtans pour couvrir ce que la décence la moins scrupuleuse oblige de cacher, imagina de les appeler *sans-culottes.* Il pensoit, en leur donnant cette qualification qui leur convenoit à merveille, les couvrir de mépris, et leur ôter tout crédit auprès des citoyens jaloux de se respecter. Comme ces hommes, à moitié nuds, étoient ceux qui, dans la tribune des Jacobins, dans les fauxbourgs, dans les grouppes, chantoient les louanges de Robespierre, ce même journaliste crut plaisant de surnommer celui-ci le Général des Sans-culottes.

Robespierre, à qui la nature avoit donné les

goûts les plus vils, se plut à être ainsi appelé. Le mot *sans-culottes* devint à la mode, et la mode passa des hommes aux choses. On se fit gloire de laisser croître sa barbe, ses ongles, de négliger ses cheveux, de porter des vêtemens hideux par l'ordure qui les couvroit, par l'odeur infecte qu'ils exhaloient. On eût dit que ceux qui briguoient la gloire d'être appelés Sans-culottes, s'étoient, avant de se montrer en public, vautrés dans un égoût. Cette horrible mal-propreté fut le signe auquel on reconnut un patriote; et comme si ceux qui portoient ce costume n'en étoient pas encore assez avilis, ils adoptèrent la coëffure que dans l'ancien régime on donnoit aux malfaiteurs condamnés aux galères.

L'Histoire doit cette justice à Robespierre, qu'il n'adopta aucune des parties de cet accoutrement. Il soigna toujours sa chevelure; et ses habits, sans être d'une élégance recherchée, furent toujours propres et décens. Il est assez bizarre que, se glorifiant d'être le Général des Sans-culottes, il n'adopta point le costume de ses troupes, et que cependant il ne leur fut pas moins agréable. Mais dans les révolutions qui depuis cinq ans se succèdent parmi nous, tout n'est que bizarrerie, parce que tout s'y est fait sans plan, sans but, sans ensemble.

Des hommes, comme je l'ai dit, la mode passa

aux choses. Les chefs-d'œuvre des arts, les ouvrages de littérature, les plus beaux monumens, furent dédiés aux Sans-culottes. Des colléges, des académies de savans, devinrent des compagnies de sans-culottes. Nos armées furent des armées de sans-culottes; la nation entière devint une nation de sans-culottes : enfin, le dieu sans-culottes fut le dieu des Français, comme celui des Tepéaques. On institua, en son honneur, cinq fêtes qui portent son nom.

Ah ! puissent enfin les Français, rougissant de cet excès d'opprobre où les a fait descendre la faction de Robespierre, briser les autels de cette burlesque idole, laisser là ces haillons qui appellent le mépris et non la considération, et reprendre cette attitude majestueuse et imposante qui en avoit fait le premier Peuple de l'univers !

La première assemblée nationale étant à la fin de ses travaux, trompa toutes les espérances, mécontenta tous les partis, excepté celui des constitutionnels. Les bandits dont Robespierre étoit un des héros, crièrent plus haut que les autres mécontens. J'ai entendu moi-même les fougueux orateurs de cette faction, vociférer dans les divers grouppes dont nos jardins publics étoient remplis : « L'assemblée a perdu la France ; Robes-»pierre peut seul la sauver ! » En disant que la

remière assemblée avoit perdu la France, ils approchoient beaucoup de la vérité; mais en désignant Robespierre pour le sauveur de la Patrie, ils présageoient les douloureuses convulsions qui devoient la déchirer. L'opinion qu'ils concevoient de lui, prouve aussi qu'à cette époque il étoit déjà parmi eux en grande faveur.

Un témoin oculaire m'a raconté que vers cette époque où l'assemblée constituante touchoit à la fin de ses travaux, une députation des Jacobins de Nancy étant venue à Paris, rechercha Robespierre et lui donna un repas, pendant lequel on parla beaucoup de la constitution qui alloit être sanctionnée par le roi: Robespierre, qui en général parloit peu, se borna à exprimer son opinion en ce peu de mots: TOUTE ESPÈCE DE CONSTITUTION EST ABSURDE EN FRANCE; IL N'EN FAUT POINT; *et probablement celle dont il s'agit ne durera pas long-temps, par l'impulsion des circonstances qui s'y opposent, et qui ne manqueront pas de développer les causes et les moyens de sa nullité.* Ces mots sont fort remarquables, en ce qu'ils donnent la mesure de la politique de Robespierre, et qu'ils avertissent tous les gouvernemens que ses disciples sont de véritables anarchistes.

Enfin les membres de la première assemblée nationale, effrayés eux-mêmes des orages qu'ils

avoient amassés sur la France, abandonnèrent le gouvernail qu'ils ne pouvoient plus tenir. Les travaux qui émanèrent de cette première assemblée, et qui furent exclusivement l'ouvrage du côté gauche, eurent moins pour objet le bonheur de la Nation, que l'anéantissement du parti des royalistes. L'ensemble de ses décrets, dont chacun avoit pour but un intérêt particulier et non un intérêt général, fut moins un code de législation qu'un recueil de loix pénales contre ceux qui restaient fidèles à l'ancienne constitution de la France.

Les places, les emplois qu'occupoient les hommes de ce dernier parti, passèrent à leurs adversaires. La Cour, les tribunaux, les corps administratifs, les armées, se remplirent de membres du côté gauche. Robespierre ne se montra pas plus désintéressé que ses collègues : il fut nommé président du tribunal du district de Versailles. Ces sortes de tribunaux, lorsqu'il obtint cette présidence, jugeoient les affaires criminelles comme les civiles, parce que les jurys qu'il s'agissoit d'établir, n'étoient point encore organisés.

Les intrigans aiment les grands théâtres : celui de Versailles ne parut point à Robespierre digne de l'essor qu'il croyoit avoir pris, non plus que de la réputation qu'il pensoit s'être acquise. Il se

trouva déplacé loin du centre des mouvemens, et craignit que son absence ne lui fît perdre la faveur des partisans qu'il s'étoit faitsdans la capitale. Il sollicita, et obtint la place d'accusateur public au tribunal criminel du département de Paris.

Au grand étonnement des gens de bien, il remplit les fonctions de président, et ensuite celles d'accusateur public, sans éclat, et même sans une partialité trop marquée. Il n'est du moins pas venu à ma connoissance que, dans l'une ou l'autre place, il ait commis des injustices criantes, ni qu'il ait abusé de l'autorité qu'elles lui donnoient, pour combattre avec le glaive de la justice ceux qui ne partageoient point les opinions dominantes.

Cette modération, qui semble contradictoire avec la férocité de cet homme de sang, mérite d'être observée, et n'est point difficile à expliquer. Pour commettre soi-même le crime, il faut de l'énergie ; il n'en faut aucune pour desirer le malheur de ses semblables, et jouir des forfaits que d'autres ont commis. Cartouche, Raffiat, Mandrin, égorgeoient de leurs propres mains les victimes dont ils convoitoient les dépouilles. Ils avoient dans l'ame cette force qui la met au-dessus des remords, et fait taire les alarmes de la conscience. Robespierre étoit au-dessous de ces scélérats.

Néron contemploit avec plaisir le cadavre de sa mère ; mais il n'avoit point osé déchirer lui-même le sein où il avoit reçu la vie. Les ministres de ses plaisirs, empressés à servir ses goûts, dépouilloient des malheureux de leurs vêtemens suspendoient leurs corps à des arbres, les enduisoient de résine, et y mettoient le feu. Néron au milieu des ombres de la nuit, promenoit son char parmi ces épouvantables flambeaux, son ame savouroit cette invention digne des enfers, les cris déchirans des victimes composoient pour son oreille une mélodie délicieuse ; mais ce n'étoit point lui qui avoit allumé ces horribles feux.

Tel fut Robespierre : le sang étoit son élément ; mais il ne se trouvoit point assez de force pour le répandre lui-même. Il n'eût osé regarder en face l'innocent que ses machinations auroient conduit au pied du tribunal où il siégeoit ; encore moins eût-il osé le frapper lui-même du glaive déposé entre ses mains. Il avoit, en un mot, l'instinct du tigre, mais non l'énergie des bourreaux.

D'ailleurs, à l'époque où Robespierre exerça cette magistrature, la France, il est vrai, avoit eu à rougir de plus d'une atrocité ; mais toute pudeur n'étoit pas bannie de notre malheureuse Patrie. Parmi les membres du tribunal où Robespierre exerçoit son ministère, il se fût trouvé des

hommes que les assassinats eussent révoltés. Il lui eût fallu livrer un combat à chaque proie qu'il eût voulu déchirer. Le temps, en un mot, n'étoit pas encore venu de mettre dans le temple de la Justice le meurtre à l'ordre du jour.

Il est vraisemblable que ces considérations contribuèrent à comprimer l'ardeur de Robespierre pour le carnage, et à le dégoûter d'une place où il ne pouvoit pas marcher rapidement vers le mal. Il la quitta, et y eut pour successeur l'ex-garde des sceaux Duport-du-Tertre, qui, annonçant de l'intégrité et une résolution bien prononcée de combattre son prédécesseur, fut une des premières victimes que cette faction immola.

Robespierre vendu tout entier à ses complices, partagea son temps entre les séances des Jacobins et celles des divers conciliabules où s'excitoient les tempêtes qui signalèrent presque chacun des jours du règne de la seconde assemblée nationale. Dans la première on avoit vu les constitutionnels diriger tous leurs efforts, tous leurs travaux contre les royalistes. Dans la seconde, les républicains semblèrent n'avoir d'autre but que d'abattre les constitutionnels. Le parti de ceux-ci avoit dévoré celui des royalistes; le parti des républicains dévora celui des

constitutionnels. C'est ainsi que chaque période de notre révolution a été marquée par le triomphe d'un parti sur un autre parti.

Ce fut pendant le cours des travaux de cette seconde assemblée nationale, que les nommés Chaumette et Hébert, dont j'ai parlé plus haut, commencèrent à faire du bruit et à s'attirer les regards et les éloges de ceux qui, comme Robespierre, disoient qu'il ne falloit à la France aucune sorte de constitution. Le premier s'étoit mis aux gages du libraire Prud'homme pour la rédaction de quelques articles que celui-ci inséroit au journal qu'il imprimoit sous le titre de *Révolutions de Paris;* journal qui depuis les premiers jours de la révolution, étoit un dépôt de toutes les sortes de calomnies et de mensonges politiques. Hébert s'étoit approprié le titre d'une feuille périodique que composoit un employé aux postes, sous le titre de *Père Duchêne.* Hébert, par son impudence et son cynisme, éclipsa et fit entièrement oublier son modèle. L'emportement avec lequel Chaumette et Hébert prêchoient dans leurs écrits le désordre, l'impiété et l'assassinat, leur acquit un grand crédit dans le club qu'on appeloit des Cordeliers, et leur valut ensuite une place parmi les membres de cette Commune connue sous le nom de Commune du 10 août. Voilà l'origine et la cause de cette renommée

qui, pendant quelques mois, fit de ces deux misérables deux fléaux de la France.

Fidèle à l'instinct de couardise qui le tenoit éloigné du péril, Robespierre ne joua encore qu'un rôle passif au milieu des orages qui environnèrent la seconde assemblée nationale. Les journées, entr'autres, qu'on appelle du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre, furent remarquables, et par les événemens qui les signalèrent, et par les suites qu'elles ont eues. Quels tableaux elles offriront à l'historien qui les peindra! Les annales d'aucun peuple ne présentent rien de semblable.

Robespierre ne fut présent à aucune de ces journées; il n'y eut d'autre part que d'avoir opiné avec ceux qui les conseillèrent, et qui s'en réjouirent. On vit dans celle du 10 août, des hommes, des femmes allumer de grands feux, y présenter les corps encore vivans des soldats vaincus, et dévorer la chair palpitante de ces malheureux. Les jeux d'une sale lubricité se mêlèrent à ces repas d'antropophages. Ces mégères, ces cannibales, étoient les satellites de Robespierre et de sa faction. Voilà ceux que dans son parti on appeloit avec complaisance *les braves brigands*.

On a beaucoup vanté les actions de cette journée du 10 août; mais pouvons-nous assez déplo-

rer que ce soit des Français, nos concitoyens, qui aient épouvanté l'humanité par ces horribles festins ? Pouvons-nous assez gémir sur l'exemple contagieux qui est sorti du sein de ces horreurs ? Devons-nous nous étonner que dans le midi, qu'à Lyon, qu'à Nantes, on se soit piqué de la cruelle émulation de marcher sur les traces des braves brigands de Robespierre, de surpasser les barbaries que ce scélérat et sa bande vantèrent comme des exploits de patriotisme ?

Pétion et Manuel ordonnèrent, organisèrent, si je puis parler ainsi, les massacres des 2 et 3 septembre, et, à cette époque, ces deux bêtes féroces étoient dévouées à Robespierre. Ils étoient bien dignes de servir ses goûts, de rassasier sa soif pour le sang. Ils avoient augmenté le nombre des prisons. Ils avoient fait enlever pendant le silence de la nuit tous les citoyens proscrits par la faction de Robespierre. Ils en avoient engorgé les lieux de détention. Manuel, le farouche Manuel, alloit tous les jours compter le nombre de ses victimes; et quand une mort naturelle ne lui en avoit enlevé aucune, la joie déridoit son front et brilloit dans ses yeux.

Pétion, dans l'après-midi de la journée du 2, traversant une des salles de la Mairie, y vit un jeune ecclésiastique qui conversoit avec quelques-uns des satellites qu'on chargeoit de conduire les vic-

times à la mort. Pétion, comme s'il se fût agi d'une fête, d'une représentation théatrale, leur cria : « Que faites-vous là ? hâtez-vous, menez » le bien vîte aux Carmes : voilà qu'on va com- » mencer ! »

Pétion, quelques jours avant le massacre, avoit visité les détenus ; il leur avoit donné sa parole qu'ils seroient tous déportés incessamment, et les avoit en conséquence engagés à se pourvoir de tout ce qui leur étoit nécessaire. Sur cette promesse, ces infortunés s'étoient munis de tout leur argent, de tous leurs effets précieux : leur fortune fut la récompense des bourreaux.

On voit par les journaux, qui, dans ce temps-là, rendoient compte des séances des Jacobins, que tandis que Pétion et Manuel aiguisoient les poignards, les sabres, les haches, et exaltoient les têtes des exécuteurs, Robespierre et les siens faisoient crier par leurs émissaires : *Vive Manuel ! vive Pétion, ou la mort !* et crioient eux-mêmes que tout étoit perdu, si le sol de la liberté n'étoit promptement purgé de tous les prêtres et de tous les aristocrates. Ils comprenoient sous cette dernière qualification, les constitutionnels comme les royalistes.

Le carnage commença le 2 vers les cinq heures après midi. Les prisonniers, à qui chez tous les peuples policés le malheur imprime un ca-

ractère sacré, furent égorgés avec des raffinemens de barbarie, dont le souvenir soulève l'ame et fait presque rougir d'être homme : les assassins ajoutant le délire de la démence à l'ivresse de la cruauté, n'alléguoient contre les prêtres qu'ils immoloient d'autre reproche, sinon qu'ils n'avoient pas voulu jurer fidélité à cette constitution que, dans ce moment-là même, on renversoit pour élever sur ses débris l'édifice républicain.

Celui de ces bourreaux qui se signala le plus, et par le nombre des assassinats et par son industrie à torturer les victimes, fut le nommé Henriot ; il avoit choisi la maison appelée Saint-Firmin pour le théâtre de ses barbaries : on l'en vit sortir en chemise, les bras nuds, le visage, les cheveux, les mains, le corps dégouttans de sang.

C'est une opinion généralement répandue, que tous ces bourreaux étoient Marseillois ; mais Henriot, qui les surpassa tous en férocité, étoit Parisien. Robespierre en avoit fait la découverte dans le fauxbourg Saint-Marceau, où ce malheureux logeoit.

Henriot appartenoit à des parens pauvres, mais pleins de probité ; il avoit passé la plus grande portion de sa vie dans l'état de domesticité : il étoit, avant la révolution, laquais d'un

conseiller au parlement, appelé de Fermont il obtint dans la suite, par le crédit de son maître, une place de commis à une des barrières de Paris. Il occupoit encore cette place à la fin de l'année 1789.

Brutal, insolent, ignorant, Henriot n'avoit que des vices, et pas une bonne qualité; il fut toujours dans sa section l'homme de Robespierre; il n'y ouvrit jamais que des avis de sang. Voici, en toutes lettres, comme il y parla dans une occasion où il s'agissoit de mettre une taxe sur les riches.

« Faisons des billets, sur chacun desquels » nous mentionnerons une somme. Nous irons » ensuite chez les riches un de ces billets dans » une main, un pistolet dans une autre. Nous » dirons au riche : Paie cela; s'il ne le paie pas, » *nous aurons le plaisir de l'égorger.* »

Dans une autre occasion, où il s'agissoit déjà de proscrire tous ceux qu'il plaisoit à la faction de Robespierre d'appeler suspects, il s'exprima ainsi :

« Allons dans toutes les maisons, fouillons » bien par-tout; celui chez qui nous trouverons » des journaux ou autres papiers aristocrati- » ques, *nous aurons le plaisir de l'égorger chez* » *lui.* »

L'ardeur aveugle avec laquelle cet homme se

portoit à adopter et à outrer toutes les mesures de cruauté, l'avoit fait remarquer de Robespierre; mais l'intrépidité et l'intelligence qu'il montra à Saint-Firmin dans l'art d'assassiner, le lui rendirent cher; il en fit son ami, son confident, son favori, le chef de ses exécuteurs. Henriot fut le Séjan de ce nouveau Tibère.

La seconde assemblée nationale, qu'on appelle législative, ne régna qu'environ un an : comme dans la première les constitutionnels avoient mis hors de combat les royalistes, dans celle-ci les républicains abattirent les constitutionnels. On imagina d'appeler une troisième assemblée qui, sous le nom de convention nationale, fonderoit un nouveau gouvernement : c'étoit encore une expérience qu'on alloit tenter sur le corps politique, fatigué par plus de trois années d'agitations.

Les royalistes et les constitutionnels écrasés, les divers partis qui restoient en France s'entendirent à n'admettre ni des premiers ni des seconds dans cette troisième assemblée : on y conserva tous ceux qui, dans la seconde, s'étoient franchement déclarés contre la théorie constitutionnelle imaginée par le côté gauche de la première assemblée.

Dès qu'il fut décidé qu'on auroit une convention nationale, la faction de Philippe et celle

de Maximilien s'attachèrent fortement au parti républicain, et affectèrent plus que jamais de se confondre avec lui : si elles s'en fussent séparées, elles eussent laissé deviner leurs vues ultérieures. Cette révélation eût été dangereuse. A cette époque, les républicains maîtrisoient l'opinion, inspiroient les journalistes, et disposoient de presque toute la force civile et militaire : c'étoit une armée qu'il falloit fatiguer par des échecs journaliers, avant que de l'attaquer à force ouverte : c'étoit un colosse qu'il ne falloit pas frapper brusquement, mais qu'il convenoit de faire écrouler pièce par pièce.

Les circonstances imposant l'obligation d'obéir à cette tactique, les républicains eurent toute liberté de se produire dans les assemblées primaires qui eurent lieu pour les élections des membres de notre troisième assemblée nationale ; ils briguèrent et obtinrent les suffrages, sans éprouver de contradiction : leurs adversaires affectant les dehors du républicanisme, eurent, à la faveur de cette ruse, les mêmes facilités ; mais leur influence sur les élections fut plus marquée. Dans plusieurs assemblées primaires on se bornoit à lire les listes de candidats qu'eux-mêmes avoient dressées, et ces candidats étoient aveuglément nommés députés.

Pour que le nombre des républicains, s'il

devoit être supérieur à celui des factieux, lui fût du moins inférieur en énergie, ces derniers captèrent et obtinrent des suffrages pour des hommes foibles et aisés à intimider. Si ces hommes pusillanimes refusoient de souscrire à leur nomination, les factieux leur envoyoient des bandits qui les menaçoient de la mort, dans le cas où ils n'accepteroient pas. Il y a plus d'un exemple d'une semblable violence.

C'est par des intrigues de ce genre que des assemblées primaires nommèrent pour députés des hommes qui n'avoient jamais paru dans les départemens où se tenoient ces assemblées, et qui, jusqu'au moment de leur nomination, avoient été inconnus aux électeurs dont ils obtenoient les suffrages.

Les factieux étendirent leurs manœuvres jusqu'au-delà de la mer. Pour compléter la représentation nationale, ils mirent à contribution le Peuple ennemi naturel du Peuple Français. C'est ainsi qu'on eut, pour un des représentans de la Nation Française, l'anglais et idiot Thomas Payne.

Dans le cours des menées qui se firent pour les élections, la faction de Philippe et celle de Maximilien restèrent constamment unies, parce que la seconde avoit besoin de l'or de Philippe, et la première des forfaits de la seconde. Toutes

les deux portèrent avec facilité leur chef parmi les députés à la convention nationale. D'Orléans et Robespierre furent nommés députés par le département de Paris.

Il est hors de doute que la double faction avoit une grande influence sur l'assemblée électorale de ce département, car on comptoit parmi les membres de la députation de Paris, outre d'Orléans et Robespierre, Danton, Fabre d'Eglantine, Manuel, Camille Desmoulins, Osselin, Robespierre le jeune, Marat, qui tous ont péri sur l'échafaud. D'autres membres de cette députation, accusés de complicité avec les factieux, sont, au moment où j'écris, détenus dans les prisons.

La convention nationale se trouva réunie, et commença l'exercice de ses fonctions le 21 septembre 1792. Le premier décret qui émana de son sein, abolit la royauté, et déclara que la France étoit une république. La première partie de ce décret ne sollicitoit aucune interprétation; mais les factieux tirèrent un grand parti de ce qu'on ne disoit point ce qu'il falloit entendre par république.

Le mot république vient du mot latin *respublica*, qui, dans notre langue, se traduit par *chose publique*. Dans Rome ancienne, la chose publique fut gouvernée d'abord par un roi, un

sénat et le peuple ; ensuite par deux consuls, un sénat et le peuple. Elle étoit gouvernée despotiquement par les consuls, lorsque le sénat avoit prononcé la formule : *Que les consuls veillent à ce que la chose publique ne reçoive aucun dommage.* Les décemvirs la gouvernèrent avec une autorité absolue; les dictateurs la gouvernoient despotiquement.

Aujourd'hui à Venise, la chose publique est gouvernée par un sénat aristocratique ; en Turquie, elle l'est par un monarque qui trouve les bornes de son autorité dans un livre religieux appelé Koran. En Danemarck, elle l'est par un roi, qui n'a au-dessus de lui que sa conscience. En France, elle l'étoit par un magistrat unique, qui obéissoit à des loix fondamentales et à la formalité de l'enregistrement.

Il y a donc des républiques aristocratiques, monarchiques et même despotiques, suivant que la chose publique est gouvernée par plusieurs magistrats, ou par un monarque, ou par un despote.

Il est possible que des hommes accoutumés à prononcer des mots, sans se rendre compte du sens qu'ils renferment, trouvent de la bizarrerie dans cette manière d'interpréter le mot *républi-que ;* mais si, par exemple, il n'y avoit point de république monarchique, quel nom faudroit-il

donner à cette Sparte dont on fait tant de bruit, et qui reconnoissoit l'autorité d'un roi ?

De ce que la convention, en abolissant la royauté, n'avoit point déclaré de quelle manière la chose publique seroit désormais gouvernée parmi nous, les factieux en conclurent qu'il leur deviendroit aisé de prouver au peuple que la France n'en mériteroit pas moins le nom de république, si elle étoit gouvernée par un régent, un lieutenant-général, un dictateur, ou des triumvirs.

La faction de Robespierre se hâta de jeter dans le public cette idée d'un dictatoriat ou d'un triumvirat. Dès les premiers jours où les membres de la convention se réunirent, les murs de la capitale furent couverts d'un placard où l'on disoit que la France ne pouvoit être sauvée que par un triumvirat. Les factieux parurent ensuite préférer le dictatoriat, et dans divers conciliabules, dans la plupart des grouppes, on parloit assez ouvertement de revêtir Robespierre de cette suprême magistrature.

Cette rumeur, et les menées de Robespierre lui-même, alarmèrent ceux de ses collègues qui n'étoient pas de son parti. Dans la séance du 24 septembre 1792, Kersaint monte à la tribune et parle ainsi :

« Les assassinats sont propagés dans tous les

» départemens ; les inimitiés personnelles, les
» vengeances, font par-tout couler le sang. La
» consternation et la terreur règnent dans la ré-
» publique. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut ac-
» cuser de tant de crimes ; le peuple, livré à lui-
» même, en seroit incapable ; ce sont des tyrans
» d'une nouvelle espèce qui font égorger le
» citoyen par le citoyen, le frère par le frère ;
» ils commandent toutes les horreurs de la guerre
» civile, sans en laisser au peuple les malheureux
» honneurs, et sans en courir eux-mêmes les
» périls : les murailles de Paris sont toujours
» tapissées d'affiches qui provoquent aux meur-
» tres, aux incendies, et de listes de proscrip-
» tion, où l'on désigne chaque jour de nou-
» velles victimes....

» Comment voulez-vous préserver le peuple,
» et sur-tout le peuple de Paris, d'une effroyable
» misère, si tant de gens sont réduits à se cacher,
» et à se dérober à eux-mêmes une partie de leur
» existence ? »

Dans la séance suivante, on parla avec moins d'ambiguité encore des projets de Robespierre.

« Oui, dit Lasource, il existe un parti qui veut
» écraser la convention nationale, et élever sur
» ses débris la dictature. Ce parti est celui qui
» donne des ordres arbitraires, qui a décerné

» des mandats d'arrêt contre huit de mes collè-
» gues à l'assemblée législative, qui soudoie des
» brigands pour le pillage, des assassins pour le
» meurtre, et ose imputer au peuple les forfaits
» qu'il commande.... Dussé-je, en sortant, périr
» sous les coups de ces traîtres, je ne me conten-
» terai pas d'avoir soulevé le voile qui les couvre;
» encore quelque temps, et je les démasquerai. »

Lasource, descendu de la tribune, Rébecqui, député de Marseille, s'écria : « Le parti qui veut » établir la dictature, c'est le parti de Robes- » pierre ; je vous le dénonce ; il est connu à Mar- » seille, et c'est pour le combattre que nous » avons été envoyés ici. »

Danton ayant demandé à Rébecqui s'il signeroit une pareille accusation, celui-ci s'élança au bureau pour la signer. Dans le même moment, Barbaroux, autre député de Marseille, parut à la tribune, et parla ainsi :

« Je me présente pour signer la dénonciation » faite par le citoyen Rébecqui contre Robes- » pierre. Nous étions à Paris avant et après le 10 » août.... nous avons été recherchés à notre » arrivée par les partis qui divisoient la capitale. » On nous fit venir chez Robespierre ; on nous » dit là qu'il falloit se rallier aux citoyens qui » avoient acquis le plus de popularité. On parla » de créer une dictature ; et le citoyen Panis nous

» désigna mommément Robespierre, comme
» l'homme vertueux qu'il falloit y élever...
» Voilà ce que je signerai. »

D'autres députés, au nombre desquels étoit Cambon, ne parlèrent pas avec moins de force contre la faction de Robespierre; ils en dévoilèrent les artifices, lui attribuèrent les massacres des 2 et 3 septembre, et prédirent les attentats qu'elle avoit encore à commettre.

Robespierre se défendit en faisant valoir la réputation de patriotisme qu'il s'étoit acquise. « Eh! laisse-là, lui crièrent Osselin et Lecointre-Puiravaux, ta vie passée, et dis franchement si tu veux la dictature! »

Dans la suite de son discours, Robespierre s'exprima ainsi sur les massacres des 2 et 3 septembre: « Les coups portés par les patriotes sur » les têtes les plus coupables, ne sont pas des » crimes atroces. »

Quant au fond de l'accusation, Robespierre divagua, et ne dit rien de raisonnable. « Vous qui » m'avez accusé, s'écria-t-il, quels sont vos faits, » quelles sont vos preuves? Qui vous a donné le » droit d'intenter une telle accusation contre un » homme qui n'a pas démérité de son pays? Vous » m'avez accusé, mais je ne vous tiens pas quittes; » vous la motiverez cette grande accusation; cette » grande cause sera discutée; elle le sera, je l'es-

» père, en présence de la Nation entière, au sein » de la convention nationale. Et ne croyez pas, » messieurs, que sans nous connoître, nous puissions marcher d'un pas égal vers la liberté, vers » le salut public; non : il faut savoir si nous sommes probes, ou s'il y a parmi nous des traîtres. »

Dans le cours des débats, les reproches faits à Robespierre réjaillirent sur la députation de Paris. Danton qui en étoit membre, et qui trouvoit l'apologie prononcée par Robespierre insignifiante, crut devoir repousser lui-même l'accusation relative au dictatoriat. « Dût, s'écria-t-il, cette accusation faire tomber la tête de mon meilleur ami, il faut que la Nation française soit vengée; mais on calomnie la députation de Paris; il n'y a point de solidarité entre les hommes, ni pour les crimes, ni pour les bonnes actions. »

« Quant à moi, continua-t-il, il y a long-» temps que je desire rendre compte de ma vie » politique. Je n'ai jamais cessé de marcher sur la » ligne des plus vigoureux défenseurs de la liber-» té.... Aucun intérêt personnel n'a jamais déter-» miné ma conduite; que mes vœux pour la chose » publique soient remplis, et mes yeux souvent » tournés vers le département qui fut mon ber-» ceau, le reverront bientôt. S'il est un seul hom-» me, qui, dans ses rapports avec moi, m'ait jamais » surpris dans quelques vues, dans quelques mou-

» vemens d'ambition individuelle, qu'il se lève
» et me dénonce...

» Assez et trop long-temps on m'a accusé
» d'être l'instigateur des placards et autres écrits
» de Marat; mais j'invoque à cet égard le témoi-
» gnage du président de la convention (Pétion).
» Il m'a vu souvent aux prises avec Marat, à la
» Commune, et dans les comités de la municipa-
» lité.... »

Tout cela ne prouvoit pas qu'il ne fût point question de substituer la dictature à la royauté. Marat lui-même, autre membre de la députation de Paris, confessa franchement ce que ses collègues nioient.

« On accuse, dit-il, la députation de Paris
» d'aspirer au tribunat.... Au milieu des piéges,
» des machinations dont la Patrie est sans cesse
» environnée; à la vue des menées secrettes des
» traîtres renfermés dans l'assemblée constitu-
» tive, dans la législature; lorsque j'ai vu la
» Patrie entraînée au bord de l'abîme, me ferez-
» vous un crime de m'être servi du seul moyen
» qui me restoit, pour l'empêcher d'y être préci-
» pitée? Me ferez-vous un crime d'avoir appelé
» sur la tête des coupables la hache vengeresse
» du peuple?... J'ai proposé un homme sage à
» la tête du peuple, pour diriger ses mouve-
» mens, sous la dénomination de tribun du peu-

» ple, de dictateur ou de triumvir, le nom
» n'y fait rien.

» Telles sont mes opinions; je les ai impri-
» mées; j'y ai mis mon nom; je les défends, et
» je n'en rougis point. Si vous n'êtes pas encore
» à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous;
» les troubles ne sont pas finis... les troubles et
» l'anarchie n'auront point de fin. »

A l'époque où ces débats agitoient la convention nationale, le parti de Robespierre avoit jeté des racines profondes : lui-même jouissoit d'un grand crédit dans la société des Jacobins. A l'aide des correspondances de cette société, son nom s'étoit répandu au loin. Tous ceux qui, en France, n'avoient rien à perdre, et ne desiroient que la continuation du désordre, le regardoient comme leur chef. La Commune de Paris lui étoit dévouée: elle fit circuler dans tous les départemens une sorte de proclamation, où l'on lisoit ces phrases, qui indiquoient bien évidemment le projet d'une révolte :

« Frères et amis, un affreux complot, dans le-
» quel un grand nombre de membres de l'assem-
» blée nationale sont compromis, a réduit la Com-
» mune de Paris à la cruelle nécessité de se servir
» de la puissance du Peuple pour sauver la Na-
» tion... La Commune de Paris, fière de jouir de
» toute la plénitude de la confiance nationale,

„ placée au foyer des conspirations, ne se glori-
„ fiera d'avoir rempli pleinement ses devoirs, que
„ lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, dont
„ elle ne sera certaine qu'après que tous les dé-
„ partemens auront sanctionné ses mesures.....
„ Elle se hâte d'informer ses frères des départe-
„ mens qu'une partie des conspirateurs féroces
„ détenus dans ses prisons, a été mise à mort par
„ le peuple; actes de justice qui lui ont paru
„ indispensables pour retenir par la terreur les
„ traîtres renfermés dans ses murs... Sans doute
„ la Nation s'empressera d'adopter ce moyen si
„ utile et si nécessaire; et tous les Français se
„ diront, comme les Parisiens : *Ne laissons pas*
„ *derrière nous ces brigands, pour égorger nos*
„ *enfans et nos femmes.* „

En même temps le journaliste Hébert redoubloit de férocité dans ses écrits; ses sanguinaires obscénités se multiplioient d'une manière prodigieuse, et circuloient dans les moindres hameaux:

Un autre journaliste demandoit dans chacune de ses feuilles neuf cent mille têtes, et faisoit afficher des placards où l'on lisoit ces mots :

“ Une seule réflexion m'accable, celle que
„ tous mes efforts pour sauver le peuple, n'abou-
„ tiront à rien dans une nouvelle insurrection. A-
„ voir la trempe des députés à la convention na-
„ tionale, je désespère du salut du peuple... N'at-

» tendez plus rien de vos députés. Vous êtes
» perdus pour jamais : cinquante ans d'anarchie
» vous attendent. „

Dans le même temps encore un ministre avoit fait graver au-dessus de sa porte en lettres gigantesques ces mots : *Mort aux royalistes.* Chacun savoit qu'on comprenoit sous le nom de royalistes tous ceux qui se trouvoient étrangers au parti dominant, et ce parti étoit celui de Robespierre.

Enfin à la même époque, des orateurs de cette faction parcouroient les grouppes, provoquoient au meurtre, et lisoient des listes de proscription.

Comme dans tous ces mouvemens qui tendoient visiblement à comprimer les esprits par la terreur, il étoit toujours question d'investir Robespierre de la dictature, il se fit contre lui le 29 octobre 1792, un nouvel effort dans la convention nationale. Louvet monta à la tribune, et prononça ce discours :

“ Je vais vous dénoncer un complot qui vous
„ étonnera, vous tracer des scènes affligeantes
„ dont votre humanité gémira, et vous dévoiler
„ des coupables contre lesquels je vous prie de
„ suspendre les effets de votre indignation. Je
„ vais ne ménager personne, et vous dire la
„ vérité ; je vais toucher directement le mal,
„ et sans doute l'on criera....

« Ne vous alarmez point pour les malades ;
»s'écria Danton à l'orateur; mettez le doigt dans
»la blessure !....

»Je vais, répondit Louvet, porter le doigt
»jusqu'au vif; mais ne criez pas d'avance. Des
»conspirateurs, continua-t-il, ont formé le pro-
»jet de perpétuer les désordres de la république,
»d'avilir les représentans du Peuple, de renver-
»ser notre liberté, et fonder sur ses débris
»l'autorité d'un dictateur : l'origine de cette
»conspiration détestable remonte à l'époque du
»mois de janvier dernier; c'est alors que l'on
»vit les galeries des Jacobins composées d'une
»centaine de spectateurs, dont on étoit sûr d'a-
»vance de recueillir les applaudissemens ; c'est
»alors qu'on soupçonna Robespierre, l'orgueil-
»leux Robespierre, d'être le chef d'un parti; et
»la conduite qu'il a constamment tenue depuis,
»n'a que trop justifié ces soupçons, et prouvé
»que cet ambitieux s'étoit formé un système de
»désorganisation, par lequel il croyoit arriver
»au souverain pouvoir.

»La révolution mémorable du 10 août appar-
»tient à Paris. Robespierre et son parti ont voulu
»s'en approprier l'honneur, la faire tourner à
»leur profit ; ils ont osé dire qu'elle n'étoit due
»qu'à eux.... Qu'à vous, conjurés perfides! c'est
»la journée du 2 septembre qui vous appartient

»sans partage : oui, celle-là est bien à vous, n'est »qu'à vous ! Le peuple de Paris sait combattre, »mais il ne sait point assassiner. Demandez au »corps législatif que vous avez avili, que vous »avez insulté, et auquel même vous avez pré- »tendu dicter des loix.... »

Ici plusieurs députés s'écrièrent : « Oui, oui, »il a raison» ! L'un d'eux, appellé Lacroix, monta à la tribune, et attesta solemnellement que Louvet disoit la vérité. Robespierre voulut articuler quelques mots ; mais plusieurs voix lui crièrent : «A la barre, c'est-là que tu dois parler » !

Le calme s'étant rétabli, Louvet continua ainsi :

«Robespierre, je t'accuse d'avoir calomnié »les meilleurs patriotes, dans un temps où les »calomnies étoient de véritables proscriptions.

»Je t'accuse d'avoir, autant qu'il étoit en »toi, avili la représentation nationale.

»Je t'accuse de t'être produit comme un objet »d'idolatrie ; d'avoir souffert qu'on dise que tu »étois le seul homme vertueux de la républi- »que, et de l'avoir dit toi-même.

»Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée »électorale.

»Je t'accuse d'avoir marché au rang su- »prême, par tous les moyens possibles. »

Dans la séance suivante, on revint à la charge

contre Robespierre. « Il ne suffit pas, s'écria Bar-
»baroux, aux dictateurs, aux triumvirs, aux tri-
»buns, de décrier les plus zélés, les plus sincères
»patriotes de la convention; ils veulent se mettre
»au-dessus de toute autorité, en s'attribuant
»l'honneur de la révolution du 10 août. Il faut
»enfin leur arracher le masque. Au 10 août, où
»étoit Robespierre? à l'abri de tous dangers,
»il fomentoit dans l'ombre de lâches intrigues.

»Il dit avoir sauvé la chose publique; mais
»étoit-il à Charenton, lorsque nous y signâmes
»le plan de conjuration contre la Cour, qui
»devoit être exécuté le 29 juillet, et qui n'eut
»lieu que le 10 août?

„Parisiens, Marseillois et Bretons, je vous
„interpelle : Vous étiez au Carrousel le 10 août:
„Y avez-vous vu un seul de ceux qui se van-
„tent d'avoir fait la révolution du 10 août?
„non, non, sans doute, Parisiens, ils n'y étoient
„pas; mais ils étoient dans les prisons le 2
„septembre, et vous n'y étiez pas : vous ne
„savez pas assassiner. „

Voici de quelle manière Robespierre re-
poussa les diverses accusations qu'on accumu-
loit sur sa tête.

“ On m'accuse de partager je ne sais quels
„crimes de Marat. Je ne lui ai jamais rendu
„qu'une visite, dans laquelle, après s'être étendu

„sur la situation présente de la France, il me re-
„procha de n'avoir ni les vues, ni l'audace d'un
„homme d'état. Il m'a souvent accusé de modé-
„rantisme, pour n'avoir pas ouvertement provo-
„qué le renversement de la détestable constitu-
„tion de la première assemblée. En un mot, ja-
„mais aucun lien d'intérêt, ni aucun penchant
„naturel, ne m'a uni avec l'Ami du Peuple....

„Accusateur public sous un régime corrup-
„teur, et payé par le Peuple pour exercer mes
„fonctions, je suis rentré dans la vie privée que
„je chérissois.

„Je suis accusé d'avoir été l'instigateur de la
„journée du 2 septembre. Je ne l'ai jamais fo-
„mentée; je n'ai même jamais approuvé les scè-
„nes qu'elle a éclairées. Tout menaçoit notre
„liberté mal affermie, et son trône chancelant
„étoit sur le point de voler en éclats. Un homme,
„Danton, réveille le courage dans tous les esprits,
„communique un mouvement électrique aux lé-
„gislateurs et au peuple, montre le précipice,
„désigne les coupables qui le creusoient; on
„courut aux armes, et la Patrie fut sauvée.

„La sûreté générale bannissoit alors ces calculs
„froids et méthodiques que le législateur doit
„employer dans le calme, lorsqu'il gouverne un
„peuple qui n'est pas lui-même agité. Il faut
„envelopper les partisans dans la ruine du parti,

„et ne pas s'arrêter à des considérations sopori-
„fiques, lorsqu'on ne peut risquer que la perte
„inutile d'une victime innocente.

„Vous prétendez que la folle ambition d'éle-
„ver ma fortune et d'avilir les pouvoirs cons-
„titués, a pu m'égarer un instant. Hommes au-
„tant absurdes dans vos déclamations qu'irrégu-
„liers pour cetté liberté sacrée à laquelle vous
„avez l'air de prodiguer votre encens, sachez
„que la souveraineté du peuple ne peut s'avilir;
„sachez qu'il n'est pas plus possible d'avilir la
„divinité que l'on blasphême, qu'il est possible
„au sauvage asiatique d'obscurcir le soleil dont
„il outrage la lumière.

„Un mot, fût-il sorti de ma bouche, mais
„prononcé au milieu de la chaleur des passions,
„quand on s'oublie pour sauver sa Patrie, ne peut
„décider le jugement d'une assemblée que la
„justice doit toujours guider. Cependant, si ma
„mort peut calmer l'aigreur funeste des partis,
„faire évanouir les espérances des ennemis de
„l'état, cimenter le bonheur de ma Patrie, je
„suis prêt à m'accuser moi-même, et à porter
„ma tête sous le glaive qui ne tranchera qu'une
„vie fragile, pour m'en assurer une qui ne pé-
„rira jamais. „

Ce discours, dans lequel Robespierre dévoila, pour la première fois, cette politique infernale

qui lui fit égorger tant d'innocens, excita une vive fermentation dans l'assemblée. Des cris tumultueux demandoient son supplice et celui de ses complices, lorsque Barrère s'écria : « Je ne »trouve point dans les accusés cette vaste con-»ception, ces moyens puissans qui enfantent les »grands conspirateurs et demandent l'attention »du Gouvernement; je suis d'avis qu'en passant »à l'ordre du jour, on les replonge dans cette »obscurité dont leur audace les avoit retirés. »

L'avis de Barrère fut suivi, et Robespierre n'en devint que plus cher à son parti; on le représenta comme un excellent citoyen qui étoit persécuté, qui souffroit pour la cause de la Patrie. Une affaire du plus haut intérêt vint faire diversion aux coups qu'on lui portoit, et contribua à relever encore plus haut la réputation de patriotisme dont il jouissoit parmi les factieux.

Le successeur de soixante-six rois fut mis en jugement, et envoyé à la mort. Durant le cours de cette procédure, dont la France voyoit le premier exemple, la faction de Philippe et celle de Robespierre s'agitèrent avec d'autant plus d'activité, que ces deux hommes faisoient dépendre d'un arrêt de mort le succès des vues qu'ils osoient concevoir. Le premier prodigua l'or ; le second mit en jeu toutes les ruses d'un zèle hypocrite et intéressé.

Le discours que Robespierre prononça à cette mémorable époque, est peut-être la moins mauvaise de ses productions. Cet écrit est fort au-dessus de tous ceux qu'il avoit fait paroître précédemment. Le style en est correct, les idées n'en sont point gigantesques, et il n'est point infecté de ce néologisme qui est une preuve certaine de la dépravation du goût, et qui fit en très-grande partie la réputation du fameux Mirabeau.

Robespierre, par son assiduité aux séances des Jacobins, et l'habitude presque journalière de se montrer dans la tribune de cette société, avoit enfin contracté une certaine facilité à rendre ses pensées de vive voix. Ses écrits se ressentirent de cette facilité. Il se lia avec des gens de lettres à qui il communiquoit ses discours, et dont il adoptoit avec docilité les corrections. Fabre d'Églantine, connu avantageusement par son excellente comédie du Philinte de Molière, fut long-temps son mentor. Il eut aussi recours plus d'une fois à la plume de Camille Desmoulins. Lorsque dans la suite l'espoir d'obtenir ses bonnes graces, et le besoin d'échapper aux proscriptions, lui composèrent une cour, il employa d'anciens académiciens pour la rédaction de ses ouvrages; mais le plus complaisant de ses faiseurs fut Sieyes.

C'est de cette manière qu'il parvint à se faire écouter avec quelque intérêt dans la convention nationale. Le discours qu'il prononça à l'occasion du mémorable procès dont l'issue a étonné l'Europe, fut vivement applaudi par son parti. Les Jacobins l'engagèrent à le répéter dans leur tribune, et là il obtint des applaudissemens plus vifs encore. La réputation de Robespierre s'en accrut considérablement.

Ce discours est beaucoup trop long pour que je puisse le rapporter ici. Il me suffira de dire que ceux qui l'entendirent sans prévention, jugèrent que si la langue y étoit respectée, la raison, la politique, la morale, l'humanité y étoient blessées à chaque phrase. Le seul sentiment que l'orateur laissoit échapper de son ame, étoit une féroce impatience de voir couler le sang qu'il demandoit, et il fut aisé de conjecturer que le véritable motif qui produisoit cette chaleur, étoit la folle espérance qu'il avoit conçue, que lorsque ce sang auroit été répandu, il arriveroit plus aisément et plutôt au pouvoir suprême. Robespierre, dans cette harangue, prophétisa que la mort de la victime anéantiroit les diverses factions qui désoloient la France, mettroit fin aux querelles intestines qui déchiroient la convention, réuniroit tous les partis en un seul, et nous vaudrait la paix avec les puissances étrangères.

L'événement a prouvé, ou qu'il lisoit mal dans l'avenir, ou qu'il croyoit le peuple Français assez stupide pour se laisser prendre à ce mensonge grossier.

Ce n'étoit point dans lui-même que Robespierre avoit trouvé l'idée d'atteindre au dictatorat. Cette idée, toute folle qu'elle étoit, supposoit cependant une certaine hardiesse, une sorte d'élévation, dont son ame sans force, sans chaleur, se trouvoit incapable. Elle lui avoit été inspirée par son parti, et réunissant peu de lumières à une excessive vanité, il donna dans le sens de sa faction, sans se rendre compte ni de la nature des espérances dont on le berçoit, ni des moyens qu'il faudroit employer pour les réaliser. Ce ne fut point par des combinaisons savantes, par une suite de calculs politiques, qu'il s'avança vers la tyrannie, et que ses mains se trouvèrent armées du sceptre dont il fit un si sanglant abus. Son parti et les événemens firent tout pour lui.

Dès le mois de février 1793, sa puissance commença à devenir formidable. L'éclat qu'il avoit jeté le mois précédent, dans la grande affaire dont la convention s'étoit occupée, l'augmentation de faveur que son opinion lui avoit valu auprès des Jacobins, le mirent en un tel crédit, qu'il devint dangereux même de le contredire. Les accusations dont ses ennemis l'avoient frap-

pé, ne se renouvelèrent plus. Ils se turent; aucun de ses collègues n'osa plus l'attaquer de front.

Chaque pas qu'il faisoit vers l'autorité suprême, étoit marqué par une calamité. Chaque fois qu'il essayoit son pouvoir, les assassins redoubloient d'audace, la capitale se remplissoit de troubles, et communiquoit un mouvement convulsif au reste de la France.

Les 25 et 26 février, il se fit une irruption de brigands chez les épiciers. Tout y fut mis au pillage. Les journalistes dévoués au parti de Robespierre, avoient provoqué ce brigandage; des placards incendiaires, ouvrages des écrivains de ce parti, y avoient invité le peuple des fauxbourgs. Les épiciers portèrent leurs plaintes à la convention : la faction de Robespierre les accueillit avec des huées et des insultes. Bentabole demanda, qu'au lieu de leur accorder la juste indemnité qui leur étoit due, ils fussent condamnés à restituer, dit ce député, tout ce qu'ils avoient gagné injustement. Robespierre, à son ordinaire, ne se mit point en évidence pendant la durée de cette insurrection; mais il se plaignit à ses confidens de ce que, par le peu d'énergie des exécuteurs qu'ils avoient mis en œuvre, elle n'avoit pas produit ce qu'il en avoit attendu.

Vers le milieu du mois suivant, il se fit un mouvement fort extraordinaire. La faction d'Or-

léans et celle de Robespierre parurent agir de concert : Philippe tenoit dans son palais des conciliabules nocturnes avec les affidés de Robespierre ; il faisoit avec eux des orgies ; il vendoit ses effets les plus précieux ; ses émissaires parcouroient les fauxbourgs, remplissoient les cabarets, distribuoient des assignats à la canaille ; et il se disoit sans mystère dans la plupart des groupes, qu'on alloit voir éclore un événement qui étonneroit, mais qui finiroit la révolution.

Philippe fut dans cette occasion, comme dans bien d'autres, la dupe de la faction de Robespierre : celle-ci lui persuada qu'elle vouloit l'élever sur le trône. Le ci-devant prince le crut. On lui présenta l'état des sommes qu'exigeoit d'avance le succès de la conjuration ; il les donna ; on convint du jour et de l'heure où éclateroit cette nouvelle révolution. C'étoit à trois heures du matin, dans la nuit du 9 au 10 mars, que Philippe devoit se rendre à la Commune, et y être proclamé lieutenant-général de la république.

En attendant, on ne parloit dans la ville que de sonner le tocsin, de battre la générale, de tirer le canon d'alarme, de faire un nouveau carnage des prisonniers. L'effroi étoit universel ; à l'heure convenue, les conjurés se rendent chez Philippe ; ils lui disent que l'exécution du

projet n'est pas sans péril ; que quelqu'effort qu'on ait pu faire, la masse du Peuple reste inébranlable ; que la majorité de la convention n'est point encore assez abattue par la terreur, et que son pouvoir est redoutable. Philippe ne sait que résoudre ; il tremble, il pâlit, il s'évanouit. Les conjurés l'abandonnent, se servent pour leur propre compte des sommes qu'ils en ont reçues, et répandent que, par son extrême lâcheté, il ne mérite plus que le mépris de tous les partis.

Au milieu des orages qu'on se proposoit d'exciter dans cette journée du 10 mars, la foudre devoit tomber sur ceux des députés qui avoient eu quelque part aux accusations portées contre Robespierre six mois auparavant. Des mesures mal concertées s'opposèrent à l'exécution du complot ; elle ne fut que différée.

Le 31 mai suivant, la faction de Robespierre fit une nouvelle tentative pour immoler ceux des collègues de ce misérable qui ne donnoient pas dans son sens : des symptômes effrayans annoncèrent et accompagnèrent cette journée : quelques députés furent arrêtés, d'autres prirent la fuite. On ouvrit dans le cimetière de Clamart deux longues et profondes fosses, qui ne pouvoient être destinées qu'à recevoir les victimes qu'on se proposoit d'égorger : j'atteste

l'existence de ces fosses, parce que je les ai vues.

Le vol et l'assassinat se commettoient impunément dans ces jours de désolation. Les voleurs se disoient membres des comités révolutionnaires; et dans la crainte qu'ils ne leur appartinssent en effet, on se laissoit dépouiller; on ne se plaignoit point après avoir été volé. Les assassins se faisoient gloire d'être protégés par la faction de Robespierre, et la persuasion qu'ils lui étoient agréables, leur valoit les caresses de ceux qui auroient dû les frapper du glaive de la loi.

Dans la nuit du 29 au 30, les comités révolutionnaires de toutes les sections s'assemblèrent. On y mit en délibération comment il faudroit s'y prendre pour égorger, à la même heure, toutes les personnes qu'on qualifioit de suspectes.

Dans un conciliabule, auquel assista Robespierre, il fut arrêté de désarmer dix sections.

Le 30 mai, pendant une cérémonie religieuse que les catholiques faisoient extérieurement dans le quartier de Paris appelé de l'Isle, des gens du parti de Robespierre s'écrièrent: *Il faut mettre en arrestation tous ceux qui suivent la procession !* La crainte que l'effet ne suivît la menace, jeta l'épouvante parmi ceux que cet acte de religion avoit réunis: et dans le désordre, plus d'une personne fut blessée.

Ce jour-là et le précédent, les divers comités révolutionnaires arrêtèrent un nombre considérable de particuliers. Sur la seule section de la Croix-Rouge, on arrêta vingt-neuf femmes, à qui on n'imputa d'autre crime, sinon qu'elles étoient nobles.

Un particulier, qui n'étoit également coupable d'autre délit que d'être né d'une famille noble, reçut ordre de se rendre dans un comité révolutionnaire. L'infortuné conçut, non sans raison, le plus grand effroi des suites qu'auroit cet ordre. Il dit à ceux qui le lui portoient : « Vous êtes des scélérats; je vous connois: vous » venez me chercher pour m'égorger, et voler » ensuite mon bien; mais du moins vous ne » serez pas mes bourreaux. » Après avoir dit ce peu de mots, il tira de dessous son habit un pistolet, et se brûla la cervelle.

Des visites domiciliaires faites dans les ombres de la nuit, des vexations de tous les genres, précédèrent aussi la journée du 31 mai : on ne pouvoit sortir de son logis, traverser une rue, entrer dans la maison la plus voisine de la sienne, sans être muni d'un passe-port. Des particuliers, pour n'être point retardés dans leur marche, colloient ce passe-port à leur chapeau. Voilà la liberté dont le parti de Robespierre faisoit présent à la Nation, pour qu'elle ne regrettât point l'ancien régime.

Enfin elle arriva, cette journée du 31 mai, que tant de désastres avoient annoncée. Les barrières furent fermées, toute communication fut interceptée; on battit la générale; on sonna le tocsin; on tira le canon d'alarme. Au premier bruit qu'il fit entendre, une femme enceinte, qui dans ce moment passoit sur le quai de l'Ecole, fut tellement effrayée, qu'elle mourut subitement. Les prisonniers crurent que leur dernière heure étoit arrivée. Les hurlemens pitoyables que poussoient ceux renfermés à l'Abbaye, s'entendirent de toutes les rues adjacentes.

Une visite domiciliaire fut faite avec rigueur, dans toutes les maisons. Un nombre incalculable de citoyens fut traîné dans les prisons. D'autres ne rachetèrent leur liberté qu'en sacrifiant une portion de leur fortune.

Soixante mille hommes armés, une artillerie formidable, environnèrent la convention. On établit à ses portes des grils pour chauffer les boulets. Le commandant de la garde nationale lut à l'assemblée une liste des députés que Robespierre avoit proscrits, et déclara qu'il ne retireroit ses forces que quand on les auroit remis entre ses mains. Sur le refus de la convention, il cria aux armes. Mais soit que toute cette machination eût été mal ourdie, soit que les conjurés n'eussent pas assez d'énergie pour consommer

leur projet, soit qu'on n'eût voulu qu'effrayer la convention, on se borna à ces seules violences, et Robespierre se plaignit encore de ce que cette journée avoit été perdue pour lui.

Le premier effet du mécontentement de son parti, fut la destitution du commandant actuel de la garde nationale, et la promotion de Henriot à cette place.

Le mois de juin se passa dans une agitation non moins violente que celle qui avoit précédé la journée du 31 mai. Les marchands étoient sans cesse menacés d'un pillage. Les bateaux qui arrivoient pour l'approvisionnement de la ville étoient arrêtés. Des misérables que Henriot encourageoit au lieu de les réprimer, déterioroient, voloient les provisions que les négocians des départemens envoyoient à leurs correspondans de Paris.

Chaque nuit on étoit éveillé en sursaut par le bruit des gens armés, qui couroient les rues, enfonçoient les portes, pour enlever les infortunés proscrits par le parti de Robespierre. On trembloit pour soi, pour ce qu'on avoit de plus cher. Le lendemain, quand deux parens, quand deux amis se rencontroient, ils s'étonnoient de se revoir, d'être libres, de respirer encore.

Le secret des lettres, qui, depuis les premiers jours de notre révolution, n'a jamais été respecté,

fut violé dans ces temps orageux avec une impudeur révoltante. Les satellites de Robespierre vouloient qu'on sût qu'ils avoient fouillé dans le secret des familles. Ils avoient fabriqué deux sortes de sceaux, sur l'un desquels ils avoient fait graver ces mots : *Administration de surveillance ;* et sur l'autre : *Révolution du 31 mai.* C'est avec un de ces sceaux qu'ils recachetoient les lettres qu'ils avoient eu la sacrilège audace d'ouvrir.

Par de tels excès, par une telle violation de tous les droits de l'homme et du citoyen, on parvint à donner à Robespierre la confiance de tout oser, de tout entreprendre.

Une puissance qui laisse élever une autre puissance, soit au dedans, soit au dehors, commet une grande erreur en politique. La puissance qui s'élève devient la rivale de celle qui ne l'a pas empêchée de s'accroître, et finit presque toujours par la dévorer. C'est pour avoir commis une telle erreur, c'est pour avoir laissé naître le gigantesque pouvoir du comité de salut public, que l'assemblée nationale se vit, pendant le règne de Robespierre, contrainte de se courber, comme le reste de la France, sous le joug de ce comité.

La convention en consacrant, par ses décrets, l'autorité sans bornes qu'usurpèrent les douze

membres du comité de salut public, tomba dans la faute la plus pernicieuse où puissent tomber ceux qui gouvernent ; car donner autorité sur la fortune, la liberté, la vie des citoyens, à un petit nombre de citoyens, est la plus vicieuse de toutes les institutions, dans toute espèce de gouvernement. Ce petit nombre de citoyens fait couler le sang à son gré, et se rend maître absolu de la république.

A Rome, dans les accusations capitales, il y avoit toujours appel au peuple. S'il arrivoit qu'il fût dangereux de retarder l'exécution au moyen de cet appel, on créoit tout exprès, pour ce cas extraordinaire, un dictateur. Il falloit une nécessité bien démontrée pour recourir à ce remède.

A Venise, dix citoyens peuvent, sans appel, infliger une peine; mais ces dix citoyens sont subordonnés aux quarante, et les quarante sont eux-mêmes subordonnés au grand conseil : de sorte que s'il se trouve un accusateur, il se trouve aussi un juge pour mettre un frein à l'ambition des plus puissans. Il est humiliant qu'avec toutes ces lumières dont nous nous croyons enrichis, nous ayons plus mal fait qu'un de ces gouvernemens aristocratiques que nous méprisons tant.

Les membres du comité de salut public faisoient entendre à la convention qu'ils ne vou-

loient se servir de l'autorité dont ils desiroient être investis, que pour écraser les aristocrates. Il eût été de la sagesse de cette assemblée de se préserver de ce piége grossier. D'abord il falloit savoir ce que les membres du comité entendoient par aristocrates. Il étoit clair que tout citoyen qui leur déplairoit seroit aristocrate. De plus, il étoit aisé de voir par l'histoire de toutes les conjurations, que tel avoit toujours été le langage des usurpateurs. Ils promettent d'anéantir le parti qu'on a su rendre odieux, et ils l'anéantissent en effet; mais le tour du parti même qu'ils ont feint de servir, arrive; celui-ci cherche un abri contre leur tyrannie. Il le trouveroit en se réunissant au parti qui a été abattu; mais cette barrière n'étant plus, il est nécessaire qu'il soit aussi subjugué.

Le comité de salut public n'avoit, par son institution, qu'une existence conditionnelle. Ses membres devoient être renouvelés tous les mois, et leurs opérations étoient subordonnées à la volonté de l'assemblée générale ; ils n'avoient que l'initiative des loix. Le mauvais génie de la France voulut que Robespierre fût membre de ce comité; il y avoit été porté par sa faction, et le comité n'eut jamais d'autre marche que celle de la faction. Par le terrible mouvement qu'il imprima à tout le corps politique dès l'instant de

sa naissance, il remplit d'effroi tous les cœurs, et frappa de stupeur la convention nationale.

Ce comité, fort de la frayeur qu'il inspiroit et de l'appui que lui prêtoit le parti de Robespierre, parvint non-seulement à se perpétuer dans l'autorité qui lui avoit été confiée, mais encore à se rendre indépendant de la convention nationale. Il dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés étoient affichés, promulgués, et avoient force de loix. Il envoya dans les départemens des vice-rois, qu'il revêtoit d'une autorité illimitée, et qui ne relevoient que de lui seul.

L'influence qu'eut Robespierre sur ses collègues du comité de salut public dès les premiers instans de la création de ce comité, ne fit que s'accroître de jour en jour, et il ne cessa d'en faire l'abus le plus détestable. Non content d'avoir obtenu l'arrestation d'une trentaine de députés dont, dès le mois d'octobre 1792, il avoit juré la perte, il promit à Chabot la protection du comité de salut public, s'il vouloit dénoncer à l'assemblée ses deux collègues Duperret et Fauchet.

Chabot, homme accoutumé depuis long-temps à sacrifier sa conscience au plus fort, dénonça en effet ses deux collègues, qui furent arrêtés.

De nouvelles mesures de terreur accompagnent ces proscriptions, et en annoncent de plus nombreuses encore.

A l'instigation de Robespierre, Bazire demande et obtient un décret qui déclare que, jusqu'à la paix, la France sera en révolution; c'est-à-dire, dans cet état de souffrance où personne n'est sûr ni de sa fortune, ni de sa liberté, ni de sa vie.

Par les menées de Robespierre, Chaumette, procureur de la commune, vient demander à la convention qu'il soit créé une armée révolutionnaire, qui traînera à sa suite une guillotine; qu'il soit permis aux comités révolutionnaires d'arrêter les personnes qu'ils jugeront suspectes; qu'il soit accordé aux membres de ces comités un traitement, et 40 sous par séance aux indigens, c'est-à-dire, aux soldats de Robespierre qui assisteront aux assemblées des sections.

Billaud de Varennes, membre du comité de salut public, convertit ces demandes en motion. Bazire et Danton, qui cherchoient à complaire à ce comité, appuient la motion, et ces diverses demandes sont décrétées.

Quelques jours après, sur la demande de Merlin de Douai, il émane de la convention un décret bien plus effrayant encore. Ce décret ordonne l'arrestation des gens suspects, et, par la définition qu'il donne de ce qu'il faut entendre

par homme suspect, il n'est personne que le comité de salut public, que les comités révolutionnaires, que les vices-rois qui sont dans les départemens, ne puissent déclarer tels.

L'exécution suit de près cette horrible loi. Tout citoyen qui n'est pas de la faction de Robespierre, tremble pour son salut. Ceux-là font leur testament, ceux-ci fuient leurs foyers, et mendient un asyle; les uns s'enfoncent dans les forêts, d'autres s'enterrent dans des cavernes.

Robespierre, convaincu qu'il a amené la convention au point de ne pouvoir plus rien refuser, lui fait demander l'arrestation de cent seize de ses membres. Billaud de Varennes demande qu'on aille à l'appel nominal sur cette proposition, afin que les députés qui oseront voter en faveur des cent seize proscrits, soient eux-mêmes mis en arrestation. Mais Robespierre, que la lenteur de cette formalité importune, s'oppose vivement à la demande de Billaud de Varennes; et, comme il le desire, on suit la méthode ordinaire de recueillir les voix, appelée par *assis* et *levé*, et les cent seize députés sont décrétés d'accusation en un instant.

Le vulgaire ne voit dans les diverses révolutions des empires, que les effets nécessaires de causes qu'il croit être au pouvoir de l'homme d'engendrer. Le vrai philosophe sait qu'il est une

intelligence supérieure qui ordonne tout pour une fin, qui, sans nous dépouiller de la liberté dont elle nous a fait don, nous conduit à l'exécution de ses immortels desseins, et fait briller, au sein même des désordres qu'enfantent nos passions, des preuves de sa sagesse. Robespierre, en assouvissant sa haine contre ces cent seize députés, fut l'instrument de la justice divine elle-même, car il mit au nombre des proscrits l'exécrable Philippe, dont les crimes fatiguoient le ciel.

Philippe, au moment où il fut arrêté, méditoit un nouveau forfait. Ruiné par les immenses largesses qu'il avoit distribuées à la canaille, il étoit réduit, pour soudoyer les scélérats qu'il tenoit à ses gages, à vendre son linge de corps. Il n'eut pas le temps d'exécuter sa dernière entreprise. Robespierre le fit transférer à Marseille. Philippe, éloigné de deux cents lieues de la horde de ses complices, ne put concerter avec eux aucune mesure. Pendant son absence, Robespierre affoiblit le parti de ce monstre, en envoyant à l'échafaud ceux qui paroissoient lui conserver de l'attachement. Lorsque le parti fut suffisamment affoibli, Robespierre fit revenir Philippe à Paris, et le livra brusquement aux bourreaux.

Le jour de l'exécution de Philippe fut un jour de fête pour les Parisiens. Chacun, en le voyant marcher au supplice, lui reprocha ses crimes;

chacun bénit la Providence. On remarqua entre autres un jeune homme, qui, le regardant en face, lui cria :

. . . . . , . . Il est donc des forfaits
Que le courroux du ciel ne pardonne jamais !

La mort d'Orléans frappa d'inertie la faction dont il étoit le chef, et qui, depuis cinq ans, déchiroit la France. Sous ce point de vue, Robespierre rendit un service signalé à son pays. Les gens de bien lui en surent gré. Ils se persuadèrent qu'intérieurement il désapprouvoit les excès de cruauté qui se renouveloient à chaque instant; ils crurent qu'il dissimuloit, par prudence, sa véritable opinion; qu'il avoit pour but d'éteindre tous les partis, et de rendre ensuite au corps politique la santé et la force.

On se trompoit : les événemens qui suivirent, prouvèrent qu'un sentiment aussi généreux n'entroit point dans cette ame de boue.

Le supplice de Gorsas, qui, depuis les premiers jours de la révolution, prêchoit avec fureur le meurtre et le pillage, avoit précédé celui de Philippe.

Après cette double exécution, Robespierre sembla redoubler d'activité pour consolider le règne de la terreur. Sur la demande de Saint-Just, le plus complaisant de ses complices, un décret déclare, pour la seconde fois, que le gouverne-

ment restera en état de révolution jusqu'à la paix ; et ce que nous aurions peine à croire, si nous n'en avions été témoins, le même décret confie l'entière administration de la chose publique au comité de salut public.

Sur la demande encore du même Saint-Just, tous les étrangers sont engouffrés dans les prisons.

Sur celle de Chabot, le casse-cou de Robespierre et de St-Just, on décrète que les prêtres qui confesseront, seront déportés sur la côte ouest de l'Afrique. Un second décret ordonne qu'ils seront jetés sur la côte sud-ouest de Madagascar.

Sur la demande de Robespierre lui-même, qui se plaint de ce que les bourreaux ne sont point assez occupés, on décrète que quand un procès pendant au tribunal révolutionnaire aura duré trois jours, le président de ce tribunal sera tenu de demander au jury si sa conscience est suffisamment éclairée; et que dans le cas d'une réponse affirmative, on procédera au jugement.

Au sein des alarmes qu'inspiroit le développement de ce système de cruauté, on vit des folies pitoyables, de scandaleuses et dégoûtantes abominations. Bazire, pour que l'égalité soit parfaitement établie entre le valet et le maître, entre l'enfant et son père, demande que tous les Français soient tenus de se tutoyer. Un décret y invite tous les citoyens.

Six jours après, Gobel, évêque constitutionnel de Paris, vient, suivi de ses vicaires généraux, apostasier solemnellement au sein de la convention. Il est difficile de croire que Robespierre ne fut pas complice de cette infamie. Gobel avoit été poussé à cette démarche par Anacharsis Clootz et par Chaumette, qui alors étoient des apôtres ardens de la politique de Robespierre. Gobel reçut, pour se couvrir de cet opprobre, 300 mille liv.; il ne put les recevoir à l'insu de Robespierre, dont la surveillance s'étendoit sur les fonds publics, comme sur toutes les parties de l'administration.

L'apostasie de Gobel couvrit la France de scandales et de scènes lubriques : les objets du culte catholique furent traînés dans la fange des rues, et livrés à la dérision d'hommes grossiers, sans foi, sans mœurs. Des prostituées, dans des attitudes lascives, furent promenées en triomphe sur des chars; elles montèrent dans les anciens temples sur des autels, on chanta des hymnes en leur honneur, on brûla de l'encens à leurs pieds, on les invoqua, on leur adressa des prières.

Ces farces sacriléges durèrent plusieurs mois. Le comité de salut public étoit tout-puissant, Robespierre pouvoit tout dans ce comité; il n'avoit qu'un mot à proférer pour mettre fin à ces excès, qui feront la honte de notre siècle:

il ne proféra point ce mot ; il est donc assez vraisemblable qu'il ne les voyoit point avec déplaisir. L'opinion de quelques personnes est qu'il les voulut, afin que ceux qui s'en rendroient coupables, devinssent tellement méprisables et odieux, qu'il pût ensuite, sans craindre un soulèvement, les envoyer à la mort.

Tandis que la canaille se divertissoit de ces infernales sottises, Robespierre et les siens ne laissoient point respirer les citoyens honnêtes : chaque jour nous apportoit un nouveau sujet d'épouvante.

Des députés de la section de Guillaume-Tell firent entendre à la convention ces paroles, plus dignes d'être prononcées par des antropophages que par des Français : « Sacrifiez neuf cent mille » têtes, et la révolution sera affermie. »

Le lendemain les Jacobins vinrent dire à la convention : « Laissez la salutaire terreur à » l'ordre du jour ; effrayez avec cette Méduse ; » rapportez le décret qui accorde aux députés la » faculté d'être entendus avant d'être décrétés » d'accusation.....»

Bazire, Chabot, Thuriot, se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent à cette motion : les insensés ne voyoient pas qu'ils appeloient la foudre sur leur propre tête. Cinq jours après, le comité de salut public fait arrêter Bazire et

Chabot; on leur adjoint ensuite successivement Osselin, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse et Fabre d'Eglantines, membres, comme eux, de la convention.

Pendant que ces députés étoient traînés en prison, Doublet leur collègue mouroit à la Force; Chambon, aussi leur collègue, étoit égorgé par les gens qui avoient simplement ordre de se saisir de sa personne; on envoyoit à l'échafaud Rabaud de Saint-Etienne, membre de la première et troisième assemblée nationale, et ce fameux Barnave, qui avoit jeté un si grand éclat dans l'assemblée constituante.

Des décrets rigoureux accompagnoient ces sanglantes exécutions. Sur la proposition de Montaut, on confisquoit les biens de ceux qui, étant accusés de contre-révolution, se donnoient la mort; sur celle de Danton, on condamnoit à la même peine ceux qui, ayant des enfans émigrés, ne prouveroient pas avoir fait tout ce qui dépendoit d'eux pour empêcher leur émigration.

Ces loix sévères et les nombreuses lettres-de-cachet qui à chaque minute partoient du comité de salut public, répandoient une telle consternation, qu'il ne se trouvoit peut-être pas un seul citoyen qui n'eût fait le sacrifice de toute sa fortune, si on eût voulu lui donner sûreté pour sa vie et sa liberté. Une personne qui jouissoit de

quatre cent mille livres de rente, fit don à la convention de tous ses biens, et terminoit la lettre qui contenoit cette offre par ces mots : "Je demande pour toute grace, qu'il me soit „permis de me retirer dans quelqu'endroit de „la République. „

La facilité avec laquelle Robespierre exerçoit son despotisme, à l'aide du crédit que lui accordoient les Jacobins et ses collègues du comité de salut public, lui fit concevoir l'idée d'exercer ses forces contre la propre faction qui l'avoit élevé : en cela il imita tous les usurpateurs, qui finissent toujours par être les tyrans de leur propre parti. Maillard, Ronsin, Vincent, reçurent les premiers coups : ce Maillard avoit égorgé le 2 septembre 1792, plusieurs centaines de victimes dans les prisons de l'Abbaye. Ronsin étoit commandant de cette armée révolutionnaire, dont le comité de salut public avoit voulu la création. Vincent, clerc de procureur avant la révolution, et dans les derniers temps secrétaire-général de la guerre, avoit été un des propagateurs les plus ardens de la doctrine sanguinaire que Robespierre réduisoit en pratique.

Cet essai ne fut pas heureux. Le club appelé des Cordeliers, réclama Ronsin et Vincent : Robespierre les rendit, et par ce charme malfaisant qui fascinoit tous les esprits, quoique vaincu

il ne perdit rien de sa puissance : cette défaite ne servit qu'à le convaincre que les ames n'étoient pas assez frappées de terreur. Il continua le cours de ses proscriptions : il fit arrêter les députés Thomas Payne et Bernard.

Les divers comités révolutionnaires qui entretenoient une correspondance active et journalière avec le comité de salut public, exerçoient dans leur arrondissement respectif, la rigueur que ce comité étendoit sur toute la France. Il n'y avoit pas une seule maison de la capitale où l'on n'eût à se plaindre de quelque violence. Des particuliers excédés de la tyrannie qui les opprimoit, osèrent porter leurs réclamations à l'assemblée nationale. Un marchand d'estampes lui demanda justice contre des membres d'un comité révolutionnaire, qui lui avoient volé toutes ses gravures, sous le prétexte qu'il en avoit qui portoient les emblêmes de la royauté.

Ces sortes de réclamations courroucèrent ceux des membres du comité de salut public qui étoient plus particulièrement attachés à Robespierre. Saint-Just fit entendre dans la tribune de la convention, ces terribles paroles : « La pitié » est un signe de trahison.... Ce qui constitue la » République, c'est la destruction de tout ce qui » lui est opposé. »

En conséquence de ces maximes, Saint-Just

fit condamner à la peine de mort ceux qui altéreroient la forme du gouvernement républicain, ceux qui résisteroient au gouvernement révolutionnaire, ceux qui donneroient asyle aux prévenus de conspiration que la frayeur auroit mis en fuite, ceux qui communiqueroient verbalement ou par écrit avec les prisonniers, les geoliers qui coopéreroient à une telle communication. Rien peut-être ne prouve mieux à quel point les membres de la convention étoient comprimés par la terreur, que leur docilité à décréter ce code de sang qui devoit tourner contre plusieurs d'entre eux.

Saint-Just fit encore décréter que les biens des gens suspects étoient confisqués, qu'eux-mêmes étoient condamnés à la détention jusqu'à la paix, et qu'à la paix ils seroient bannis à perpétuité.

Au moyen de l'accroissement de terreur que produisirent ces nouveaux actes d'une tyrannie dont les annales de l'Histoire n'offrent aucun exemple, Robespierre se vit en état de frapper le coup qu'il méditoit. Il dédaignoit depuis long-temps d'être la créature, l'instrument d'une faction. Il vouloit bien être le chef d'un parti, mais d'un parti qu'il auroit créé lui-même. Il entendoit ne rien tenir de ceux qu'il emploieroit; il paroissoit à son amour-propre plus avantageux qu'ils tinssent tout de lui.

L'homme qui, dans son parti, avoit une réputation mieux affermie, étoit le folliculaire Hébert, dont j'ai déjà fait mention, et qui, barbier dans un méchant village avant la révolution, occupoit actuellement la place de substitut du procureur de la commune. La faveur dont la canaille le couvroit, les sommes immenses qu'il avoit l'art de tirer du trésor public, et qui lui servoient à se faire des partisans, le rendoient un personnage considérable. Il s'étoit acquis un grand crédit dans le club qu'on appeloit des Cordeliers: il voulut même se servir de l'influence qu'il avoit sur l'esprit des membres de cette société, pour élever sa faction au-dessus de toutes les autres, et perdre Robespierre. Celui-ci eut avis que le club se proposoit de le dénoncer. Cette dénonciation ne lui eût sans doute pas été préjudiciable, à cause de l'énorme pouvoir dont il jouissoit; mais excessivement ombrageux et jaloux, il résolut de se défaire d'un homme qui avoit l'insolence de se déclarer son rival. En le perdant, il cousultoit plus sa haine que sa sûreté; car, au point où il étoit arrivé, il paroissoit n'avoir personne à redouter.

Les gens de bien exécroient Hébert, et c'étoit principalement à lui qu'ils attribuoient les derniers maux de notre Patrie. Mais que pouvoient faire les gens de bien? l'échafaud attendoit qui-

conque osoit se permettre même un murmure contre ce tigre. Ses écrits pestiférés, et répandus avec la plus grande profusion, se glissoient jusque dans la chaumière du pauvre, et avoient enfanté parmi nous une secte de cannibales, d'autant plus redoutable qu'elle étoit plus nombreuse. Déjà une fois la convention avoit essayé de purger la France de ce monstre; mais comme, à cette première époque, il étoit protégé par Robespierre, il se trouva plus fort que la convention.

Anacharsis Clootz étoit l'apôtre de la secte qu'avoit fondée Hébert. J'ai entendu ce Clootz, dans les villages voisins de Paris, mettre tout en œuvre pour faire entrer dans les cœurs des habitans des campagnes la doctrine homicide que prêchoit Hébert dans ses feuilles.

Hébert étoit une idole qu'il falloit commencer par dépopulariser avant d'oser le frapper. Camille Desmoulins, qui n'eut que les saillies de l'homme d'esprit, et non la prévoyance de l'homme sage, se chargea de cette mission.

Camille Desmoulins vivoit, avant la révolution, des odes et des sonnets qu'il composoit en l'honneur des Brienne et des Lamoignon. Ses lâches flagorneries le rendirent méprisable; les avocats ne voulurent point l'admettre parmi eux. Il se vendit à Philippe, au moment où la ré-

volution de 1789 arriva. Depuis il vécut des aumônes que lui firent successivement Mirabeau et Lafayette, jusqu'à son mariage avec une bâtarde, qui fut dotée de quelques mille livres de rente.

Il fut l'Hébert des premiers jours de la révolution. Dans un journal intitulé *Courier du Brabant*, il prenoit le sinistre nom de *Procureur-général de la lanterne*. En cette qualité, il dénonçoit aux assassins quiconque ne partageoit pas son opinion, et se félicitoit quand, faisant droit à ses dénonciations, ils avoient suspendu à un réverbère un citoyen qui croyoit qu'on pouvoit aimer la patrie, sans estimer Camille Desmoulins.

Aux derniers jours de sa vie, il sembla rougir de ses anciennes erreurs. Il fit dans son journal, intitulé *le Vieux Cordelier*, cet aveu tout-à-la-fois comique et ingénu, qu'il étoit bien vrai qu'il avoit voulu une république, mais une république de Cocagne.

Desmoulins avoit un extérieur désagréable, la prononciation pénible, l'organe dur, nul talent oratoire; mais il écrivoit avec facilité, et étoit doué d'une gaîté originale, qui le rendoit très-propre à manier l'arme de la plaisanterie.

Tel fut l'homme qui se chargea de montrer à nud l'ame hideuse du folliculaire Hébert. Une personne, qui connoissoit particulièrement Des-

moulins, m'a assuré tenir de lui qu'il avoit reçu cette mission de Robespierre, et que celui-ci lui envoyoit les articles qu'il inséroit dans son journal; de sorte que son ministère se bornoit à les rédiger. Ce journal est celui dont je viens de parler, connu sous le nom de *Vieux Cordelier.*

Dumoulin eut un succès complet. Le mépris et la haine enveloppèrent de toutes parts l'immoral Hébert. Ce fut alors que Robespierre le frappa; il fit jeter avec lui, dans la même prison, les nommés Momoro, Ducroquet, Laumur, et pour la seconde fois, Ronsin et Vincent.

Le rapport que fit Barrère sur cette arrestation, est remarquable par les éloges qu'il y prodigua à Robespierre. Il accusa Hébert d'être un conspirateur, et il lut, à l'appui de cette conspiration, deux lettres qu'il dit avoir été interceptées. Dans l'une on lisoit : « Les Jacobins, guidés par Robes- » pierre, font tout ce qu'ils peuvent pour lui » conserver la confiance du peuple. » Dans l'autre, on lisoit : « On travaille à dépopulariser » Robespierre. Si on y parvient, je ne crois plus à » aucune réputation. C'est de tous les hommes qui » ont figuré dans la révolution, celui qui a le plus » la confiance du peuple, et à qui il pardonne- » roit plus aisément une erreur passagère. »

Sept jours après ce rapport, Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent, Laumur, Anacharsis Clootz,

et douze autres scélérats non moins féroces qu'eux, finirent leur détestable vie sur l'échafaud.

Ce fut un beau moment pour Robespierre, que celui où la patrie se déchargea de ce sang impur. Il reçut les bénédictions de l'élite de la France; un concert unanime d'actions de graces, de vœux, s'éleva vers lui. Il fit naître les espérances les plus flatteuses. Les cœurs flétris par les attentats des monstres qu'il venoit d'étouffer, s'ouvroient à la joie, à la confiance. On se félicitoit d'habiter une ville que n'habitoient plus Hébert et ses complices, de ne plus les rencontrer sur le sol qu'ils avoient rougi de tant de sang. L'air qu'on respiroit sembloit plus pur, la nature plus riante; tout paroissoit avoir changé de face.

Il n'étoit pas un citoyen honnête qui ne fît honneur de ce changement à Robespierre, et cette trompeuse idée circula avec une incroyable rapidité. Dans tous les départemens, on le regarda comme le futur sauveur de la Patrie: tous les cœurs alloient au-devant de lui. Le coup qu'il venoit de frapper étoit, disoit-on, le fruit d'un grand courage, d'une profonde sagesse, d'une noble énergie. Toute sa conduite passée étoit celle d'un politique habile, qui avoit eu l'adresse de cacher ses vues pour arriver à cet

heureux dénouement. Tels sont les hommes ; c'est toujours le succès qui sert de règle à leur jugement.

D'un autre côté, cette multitude qu'on est sûr d'enflammer, d'agiter, de conduire où l'on veut, en faisant seulement retentirle mot *patriotisme*, fut à la vérité d'abord étonnée de la chûte des imposteurs qui l'avoient si long-temps séduite. Levant ensuite les yeux vers Robespierre, elle crut que tout le patriotisme s'étoit réfugié autour de ce député, et elle jura de ne plus reconnoître que lui pour vrai patriote.

L'alégresse éclata à l'extérieur. Les parens, les amis se réunirent, et célébrèrent, par des fêtes innocentes, le retour de l'ordre et de la justice. On donna des bals, des concerts ; chacun crut qu'il alloit être heureux sous l'autorité tutélaire de Robespierre.

Le licenciement de l'armée révolutionnaire, qui eut lieu quatre jours après l'exécution d'Hébert ; le supplice de Gobel, de Chaumette, des deux Grammont-Roselly père et fils, achevèrent de persuader que Robespierre alloit enfin ramener les beaux jours. Gobel, par sa honteuse apostasie, et ses liaisons avec tous les bandits de la France, étoit regardé comme l'ennemi de Dieu et des hommes ; et Phalaris n'est pas plus haï du genre humain, que ne le fut des Français Chau-

mette par ses calomnies contre les prisonniers, et son industrie à les torturer. Quant aux Grammont, l'horreur qu'ils inspiroient étoit à son comble. On les avoit toujours vus se mêler aux bourreaux pendant les exécutions, et injurier, avec une joie féroce, tous les infortunés que le tribunal révolutionnaire envoyoit à l'échafaud.

Que ne pouvoit pas Robespierre, aidé des dispositions favorables où il avoit mis à son égard la presque totalité des Français ? Tout lui devenoit possible. S'il eût aimé son pays, il en faisoit le bonheur. Après la mort d'Hébert, il devint par le fait, ainsi que l'appeloient, dans leurs manifestes, les généraux étrangers, roi de France et de Navarre. Il ne lui fallloit qu'une habileté commune pour conserver le sceptre que le concours de tant de circonstances bizarres avoit placé dans ses mains. Il ne faut pas croire, en effet, que ce soit une œuvre bien pénible de se maintenir dans l'autorité qu'on a usurpée. La difficulté est de s'en saisir. Des lumières ordinaires suffisent pour la conserver. Un pouvoir absolu corrompt bientôt toute la masse d'une nation. L'usurpateur se fait des amis et des partisans. Peu lui importe d'être sorti du sein de l'obscurité, de l'indigence, d'être sans parens, sans alliés. Les richesses, toutes les sortes de faveurs, de graces, de récompenses, viennent lui composer une force qui se joue de

tous les obstacles. On a une preuve de ces vérités dans la conduite que tinrent les décemvirs de Rome.

Si Robespierre, après avoir réjoui la France par le supplice d'Hébert, eût laissé reposer les bras des bourreaux, s'il eût posé de fortes barrières contre le retour des injustices et des cruautés, il rouvroit tous les canaux de la prospérité publique, il se faisoit un parti formidable de tous les citoyens vertueux, il donnoit la paix à la France et peut-être à l'Europe, il gouvernoit paisiblement. A la suite de sanglantes divisions qui avoient mis les Romains aux prises les uns avec les autres, le tribun Marcus Duellius rendit un édit, qui défendit à qui que ce fût, de citer ou d'accuser d'une année entière, aucun citoyen romain. Ce sage édit mit la tranquillité dans toute la République : voilà l'exemple que devoit suivre Robespierre.

Tenir les esprits des citoyens dans un état continuel de crainte et de défiance, les effrayer par des injures, des exécutions journellement renouvelées, est la plus stupide des politiques. Quand chacun commence à croire qu'il pourra à son tour être frappé d'une accusation capitale, on prend des précautions contre les dangers dont on est menacé, on devient plus hardi, plus entreprenant, moins timide à tenter une entreprise qui amène un changement.

Celui-là seul règne heureusement qui règne par l'amour, et sait en même temps se concilier le respect de tous. Le désir d'être aimé le rend affable, humain, religieux, lui donne toutes ces qualités que Xénophon nous fait admirer dans Cyrus. La terreur n'engendre que la haine, ne fait que des mécontens, et lorsqu'il y a plusieurs mécontens, celui qui gouverne a chaque jour à craindre quelque funeste accident. Il n'y a peut-être pas un seul exemple d'un homme qui, n'ayant régné que par la terreur, n'ait péri misérablement.

Ce fut ce moyen que Robespierre adopta, non par un choix réfléchi, mais parce qu'il ignoroit les premiers élémens de la science de gouverner, parce qu'il n'avoit pour guide que cet instinct brutal qui lui faisoit trouver du bonheur à être entouré de malheureux et de cadavres. Il fut présent au supplice d'Hébert et de ses complices ; on le surprit dans la foule les yeux avidement collés sur l'échafaud, et comptant avec volupté les têtes que faisoit tomber le fatal couteau. Ce seul trait suffiroit pour prouver que, même dans la punition de ces misérables, il n'avoit en vue que de se repaître de sang.

Les illusions qu'on s'étoit faites sur les projets ultérieurs de Robespierre, ne tardèrent pas à se dissiper. Saint-Just et Couthon, membres comme

lui du comité de salut public, furent les ministres de ses fureurs. Le premier obtint un décret qui renvoyoit sous trois jours de Paris tous les nobles : on ne vit dans cette loi qu'une vexation inutile; car, qu'importoit à la chose publique que les nobles fussent dans Paris ou à un quart de lieue de Paris ?

Avec ce décret, St-Just en obtint un second qui condamnoit à être déporté à la Guyane française, quiconque seroit convaincu de s'être plaint de la révolution. Ces nouveaux tyrans envoyoient à la mort vos amis, vos parens, les personnes qui vous étoient les plus chères, et ils exigeoient que votre bouche bénît la main qui enfonçoit le poignard dans votre cœur. Jamais le délire de la férocité enfanta-t-il une idée aussi atroce ?

Sur le rapport encore de Saint-Just, on envoya à la mort Hérault de Séchelles, membre du comité de salut public, et avec lui Simon, député et vicaire-général de Strasbourg. Saint-Just accusa le premier d'avoir caché chez lui un homme mis en arrestation ; il accusa le second d'avoir eu des relations avec un conspirateur des bords du Rhin.

Il m'a été dit aussi que le comité de salut public étoit convaincu que Hérault de Séchelles avoit vendu aux Anglois les secrets de ce comité.

Quelques jours après, la mort vint encore promener son glaive sur la tête des députés. Camille Desmoulins, à qui on devoit principalement le supplice d'Hébert, s'étoit permis dans son journal quelques plaisanteries sur Saint-Just. *Il porte*, disoit facétieusement le journaliste, *sa tête comme un saint-sacrement.* On ne plaisante point avec les tigres. Saint-Just demanda à Robespierre la tête de Desmoulins, et il l'obtint sans peine.

« Je viens, dit ensuite Saint-Just à la conven-
„ tion, je viens vous demander un décret d'accu-
„ sation contre Camille Desmoulins, Danton,
„ Philippeaux, Lacroix, complices de d'Orléans,
„ et de Fabre d'Eglantines. »

En entendant lire cette nouvelle liste de proscription, Legendre s'écrie douloureusement : " Nous allons donc tous être égorgés successi-
„ vement ! » Ses collègues partagent ses alarmes. On entend dans une partie de la salle des gémissemens ; ils mettent en fureur Robespierre ; il s'élance à la tribune, et parle ainsi :

" A ces troubles, depuis long-temps inconnus
„ dans cette assemblée, il est visible qu'il s'agit
„ d'un grand intérêt, de savoir si quelques hom-
„ mes doivent l'emporter sur la Patrie.... Peu
„ m'importe à moi les éloges qu'on se donne et
„ qu'on donne à ses amis. On ne demande plus ce
„ qu'un homme a fait à telle époque, on demande

„ ce qu'il a fait pendant tout le cours de sa „ carrière politique.

„ On ne peut prononcer le nom de Lacroix „ avec pudeur. Danton est moins décrié : mais „ pourquoi Danton auroit-il plus de privilége „ que son compagnon Fabre d'Eglantines ?

„ On veut vous faire craindre l'abus du pou- „ voir. Qu'avez-vous fait que vous n'ayez fait „ librement ? On craint que des individus ne „ soient victimes. On se défie donc de la jus- „ tice ? Quiconque tremble dans ce moment, „ est coupable.

„ Et moi aussi, on a voulu me faire craindre. „ Les amis de Danton m'ont écrit que Danton „ renversé, je périrois : ils ont cru que des liai- „ sons pourroient m'engager à détourner le cours „ de la justice. Je fus aussi l'ami de Pétion, de „ Roland, de Brissot : ils ont trahi la Patrie, je „ me suis déclaré contr'eux. Danton veut pren- „ dre leur place ; Danton n'est à mes yeux qu'un „ ennemi de la Patrie. Les complices seuls peu- „ vent plaider la cause des coupables. „

Ces dernières paroles jetèrent l'effroi parmi tous les députés, aucun n'osa répliquer ; et Legendre lui-même qui, depuis que Robespierre n'est plus, a vanté son énergie d'alors, se tut, et courba docilement la tête sous le joug du tyran.

Depuis ce jour, il n'y eut plus dans l'assemblé nationale aucune sorte de discussion; on n'y vit plus qu'une obéissance aveugle, qu'un empressement servile à toutes les volontés de Robespierre et de ses collègues du comité de salut public.

Ceux qui briguèrent leurs bonnes graces, se disputèrent à qui montreroit plus de férocité. Un homme vint demander à la barre trois cent mille têtes : Robespierre n'eut garde de s'élever contre cette proposition; mais Tallien, qui présidoit, la repoussa avec horreur, en criant à celui qui la faisoit : « Vous êtes au milieu des » Français, et non des antropophages. » Le pétitionnaire dut s'étonner de cette délicatesse, s'il se souvint que six mois auparavant on avoit applaudi à ceux qui avoient demandé neuf cent mille têtes.

Je rapporterai ici un trait qui m'a été certifié par une personne digne de foi; il prouvera qu'il n'y avoit dans l'esprit de Robespierre que niaiserie, et dans son ame que duplicité. La convention, dans le courant de septembre 1793, décréta que les fermiers-généraux rendroient le premier avril suivant, un compte général de leur gestion. Opprimée par Robespierre, elle rendit à la fin de novembre 1793 vieux style, un second décret qui ne leur laissa qu'un mois

pour rendre ce compte : quelques jours après, par les menées de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, et sur le rapport de Dupin, ils furent tous mis en arrestation ; ils se constituèrent d'eux-mêmes prisonniers.

Il est affligeant, mais il n'est pas inutile de remarquer, que Dupin avoit été pendant quinze ans le commis de l'un d'entre eux, qu'il tenoit d'eux seuls toute sa fortune, et que dans le cours de cette affaire il montra une ame excessivement hypocrite et sanguinaire ; car, tandis que d'une part il cherchoit par de feintes caresses à entraîner ses victimes dans de fausses démarches, de l'autre il sollicitoit avec acharnement leur mort auprès du comité de salut public.

Peu de jours après qu'Hébert eût été arrêté, une mère de famille de qui je tiens cette anecdote, fille d'un fermier-général, eut occasion d'entretenir en particulier Robespierre, sur une affaire relative à son père. Dans le cours de la conversation, Robespierre lui dit : « Vous devez » bien nous bénir d'avoir fait arrêter Hébert ; il » est très-certain qu'il devoit égorger tous les » prisonniers. Le plan de ce massacre étoit » dressé ; il devoit commencer par les fermiers-» généraux. C'est-là la véritable raison qui nous » a déterminés à le faire arrêter. » La puérilité

de ce lâche mensonge, donne une idée de l'esprit, du caractère de Robespierre.

Quelque temps après, quoique le comité des finances reconnût que la Nation étoit débitrice envers les fermiers-généraux de plusieurs millions, quoiqu'elle dût à l'un d'eux personnellement quinze cent mille livres, il fallut les livrer au triumvirat que présidoit Robespierre. Que leur importoit d'être égorgés dans une prison par Hébert, ou sur un échafaud par Robespierre ?

La sérénité, au reste, la grandeur d'ame avec laquelle ces infortunés reçurent la mort, furent une réfutation bien glorieuse des calomnies qui les avoient outragés : leur fin fut aussi belle que leur gestion avoit été pure. Ils sont aujourd'hui dans le sein de la Divinité : où sont les trois scélérats qui les avoient égorgés ?

Pour donner une idée du courage avec lequel les fermiers-généraux virent approcher la mort, je ne puis me refuser au plaisir de transcrire ici la lettre que l'un d'eux, appelé *de Parseval-Frileuse*, âgé de trente-cinq ans, écrivit de l'hôtel des fermes, où il étoit enfermé avec Laperrière son beau-père, Parseval son frère aîné, de Vernan et de la Hante ses beaux-frères, à sa femme, au moment où il apprit qu'il étoit, ainsi que tous ses confrères, destiné à l'échafaud.

A ma femme, quand je ne serai plus.

"Si tu reçois ce papier, ma chère et tendre
,, amie, ce ne sera que lorsque nous serons séparés
,, pour toujours. Que dis-je, pour toujours? Nous
,, nous reverrons un jour dans le lieu du bonheur
,, éternel, qui n'est plus troublé par aucune des
,, passions des hommes. Mon voyage sur la terre
,, est fini; je suis arrivé au port : du moins j'es-
,, père, ma bonne amie, que la bonté de Dieu me
,, pardonnera mes offenses, qui n'ont été que trop
,, nombreuses, et qu'il m'admettra dans le séjour
,, des bienheureux, d'où je pourrai veiller sur toi,
,, sur mes enfans. J'ose espérer que je pourrai lui
,, présenter tes prières et les leurs.

,, Mais, ma chère amie, de quel fardeau la Pro-
,, vidence te charge dans cet instant! Elle ne veut
,, pas que ce soit moi qui veille à l'éducation des
,, enfans qu'elle m'avoit donnés; c'est toi qu'elle
,, charge de former leur ame et leur cœur, de
,, leur inspirer les sentimens de toutes les vertus
,, qui doivent être un jour la règle de leur con-
,, duite. Je suis bien loin de pouvoir leur être
,, donné pour exemple; mais tu peux leur dire
,, que leur père (leur père que quelques-uns ont
,, à peine connu) aimoit la vertu; qu'il servoit
,, Dieu dans toute la sincérité de son ame, et que

„la plus grande grace qu'il lui ait jamais de-
„mandée, étoit celle de bénir ses efforts pour
„leur inspirer les mêmes sentimens.

„Pour toi, ma bonne amie, garde-toi bien de
„laisser abattre ton courage par la douleur que
„tu éprouveras; songe que tu es le seul sou-
„tien que tes enfans aient actuellement; songe
„que la Providence t'ordonne de te conserver
„pour eux : soumets-toi à ses décrets, et sans
„murmurer; songe que c'est un devoir impé-
„rieux commandé par la religion elle même, de
„se soumettre aux autorités que Dieu a éta-
„blies sur la terre. Ce sont les sentimens que je
„m'efforce d'exciter dans mon cœur; j'offre à
„Dieu tous les sacrifices qu'il veut que je lui
„fasse, et je sens que mes forces augmentent à
„mesure que je le prie. Ne te laisse donc point
„abattre, ma tendre amie; toi seule as été une
„occasion de bonheur pour moi sur la terre,
„depuis que j'ai quitté l'appui de la maison
„paternelle.

„Les biens de la terre n'étoient pas faits pour
„moi : rien de ce que j'ai entrepris en ce genre
„ne m'a réussi. Le dernier état que j'ai obtenu,
„celui qui sembloit me mettre à l'abri de tout
„revers, est précisément celui qui me précipite.
„dans le dernier des malheurs aux yeux des hom-
„mes. Mais admire les voies de la Providence;

» c'est celui qui m'ouvre les portes du bonheur
» éternel.

» O mes enfans! quand vous serez en état de
» comprendre ce qui aujourd'hui est au-dessus de
» vos forces, vous lirez vraisemblablement ces
» lignes, les dernières expressions des sentimens
» d'un père qui vous aimoit bien tendrement.
» Elise, ma fille ainée, tu les liras la première;
» souviens-toi que, comme l'ainée, tu dois être
» la première à exprimer à ta maman ta tendresse
» et celle de ton père: tu instruiras Caroline et
» Floride, à mesure qu'elles grandiront, à imiter
» ton exemple; et toutes trois vous remplacerez
» dans le cœur de votre maman, la tendresse que
» votre papa avoit pour elle. Et vous, mes fils
» Victor et Charles, écoutez et retenez bien les
» premières et les dernières leçons que vous re-
» cevrez du plus tendre des pères. Votre maman
» vous transmettra les principes que votre papa
» vous eût donnés lui-même: écoutez-les; suivez
» ses préceptes et ses exemples: elle vous parle
» au nom de votre père et au sien, par consé-
» quent au nom de Dieu même, dont la loi su-
» prême a toujours voulu que sa volonté parvînt
» aux enfans par la bouche de leurs parens.
» Quand vous aurez atteint l'âge où vous pour-
» rez commencer à voler de vos propres ailes,
» n'oubliez jamais que votre premier devoir est

„ de vous regarder comme les soutiens et les
„ seuls appuis de votre mère et de vos sœurs ;
„ représentez - vous votre père étant là pour
„ guider toutes vos actions.

„ O mes enfans ! j'ai eu la douleur et en
„ même temps la consolation d'embrasser mon
„ père sur son lit de mort. Les dernières paroles
„ qu'il m'a dites, sont toujours restées gravées
„ dans mon cœur : les voici ; je vous les confie,
„ parce que c'est un dépôt que je ne puis plus
„ garder ; je vous le remets pour que vous le
„ gardiez soigneusement dans vos cœurs, et
„ pour que vous le transmettiez à vos enfans :
„ *Mon ami*, me dit-il en me prenant la main,
„ *je ne puis que t'inviter à garder les principes*
„ *que tu as montrés jusqu'à présent ; ce sont*
„ *ceux qui constituent l'honnête homme, et ils*
„ *ne pourront jamais t'égarer.* O mon père ! puis-
„ je me rendre le témoignage que je ne m'en
„ suis jamais écarté de ces principes qui ont
„ mérité ton approbation ? au moins, puis-je
„ dire que si je m'en suis écarté, ce n'a été que
„ dans des momens où je n'étois pas maître de
„ moi, et que j'ai toujours cherché à réparer
„ mes erreurs.

„ Aimez Dieu, mes enfans ; servez-le du fond
„ du cœur : aimez la vertu ; et si vous vous éga-
„ rez quelquefois de sa route, ne rougissez pas

„ d'y rentrer. L'homme est foible et sujet à l'er-
„ reur : s'il y tombe, ce n'est point une honte,
„ c'est un devoir de reconnoître ses torts. Soyez
„ donc vertueux, et sachez vous exposer à la
„ mort, et la souffrir plutôt que de cesser de
„ l'être. Et toi, ma bonne amie, ma femme,
„ après avoir rempli tes devoirs envers tes en-
„ fans, songe à ceux qui te lient à ta mère, à
„ la mienne, à nos frères, à nos sœurs. Je rem-
„ plis ici vis-à-vis de ton père, ta place et celle
„ de tes frères et de tes sœurs; je n'ai pas
„ besoin de te parler de sa religion, de sa
„ résignation; son courage même est tel que
„ nous pouvons le desirer; mes frères et nos
„ amis sont de même : nous nous préparons
„ tous avec la même résignation, à paroître
„ devant celui qui jugera tous les hommes.

„ Adieu, ma fidelle compagne; pardonne-
„ moi les sujets de plaintes que j'aurois pu te
„ donner : je le demande de même à ma mère,
„ à tes parens, à nos domestiques. O mes amis,
„ Lavos et Rosalie, il m'est bien cruel de ne
„ pouvoir rien faire pour vous; il ne m'est pas
„ permis de disposer de rien. Je connois votre
„ attachement pour ma femme et mes enfans,
„ continuez-leur vos soins, tant qu'ils pourront
„ les reconnoître.

„ Adieu, ma tendre femme, ma bonne amie,

„ mes bons enfans : je vous laisse mon cœur ;
„ il sera toujours au milieu de vous. „

Signé, PARSEVAL-FRILEUSE.

Le 16 floréal, 5 mai 1794 *vieux style.*

Les sentimens exprimés dans cette lettre, d'une manière si touchante, furent ceux de tous les collègues de l'infortuné Parseval (1). Ces sentimens sont si beaux, et il est si utile de mettre de semblables exemples sous les yeux, qu'on me pardonnera, en faveur de cette double considération, de m'être écarté un instant de mon récit. J'y reviens.

Le malfaiteur qui se nourrit de crimes, croit alléger le poids qui pèse sur sa conscience, en multipliant le nombre de ses complices. Tel étoit Robespierre ; il vouloit que tous ceux qui l'environnoient se baignassent comme lui dans le sang. Les forfaits ne lui coûtoient que la peine de les

(1) On peut voir dans l'*Almanach des Gens de bien*, pour l'année 1795, des détails intéressans sur les derniers momens des fermiers-généraux. Nous remarquerons ici en passant, que les almanachs publiés par l'auteur dans ces dernières années, fournissent des matériaux précieux pour l'histoire de notre révolution. *Note des éditeurs.*)

desirer; sa seule sollicitude étoit d'augmenter le nombre des assassins. Il mettoit tout en œuvre pour que la convention elle-même partageât, secondât sa brutale férocité.

La postérité ne pourra lire sans frémir la loi sanglante qui émana de cette assemblée environ un mois avant la mort de Robespierre. Ce décret, rendu à la sollicitation et au rapport de Couthon, portoit que ceux-là étoient ennemis du Peuple, qui cherchoient à anéantir la liberté, soit par force, soit par ruse; que ceux-là seroient punis de mort, qui auroient répandu de fausses nouvelles, ou qui auroient favorisé l'évasion des aristocrates; que le tribunal révolutionnaire ne connoîtroit d'aurre peine que celle de la mort; que la preuve nécessaire pour condamner, seroit toute espèce de document, soit matériel, soit moral; que tout citoyen seroit tenu de dénoncer les contre-révolutionnaires; que tout citoyen pourroit arrêter lui-même un contre-révolutionnaire; que les accusés n'auroient point de défenseurs; qu'aucun accusé ne pourroit être mis hors de jugement, sans qu'il en eût été communiqué au comité de salut public, qui prononceroit sur la décision du tribunal.

Quel est le tyran assez dépourvu de pudeur, qui eût osé effrayer ses sujets et le monde par un pareil code? Depuis long-temps les membres de

la convention les moins accessibles à la crainte, souscrivoient, en tremblant, aux rapports que leur présentoient successivement Robespierre, Saint-Just et Couthon. Dans cette occasion l'indignation l'emporta sur la terreur. Lecointre de Versailles, et Bourdon de l'Oise, osèrent faire un dernier effort en faveur de l'humanité si cruellement outragée, et cet effort fut bien foible.

Ils demandèrent qu'au moins le décret, avant d'être adopté, fût ajourné et mûrement discuté. " Cette proposition, s'écria Couthon, ne permet „ pas au comité de garder le silence; on lui fait „ une inculpation atroce; on l'outrage. Pitt et „ Cobourg ne disent-ils pas que les comités veu- „ lent envahir les pouvoirs de la convention? „ Ah! que voulons-nous autre chose que la gloire „ du Peuple? Peut-être dans une loi, peut-il y „ avoir des choses qui n'ont point été assez pré- „ cisées, nous ne prétendons pas être infaillibles! „ Mais pourquoi injurier le comité? Bourdon de „ l'Oise a fait une faute grave, sur-tout à l'égard „ d'un comité en qui la convention a placé une „ immense confiance, et que nous méritons. „

Bourdon de l'Oise craignant sans doute l'orage qui grondoit sur sa tête, crut devoir faire une sorte de réparation au comité. « Je n'ai point „ parlé, dit ce député, comme Pitt et Cobourg. „ C'est ici une explication fraternelle; je n'userai

„ point de représailles. J'estime le comité de „ salut public, mais j'estime aussi cette inébran- „ lable Montagne qui a fondé la Liberté ! „

Cette réparation ne parut point assez humble à Robespierre. Egaré par la fureur, écumant de rage, il s'écria : « Le comité de salut public et la „ Montagne, c'est la même chose ! Et moi aussi „ je connois cette Montagne, et j'ai le droit d'y „ siéger. Oui, Montagnards, vous serez dignes „ de sauver la liberté ; et c'est parce que ce titre „ est sacré, que vous ne devez pas le laisser „ partager par des scélérats. „

En prononçant ce dernier mot, Robespierre fixa Bourdon ; celui-ci insulté aussi griévement, répondit : « Je demande qu'on prouve que je „ suis un scélérat ! „

Robespierre qui avoit l'impudence que l'impunité donne, lui répliqua insolemment : « Je „ n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se „ nomme lui-même ! Mais si Bourdon peut se „ reconnoître dans le tableau que mon devoir „ m'oblige de tracer, il en est le maître. „

Tel étoit le genre d'éloquence de Robespierre, lorsqu'il parloit à ceux qu'il croyoit d'une opinion contraire à la sienne. Il cherchoit bien moins à les convaincre qu'à les insulter. Il eut ce trait de ressemblance avec le fameux Mirabeau, dont il s'étudioit à copier le ton et les manières. Aux

jacobins comme à la convention, il employoit cette brutalité de langage contre ses adversaires.

Dans les comités, dans les divers entretiens qu'il avoit avec ses collègues, il poussoit plus loin encore l'indécence à l'égard de ceux qu'il n'aimoit pas. Il ne savoit laisser échapper de sa bouche que ces mots: « Vous êtes des misé-„ rables, des fripons, des scélérats; vous êtes „ incapables de tout bien, capables de tout mal; „ vous ne méritez que la guillotine. „ Les épithètes les plus grossières, les plus sales, accompagnoient ces injures. Comment cet apôtre de l'égalité osoit-il se permettre de parler ainsi à des égaux, à des collègues? Comment ne voyoit-il pas qu'en irritant ainsi la sensibilité de leur amour-propre, il seroit à la fin dévoré par la haine qu'il allumoit dans les cœurs?

Robespierre fut, sous tous les points de vue, un homme plus abominable, plus digne d'être exécré de ses semblables, qu'aucun des scélérats qui ont paru sur ce globe. Il épuisa les trésors de la France pour avoir des bourreaux et des victimes. Il convertit les plus beaux édifices de la capitale en prisons ténébreuses. Il faisoit revenir, à grands frais, ces mêmes nobles qu'il avoit obligés de sortir de Paris, et les engloutissoit dans les cachots qu'il avoit fait construire.

On ne pouvoit faire un pas dans les rues, sur les grandes routes, qu'on ne rencontrât des charrettes surchargées de ces infortunés, liés deux à deux, comme des malfaiteurs. L'âge, le sexe, les infirmités, n'étoient point respectés. On voyoit sur la même charrette, des vieillards plus que septuagénaires, des femmes enceintes, des enfans à peine sortis du berceau, de jeunes vierges, dont la candeur, les larmes eussent amolli les ames les plus féroces.

L'homme sensible n'osoit plus quitter ses foyers, pour ne point rencontrer ces images déchirantes. Il devoit craindre sur-tout, d'être surpris par la nuit dans les rues. Les prisonniers, on ne sait pour quels motifs, étoient fréquemment transférés d'une prison dans une autre. Ces translations se faisoient pendant les ténèbres. On craignoit sans doute que la sensibilité des spectateurs n'eût été trop vivement émue, si elles se fussent faites au grand jour. Les tyrans ne redoutent rien tant que la lumière et les sentimens généreux. Cinquante à soixante malheureux, pâles et défaits, étroitement garrottés, conduits par des hommes d'un regard farouche, qui tenoient d'une main un sabre nud, et de l'autre une torche, erroient ainsi pendant le silence de la nuit. Le passant, que le hasard conduisoit à leur rencontre, devoit concentrer dans son cœur

toute pitié. S'il laissoit seulement échapper un soupir, il couroit risque d'être associé aux infortunés qui composoient cette lugubre marche.

Il n'y avoit pas une section, presque pas une rue qui n'eût sa prison. La première leçon que recevoient les geoliers, c'étoit d'être impitoyables. Celui qui se laissoit aller au plus léger mouvement d'humanité, étoit destitué, et enfermé dans un cachot. L'un d'eux, pour avoir remis à un prisonnier une lettre d'un de ses parens, fut mis à mort.

Pour complaire au barbare Robespierre, les gardiens de quelques-uns de ces tombeaux se permettoient des jeux dignes de leur férocité. Des femmes délicates, et à qui une longue habitude faisoit un besoin d'une extrême propreté, étoient jetées dans un réduit qui n'étoit qu'un réceptacle d'immondices, et n'avoient, pour se coucher, qu'un grabat dont les insectes leur défendoient l'approche. Un vieillard infirme étoit jeté parmi une jeunesse bruyante. Un prêtre d'une conscience timorée, n'avoit dans la même chambre, pour compagnons d'infortune, que des soldats accoutumés à la licence des camps.

Ces prisons étoient le séjour de toutes les souffrances; on y éprouvoit toutes les sortes de besoins; tout s'y vendoit au poids de l'or. Robespierre, pour rendre ces antres plus horribles en-

core, avoit calculé quelle portion de lumière et d'air suffisoit aux malheureux qu'on y enfermoit, pour que leur vie, prolongée dans les douleurs, ne s'éteignît pas trop promptement. Non-seulement leurs fenêtres étoient obstruées d'énormes barreaux de fer, qui se croisoient en tout sens, elles étoient encore revêtues en dehors de ces machines qu'on appelle soufflets; de manière que le prisonnier ne recevoit le jour que perpendiculairement, et par une ouverture fermée elle-même d'un fil de fer, invention infernale qu'on ne connoît ni à Constantinople, ni sur les côtes d'Alger.

Le désespoir, sous les voûtes de ces sépulcres, se présentoit avec les formes les plus terribles. L'un finissoit sa déplorable vie par le poison, et l'autre s'enfonçoit un clou dans le cœur; celui-là s'ouvroit les quatre veines, celui-ci se brisoit la tête contre les barreaux de sa croisée. Plusieurs perdoient la raison. Ceux à qui un tempérament robuste donnoit la force de supporter leurs revers, attendoient les bourreaux avec impatience. Ceux que l'attente de l'immortelle récompense qui dédommage l'innocent des injustices humaines, armoit d'un grand courage, regardoient le jour où ils recevoient la mort comme un jour de fête. La vie étoit pour tous un fardeau dont ils desiroient d'être délivrés.

Quelqu'un représentant à Robespierre que la

situation des prisonniers étoit si douloureuse; qu'aucún d'eux, à moins d'un prodige, ne pouvoit vivre long-temps : « Eh bien ! répondit » ce barbare, quelle nécessité y a-t-il que ces » gens-là vivent ? »

Quelques personnes ont mis en doute s'il avoit réellement conspiré, s'il y avoit eu réellement une conjuration dont il fût le chef. D'autres ne mettant point en doute l'existence d'une conspiration, demandent quel étoit le véritable but de cette conspiration.

Des gens dont il est aisé de deviner les vues, ont fait à cette dernière demande diverses réponses. Les uns ont dit qu'il ne visoit à rien moins qu'à devenir roi des Français, qu'il vouloit en prendre et le titre et la puissance. D'autres ont prétendu que, d'intelligence avec les souverains de l'Europe, il se proposoit de partager la France avec eux.

Il en est qui soutiennent qu'il se proposoit d'abattre la convention, toutes les autorités, et de rester seul maître de nos destinées, sous le nom de dictateur ou de tribun.

Il en est encore qui ont débité qu'il vouloit laisser à la France le nom de république, mais qu'il entendoit la gouverner despotiquement avec Saint-Just et Couthon.

On a fait enfin une dernière version. On a dit

que son projet étoit de placer sur le trône le rejeton des rois de France, et de se borner à jouir de la brillante fortune que lui vaudroit un service de cette importance.

Ce sont-là autant de fables dont on amuse le peuple; et il seroit temps, au lieu de l'amuser par des fables, de lui apprendre des vérités, de l'instruire de ses véritables intérêts. Si aucun complot de cette nature eût existé, il s'en trouveroit des traces dans les nombreuses correspondances de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon. On a tous leurs papiers; ils ont été imprimés, et chacun a pu se convaincre par leur lecture qu'on n'en peut rien tirer à l'appui des divers contes qu'on a fait circuler.

Que faut-il donc croire? La vérité est qu'il a existé une conjuration; que Robespierre, par l'idée qu'il a donnée de lui à tous les bandits, à tous les assassins qui se trouvoient en France, a été l'ame de cette conjuration et en est devenu le chef. Il est horrible même de le dire : cette conjuration d'un genre nouveau, n'avoit d'autre but que le vol et l'assassinat. Ainsi je n'aurai garde d'induire la postérité en erreur; je ne prêterai point à Robespierre des vues qu'il n'étoit pas capable de concevoir. Il est très-vrai que ce monstre fut un conspirateur, mais un conspirateur plus exécrable qu'aucun de ceux des siècles

passés. il est très-vrai qu'il conspira, et qu'il conspira uniquement contre la vie de ses concitoyens, sans se rendre compte à lui-même de ce que produiroit cette monstrueuse frénésie, sans même s'inquiéter de ce qu'il deviendroit quand la France ne seroit plus qu'un cimetière.

Le plan de la conjuration étoit digne d'avoir été conçu dans les enfers. Il y avoit dans chaque ville, dans les villages même, des hommes qui recevoient une solde de cinquante livres par jour. Ces hommes étoient investis du pouvoir d'arrêter qui il leur plaisoit. Je connois dans un village un méchant barbier qui se vantoit d'être soldé par Robespierre, qui, se glorifiant un jour publiquement dans sa commune du zèle avec lequel il le servoit, ajoutoit : « Je ne peux nombrer les têtes que j'ai fait tomber par la guillotine ! » Ce misérable fut jeté dans une prison après le supplice de Robespierre ; mais depuis, au lieu d'étouffer ce monstre, on lui a rendu la liberté, ce qui prouve que la faction des conjurés n'est pas entièrement abattue.

Chaque comité révolutionnaire étoit également investi du terrible pouvoir de disposer à son gré de la liberté des citoyens. La plupart des membres de ces comités, choisis, nommés par Robespierre, Saint-Just et Couthon, étoient des hommes sans éducation, tirés des dernières

classes de la société, de mœurs féroces, d'une ignorance brute. Comme on voit, après une bataille, des oiseaux sinistres fondre sur les cadavres dont la plaine est jonchée, tels ces hommes pendant le silence de la nuit, se précipitoient dans les maisons pour enlever un fils à son père, un mari à son épouse.

Chaque citoyen arrêté étoit destiné à la mort. Robespierre n'avoit d'autre soin que de grossir les listes de proscription, que de multiplier le nombre des assassinats : le fer de la guillotine n'alloit point assez vîte à son gré. On lui parla d'un glaive qui frapperoit neuf têtes à-la-fois; cette invention lui plut : on en fit des expériences à Bicêtre; elles ne réussirent pas, mais l'humanité n'y gagna rien. Au lieu de trois, quatre victimes par jour, Robespierre voulut en avoir journellement cinquante, soixante; et il fut obéi !

Les exécutions se faisoient entre le Pont-tournant des Tuileries et les Champs-Élysées : ces têtes défigurées, ces troncs mutilés, présentoient un spectacle effroyable. La terre ne pouvoit aspirer tout le sang que versoient les bourreaux; il alloit lentement se mêler aux eaux de la Seine : de sorte que même plusieurs heures après l'exécution, les pieds des passans s'imprimoient sur le pavé sanglant de la place.... L'ame

se soulève au souvenir de ces atrocités. On se demande aujourd'hui comment il est possible que le cœur d'un être semblable à nous soit brûlé de cette soif insatiable du sang. Le philosophe qui dit que nous naissons tous bons, ne rendra pas raison de ce phénomène. Robespierre n'avoit point reçu une trop mauvaise éducation ; il ne pouvoit donc, par le seul défaut de lumières, être descendu à ce degré de perversité : n'interrogez donc pas le philosophe, interrogez l'homme religieux ; il vous dira que c'est la vanité seule, la vanité innée dans nous, qui défigure à ce point le plus bel ouvrage du Créateur ; il vous dira que celui qui, refusant de consulter sans cesse cette raison éternelle dont les lumières ne guident que l'homme modeste, marche à la seule lueur des rayons de sa foible raison, devient capable des plus honteux excès.

Le lieu des exécutions ne pouvoit être plus mal choisi : sa situation entre les deux promenades les plus agréables de la capitale, défendoit à tout homme sensible de les fréquenter ; cette privation excita des murmures. Les habitans des rues dans lesquelles on promenoit les victimes, fatigués du déchirant spectacle qu'on leur donnoit chaque jour, firent également entendre des plaintes : il y en avoit qui, à l'heure où le funèbre cortège devoit passer, désertoient

leur maison; des marchands fermoient leur boutique; des pères, des mères se réfugioient avec leurs enfans dans les endroits les plus reculés de leur habitation, afin que leurs oreilles ne fussent point frappées du bruit des applaudissemens dont des hommes soldés faisoient retentir l'air à la vue des condamnés.

Robespierre, aussi ombrageux qu'il étoit cruel, fut effrayé de ces murmures et de ces plaintes; il craignit un soulèvement. Il fallut transporter ailleurs le théâtre du carnage : l'échafaud fut dressé sur la place de la Bastille. On crut que le peuple du quartier Saint-Antoine seroit moins compatissant que celui du quartier Saint-Honoré; on se trompa. Où Robespierre pouvoit-il trouver ailleurs que parmi ses complices, des hommes qui ne détournassent pas la vue de ces massacres, dont des cannibales eux-mêmes eussent eu horreur?

Le peuple du quartier Saint-Antoine murmura. Il y avoit un moyen infaillible de l'appaiser; c'étoit de faire cesser enfin ces sacrifices humains : mais plus Robespierre répandoit de sang, et plus il en avoit soif. Il crut concilier son penchant avec le vœu qui se manifestoit, en faisant seulement changer de nouveau place à l'échafaud; il le fit reculer jusqu'à cette barrière qu'on appeloit autrefois du Trône.

Il parut que la légère contradiction que Robespierre venoit d'éprouver, n'avoit servi qu'à l'irriter et à le rendre plus sanguinaire encore; il est du moins certain que les actes journaliers de férocité surpassèrent tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors; le nombre des suppliciés augmenta considérablement: les forces des bourreaux s'épuisoient, leurs bras se lassoient. Le fatal couteau lui-même s'émoussoit, et les dernières victimes qui en étoient frappées, expiroient dans un long martyre, en poussant des cris aigus.

La marche des condamnés au lieu de l'exécution, étoit elle-même un supplice cruel; il y a une lieue des prisons de la Conciergerie d'où ils partoient, à la barrière où ils recevoient la mort: on leur faisoit faire ce trajet lentement; il étoit de plus de deux heures. Serrés, entassés sur une charrette, la tête nue, les mains douloureusement liées derrière le dos, ils recevoient de cette seule position de mortelles souffrances: le soleil qui dardoit sur leur visage, les brûloit de ses feux, et la sueur qui découloit en abondance de leur front, étoit un nouveau tourment. Cette cumulation de peines ne suffisoit pas encore: une horde d'hommes, de femmes, environnoient chaque charrette pendant toute la durée de la marche, et vomissoit contre ces infortunés toutes les sortes d'injures. On a vu de

ces satellites du tyran Robespierre, pousser la brutalité jusqu'à frapper les condamnés, jusqu'à leur jeter l'ordure des rues.

Néron, dit-on, desiroit que le Peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup; Robespierre sembla vouloir faire de ce conte une vérité : on ne peut dire jusqu'où il seroit allé, si le ciel ne l'eût arrêté dans le cours de ses cruautés ; non-seulement il avoit ses tablettes de proscription, il permettoit encore à ses familiers, à tous ceux qui lui étoient dévoués, d'avoir de semblables listes. Henriot, les officiers de son état-major, ses valets, plusieurs membres du tribunal révolutionnaire, quelques membres de la commune, proscrivoient qui il leur plaisoit. Un nommé Hiron, commis du comité de sûreté générale, et l'un des favoris de Robespierre, se vantoit de faire guillotiner qui il lui plaisoit. Il n'y avoit pas jusqu'aux geoliers qui ne jouissent de cet effrayant droit de proscription.

Les noms que tous ces scélérats tiroient de leur mémoire ne suffisant pas, Robespierre en vint, pour ne jamais manquer de victimes, à transformer en liste de proscription l'almanach que de l'ancien régime on appeloit Royal, et celui qui avoit pour titre *almanach des adresses.* Il étoit notoire, et il ne le cachoit pas lui-même, que quand il auroit immolé les présidens et les

conseillers de tous les parlemens, il en viendroit aux avocats, des avocats aux procureurs, de ceux-ci aux greffiers, aux huissiers.

Où se seroit arrêté ce moderne Néron? On assure que quelqu'un lui ayant fait cette question, il avoit froidement fait la réponse suivante: « La génération qui a vu l'ancien régime, le re-
» grettera toujours. Tout individu qui avoit plus
» de quinze ans en 1789, doit être égorgé: c'est
» le seul moyen de consolider la révolution. »

Ce que je puis du moins attester, c'est qu'un nommé Laugier, Jacobin forcené, et celui-là même qui conduisit d'Orléans dans les prisons de Marseille, raconta un jour à une personne digne de foi, qui me l'a répété, qu'il avoit été arrêté dans le comité de salut public, sur la demande de Robespierre, de mettre à mort quiconque seroit soupçonné de ne pas aimer la révolution: ce Laugier ajouta que lorsque Robespierre forma cette demande, Collot d'Herbois dit: « Cette mesure, dans les préjugés ordinaires,
» paroît dure; mais les circonstances l'exigent
» impérieusement. »

Ce fait, qui ne peut être révoqué en doute, rend fort vraisemblable que Robespierre a tenu le propos que je viens de rapporter; et ce qui le confirme, c'est qu'il n'avoit aucun égard aux opinions de ceux qu'il proscrivoit: le patriotisme

n'étoit pour lui qu'un mot vuide de sens. On voyoit confondus dans la même charrette le royaliste, le constitutionnel, le républicain, celui que le peuple avoit toujours regardé comme un sincère patriote : ainsi ces Jacobins qui le regrettent aujourd'hui, ont certes bien tort, car après avoir servi le tyran, ils eussent fini par venir, à leur tour, se perdre dans ce lac de sang qu'il avoit ouvert à la barrière ci-devant du Trône.

Un nom qu'accompagnoit quelque célébrité, devenoit un titre de proscription; Linguet, le jeune Buffon, n'en avoient pas d'autre : c'en étoit un d'avoir jeté quelque éclat dans l'assemblée constituante; ce fut celui de Lechapelier, de Beauharnois : c'en étoit un de tenir un certain rang parmi les gens de lettres; ce fut celui de Chénier, de Roucher : c'en étoit un d'exceller dans un art; ce fut pour cette seule raison que les acteurs du Théâtre Français furent jetés dans une prison : c'en étoit un d'être riche; Magon de la Balue, Laborde, n'eurent pas d'autre crime : c'en étoit un enfin de s'être acquis la considération universelle par une probité sans tache; ce fut là le seul délit d'Angran, de Malesherbes et de mille autres.

Robespierre, dans le cours de ses cruautés, montra à nud toute la laideur de son ame; il fut

aisé de voir que les deux passions qui remplissoient son cœur, étoient la jalousie et la haine, car il n'oublioit pas de mettre au nombre des proscrits ceux qui, dans la première assemblée nationale, lui avoient témoigné du mépris, et ceux qui dans la troisième l'avoient deviné.

Il n'y avoit que des hommes sans pudeur, sans principes, perdus de réputation, qui pussent consentir à devenir les instrumens d'une aussi épouvantable tyrannie, et malheureusement Robespierre parvint à ne composer son tribunal révolutionnaire que de pareils bandits. Mais les principaux ministres de ses fureurs dans ce tribunal de sang, furent Fouquier-Tinville, Dumas et Coffinhal. Le premier avoit été, sous l'ancien régime, procureur au Châtelet, et honteusement dégradé par ses rapines et la turpitude de ses mœurs. Hérault de Séchelles en avoit fait la connoissance dans un lieu de débauche. Lorsqu'il s'agit d'organiser le tribunal révolutionnaire, il le présenta à ses collègues du comité de salut public, qui l'agréèrent avec joie. Lorsqu'ensuite Hérault de Séchelles fut traduit à ce même tribunal, Fouquier-Tinville s'y montra le plus ardent à demander sa mort. C'étoit lui qui, chaque soir, alloit recevoir des mains de Robespierre, la liste de ceux qu'il falloit le lendemain envoyer au supplice.

Lorsqu'il arrivoit que la volonté de Robespierre étoit qu'aucun des accusés qu'on faisoit paroître devant les jurés n'échappât à la mort, Fouquier-Tinville faisoit entendre à ceux-ci que tel étoit l'ordre de Robespierre, en leur criant, avant qu'ils allassent aux opinions, *feu de file !* Les jurés entendoient fort bien le sens de ce mot, et aucun n'avoit garde de manquer aux intentions de Robespierre.

Dumas, président de ce monstrueux tribunal, étoit si féroce, qu'après avoir lu à un infortuné son arrêt de mort, il lui adressoit les reproches les plus durs comme les moins mérités, les injures les plus grossières.

Un jour, on présente au tribunal une femme âgée de soixante et quinze ans, perclue de ses membres, aveugle et sourde; Dumas lui fait cette question : « N'avez-vous pas conspiré » contre l'Etat ? »

Cette bonne femme donne à entendre, par ses signes, qu'elle est privée du sens de l'ouïe. Alors un officier du tribunal, par ordre de Dumas, lui crie dans le tuyau de l'oreille la même question : « Avez-vous conspiré contre l'état ? -- Comment » voulez-vous, reprend l'accusée, que dans » l'état d'infirmité où je suis tombée, je puisse » conspirer ? je suis sourde. »

« Citoyens, dit alors Dumas, en se tournant

» vers les jurés, cette femme a conspiré SOUR-
» DEMENT ! »

A ce mot SOURDEMENT, les jurés applaudissent; et témoignent, par un rire bruyant, qu'ils sentent le sel de cette féroce plaisanterie. La femme est condamnée à mort, et exécutée.

Coffinhal, président d'une section du tribunal, homme d'une physionomie assez agréable, d'une taille avantageuse, mais ayant les jambes un peu arquées, n'étoit pas moins féroce que Dumas. Celui-ci gourmandoit brutalement les condamnés. Coffinhal se faisoit un jeu de les affliger par les plaisanteries les plus amères et les plus déchirantes. Ayant prononcé à un maître en fait d'armes le jugement qui condamnoit ce malheureux à mort, il lui dit, en riant à gorge déployée : « Eh bien, maître en fait d'armes,
» pare donc cette botte-là ! »

Tels étoient les tigres qui secondoient les fureurs de Robespierre. C'est avec cette joie brutale qu'ils déchiroient leur proie, qu'ils s'abreuvoient du sang des Français. Si jamais on donne au monde l'histoire de ces trois mortels, et celle du tribunal dont ils étoient membres, le monde en sera épouvanté.

Maître du tribunal révolutionnaire, des divers comités qui portoient cette qualification, Robespierre l'étoit encore de la municipalité. Il lui

avoit donné pour chef un nommé Fleuriot, qui s'étoit fait connoître par son zèle infatigable à faire des malheureux. On ne pouvoit nombrer, sur la section de ce misérable, les familles dans le sein desquelles il avoit porté la désolation.

Robespierre s'étoit en outre réservé exclusivement le département de la police générale, dont l'exercice, comme on le conçoit, lui donnoit la facilité de commettre journellement tous les genres possibles d'injustice et de cruauté.

Il en étoit des départemens comme de la capitale. Par-tout le sang ruisseloit. Dans tous les chefs-lieux, l'instrument de la guillotine étoit permanent. Les calculs les plus modérés portent à trois cents le nombre de têtes qui, dans les six derniers mois du règne de Robespierre, tomboient journellement ; ce qui fait, pour la durée de ces six mois, cinquante-quatre mille malheureux qui ont péri sur l'échafaud. Dans quel siècle, sous quel tyran a-t-on jamais eu l'exemple d'un aussi effroyable carnage ?

Ces massacres journaliers n'étoient point encore assez pour Robespierre. Un démon, ennemi de l'espèce humaine, s'étoit emparé de son ame. Il lui falloit, outre des légions de bourreaux, des légions d'assassins. Il donnoit le commandement de ceux-ci aux vice-rois qu'il envoyoit

dans les départemens, et qu'il décoroit du beau titre de Représentans du Peuple.

La terreur précédoit ces Représentans, les cadavres s'amonceloient sur les pas de la plupart d'entre eux. Le fer, le feu, l'eau, tout devenoit instrument de mort. On évalue à cent mille le nombre des Français qui, en quelques mois, ont péri dans les départemens du Midi; à deux cent mille ceux qui, dans le même espace de temps, ont été égorgés dans le Lyonnois et le Forez. On ne peut nombrer les cadavres que les flots ensanglantés de la Loire ont vomis dans la mer. Un témoin a déposé, au nouveau tribunal révolutionnaire, qu'il étoit à sa connoissance que le seul Carrier avoit fait donner la mort à quarante mille de ses concitoyens.

Les exécutions commandées par plusieurs de ces Représentans, portoient un caractère tout particulier de cruauté. L'un faisoit tirer des canons chargés à mitraille sur des troupes de femmes, dont plusieurs étoient enceintes. L'autre faisoit dresser l'échafaud devant sa fenêtre. Il y envoyoit les malheureuses qui, venant solliciter la liberté de leur époux, ne vouloient pas satisfaire sa lubricité, et ses impudiques regards les suivoient jusque sur l'échafaud.

Un troisième ordonnoit qu'on attachât un enfant à chacun des angles de la guillotine. Le plus

âgé des enfans avoit seize ans; et, pendant qu'ils étoient ainsi attachés, le sang de leur père et de leur mère couloit sur l'échafaud, et dégouttoit sur leur tête. Voilà ce qu'on a vu dans ce siècle qui a tant vanté ses lumières, où l'on a tant parlé d'humanité. Voilà les raffinemens de cruauté qu'imaginoient les satellites de Robespierre.

Un quatrième sembloit avoir conspiré même contre les générations à venir. Il alloit chercher jusque dans les entrailles des mères, le fruit qu'elles portoient, pour en ensanglanter les baïonnettes et les piques.... Mon cœur se déchire; mon sang se glace; ma main se refuse à continuer le récit de ces hideux assassinats. Ah! combien je plains l'historien qui se dévouera à les révéler à nos neveux!

Quand on demandoit à Robespierre quel étoit le but de ces interminables tragédies, il répondoit, avec une pédantesque gravité : Je régénère la Nation. Voici quelle étoit cette régénération.

La morale publique, déjà si corrompue, s'altéroit sensiblement de jour en jour. La délation, la calomnie, l'assassinat, étoient érigés en vertus. Les sentimens de la nature s'éteignoient dans les cœurs. La perfidie, l'inhumanité prenoient la place des affections les plus tendres. La reconnoissance, le respect filial, devenoient des

crimes punissables. Le valet dénonçoit son maître, l'ami trahissoit son ami. Je connois un homme qui a arrêté, de sa main, son propre frère, et qui en a été loué. Un enfant de dix ans, ayant été réprimandé de sa mère, courut la dénoncer au comité révolutionnaire de sa section; il l'accusa d'être attachée et fidelle au culte catholique. La dénonciation fut reçue, l'enfant récompensé, et la mère traduite au tribunal révolutionnaire, qui la condamna à la mort.

Je rapporterai encore une preuve, et une preuve bien solemnelle de cette corruption de la morale publique. Le nommé Garnier, d'Orléans, avoit un fils qui, se destinant à la prêtrise, avoit reçu le sous-diaconat. Il refusa de prêter le serment de liberté et d'égalité, et resta cependant chez son père. Celui-ci saisit un jour au collet son fils, et le traîna lui-même au pied du tribunal. Le jeune ecclésiastique fut condamné à mort et exécuté. Les membres du tribunal ayant ensuite horreur de l'action du père, l'accusèrent d'avoir recélé son fils, et commencèrent à instruire contre lui un procès criminel. La convention nationale subjuguée par Robespierre, annulla cette procédure; la conduite de ce père dénaturé fut louée publiquement; de sorte que le parricide reçut les éloges dus à la piété paternelle.

Lorsque Carrier écrivoit à l'assemblée nationale, pour l'instruire qu'il entassoit ses victimes sur des bateaux, qui, au moyen de soupapes qu'on ouvroit à volonté, laissoient tomber dans l'abîme des eaux, les malheureux qu'ils portoient, Carrier ne fut pas blâmé. Sa détestable invention fut applaudie par les tribunes comme une découverte dont la France devoit s'honorer.

Mais ce que les gens de bien ne pouvoient trop déplorer, c'est qu'il étoit visible qu'une classe d'hommes contractoit un goût si atroce et d'une telle nature, qu'il est horrible même d'y croire; ce goût est l'effet nécessaire d'une grande et continuelle effusion de sang. A Dieu ne plaise que j'entre à ce sujet dans des détails qu'on n'auroit pas la force de lire, quand je pourrois avoir celle de les tracer! Il me suffira de dire que des observateurs attentifs virent le moment où l'homme alloit servir de pâture à l'homme. Ceux qui, dans le cours des massacres ordonnés par Robespierre, suivoient les leçons d'anatomie, me comprendront parfaitement.

Enfin, et ce dernier trait épouvantera la postérité, des femmes, des mères de famille faisoient sucer aux enfans qu'elles allaitoient, le poison de la férocité avec le lait de leurs mamelles. Elles suspendoient au col de ces innocentes créatures, des hochets qui étoient une

représentation de la guillotine. Ces hochets, au moyen d'un ressort que faisoit jouer le doigt de l'enfant, imitoient la chûte de la tête qu'abat le terrible couteau.

Telle est la régénération que Robespierre procuroit au Peuple Français. Les hommes timides, ceux qui faisoient plus de cas de la vie que de la conscience et de l'honneur, devenoient méchans ou cherchoient à le paroître, afin de ne point donner ombrage au tyran. Les méchans, pour mériter ses faveurs, ne croyoient jamais avoir commis assez de crimes, ni des crimes assez énormes.

Parmi les Français qui, au milieu de cette perversité presque générale, se maintenoient purs et incorruptibles, les uns trop sensibles aux désastres de leur Patrie ou à leur propre malheur, perdoient courage, et à la suite d'une longue maladie trouvoient des infirmités incurables ou la mort. D'autres navrés, fatigués de tant de forfaits, prenoient pour la vie un dégoût insupportable. On a vu dans plusieurs villes des femmes qu'on auroit cru n'être susceptibles que de frayeur, des pères de famille, des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, se dénoncer eux-mêmes, crier qu'ils étoient royalistes, demander avec instance la mort, et ce qui est affreux à dire, cette triste faveur n'a été refusée à aucun

de ceux qui l'ont sollicitée. Nous en avons vu ici à Paris, venir au pied même du tribunal que présidoit l'antropophage Dumas, faire retentir la voûte de la salle, du cri *vive le roi*, et marcher ensuite à la mort avec une alégresse qui frappoit d'étonnement tous les spectateurs.

Pour me borner à un seul exemple, je ne nommerai que la sœur d'un Libraire, appelé *Gattey.* Cette infortunée, cédant à l'excès de sa tendresse et de son désespoir, proféra le cri *vive le roi*, dès qu'elle entendit prononcer la condamnation de son frère. On l'arrêta sur le champ, et le lendemain elle fut traînée à la mort.

Si l'exécrable politique de Robespierre n'a pas été plus funeste à la France, c'est que tous les membres des comités révolutionnaires, c'est que tous les Représentans envoyés dans les départemens, n'ont pas été des cannibales. Il s'est trouvé parmi eux des hommes bons, sensibles, généreux, qui ont protégé l'innocence et arraché plus d'un infortuné à la mort. Qu'ils reçoivent ici de tous les citoyens vertueux que compte encore ma malheureuse Patrie, le juste tribut d'actions de graces qui leur est dû! Le jour n'est peut-être pas éloigné où il sera libre à chacun de nous de se livrer sans contrainte aux doux épanchemens de sa reconnoissance. Nous inscri-

rons alors avec éloge leur nom parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Mais ce qui prouve à quel point le gouvernement de Robespierre avoit mis parmi nous le crime en honneur, c'est que ceux de ses agens qui conservoient au fond du cœur l'amour de leurs semblables, feignoient à l'extérieur d'être des hommes de sang. Ils le trompoient par de faux rapports; ils se glorifioient de massacres dont ils étoient innocens; ils en envoyoient des relations emphatiques au comité de salut public; ils les faisoient insérer dans les journaux. Ainsi pour sauver l'innocence, pour échapper aux vengeances du tyran, ils se présentoient à l'exécration de cette partie du public qui ne les connoissoit pas. Dans les sociétés bien ordonnées, le méchant prend le masque de l'homme de bien. Sous le règne de Robespierre, l'homme de bien vouloit paroître méchant.

Malheur sur-tout à ceux qui osoient témoigner quelqu'intérêt pour les proscrits. Dès que l'un de nous avoit été frappé par Robespierre, il falloit que ses parens, que ses amis l'oubliassent. Il falloit, pour ne pas irriter la rage de ce tigre, arracher de son cœur les affections les plus chères, meconnoître les devoirs les plus saints, briser les liens du sang et de l'amitié.

Des femmes éplorées viennent un jour se pré-

senter à la barre de la convention nationale. Celles-là ont leur époux, celles-ci leur père dans les fers. Les unes et les autres protestent de l'innocence des détenus, et supplient qu'on leur rende la liberté. La douleur, les larmes de ces infortunées présentent le spectacle le plus touchant. Les tribunes se taisent, la convention paroît émue. Voulland qui présidoit, et qui craignoit de déplaire au tyran, fait à ces femmes cette réponse désespérante :

« Les mesures de la convention sont loin de » la sévérité des républiques anciennes, où l'on » punissoit de mort tout citoyen qui ne prenoit » point parti dans la république. »

Robespierre trouve qu'il n'y a point encore assez de dureté dans cette réponse ; il lance un regard menaçant et sur ces femmes, et sur le président, et s'écrie :

« A voir le nombre des citoyennes qui sont » introduites dans cette salle, on croiroit que tous » les parens des détenus sont là... C'est l'aristo- » cratie qui vient vous demander des mesures » rétrogrades. Il est possible qu'il y en ait quel- » ques-unes qui réclament avec justice... Sans » doute les noms de père et d'époux rappellent » des idées touchantes ; mais ne sont-elles donc » pas des citoyennes ? et doivent-elles oublier ce » qu'elles doivent à la partie, pour n'écouter que le

» nom d'épouse et de mère? est-ce ainsi qu'agissent
» des citoyennes ? Non : elles s'adressent indivi-
» duellement à ceux qui sont chargés de leur ren-
» dre justice. Quand on se présente en corps, on
» annonce des intentions perfides ; et cette inten-
» tion, c'est de ramener la convention à des me-
» sures molles: voilà ce que présente cette séance.

» Vous devez leur apprendre que leurs efforts
» seront vains. Il est important que la France soit
» instruite que la convention écrasera l'aristocra-
» tie. Depuis que nous nous sommes élevés con-
» tre de certains excès prétendus patriotiques,
» les malveillans ont voulu nous prendre au mot.
» Ils affectent de confondre les mesures de sû-
» reté générale avec des actes tyranniques.

» Leur but est d'énerver la vigueur nationale,
» pour arrêter le cours de la révolution : vous
» ne vous laisserez point prendre à ce piége
» grossier ; vous serez toujours fermes. »

Le style de ce discours est, comme l'on voit, aussi pitoyable que la morale et la politique en sont détestables. Robespierre ne parloit pas autrement lorqu'il improvisoit, c'est-à-dire, lorsqu'il n'avoit pas eu le temps de faire composer des discours châtiés.

Ceux qui veulent que son ambition le portât à être un jour seul maître de la France, prétendent qu'il entroit dans ses vues de rendre la con-

vention tellement odieuse, que le peuple se déterminât sans peine à la dissoudre : c'est, dit-on, pour arriver à ce but, qu'il la poussoit sourdement à des démarches extraordinairement rigoureuses.

Si Robespierre qui, quoi qu'on en dise, ne médita, ne dirigea jamais aucun plan, eût eu une telle vue, il auroit eu au moins l'adresse de ne pas solliciter lui-même ces mesures de rigueur, et il auroit feint de les désapprouver lorsqu'il les auroit obtenues. Mais comment le peuple eût-il jamais oublié que les projets des loix odieuses avoient toujours été proposés ou par Robespierre, ou par Couthon, ou par St. Just; qu'ils avoient toujours été adoptés contre le gré de la convention; et qu'enfin lorsqu'ils avoient éprouvé quelque opposition, Robespierre s'étoit toujours élevé avec insolence contre ceux de ses collègues qui n'opinoient point en faveur de ces projets?

Qui auroit pu ne pas se souvenir que dans la circonstance dont je viens de rendre compte, ce fut lui et lui seul qui injuria, qui repoussa brutalement, ces malheureuses femmes à qui l'on auroit dû des éloges plutôt que des reproches, puisqu'elles venoient par leur exemple, prêcher à toutes les mères et toutes les épouses, l'attachement au plus naturel comme au plus saint des devoirs ?

Si sous l'empire de Robespierre, il n'étoit pas

permis de s'intéresser à ceux qu'il réservoit pour la mort, c'étoit également un crime de les plaindre lorqu'ils l'avoient reçue : toute marque extérieure de douleur eût été un attentat : ainsi l'épouse qui venoit de perdre son mari, le fils qui venoit de perdre les auteurs de ses jours, n'avoient pas même la triste consolation de prendre l'habit de deuil.

Il falloit oublier jusqu'au nom des condamnés; il falloit craindre de le prononcer; je citerai à ce sujet un fait dont j'ai été moi-même témoin. Tous les savans connoissent les *Elémens de Chymie* de *Lavoisier;* personne n'a plus avancé que lui les progrès de cette science, et n'en a mieux facilité l'étude : de son vivant, il étoit continuellement cité avec éloge dans toutes nos écoles, et on trouvoit son livre dans les mains de tous les étudians et de tous les professeurs.

Lavoisier, quoiqu'il eût fait pour la révolution tous les sacrifices qu'il étoit en son pouvoir de faire; quoiqu'il lui eût consacré ses veilles et ses études; quoiqu'il lui eût dévoué tout son être, n'en fut pas moins compris dans le massacre des fermiers-généraux. Depuis sa mort, ses écrits sont toujours les seuls que l'on suive dans les écoles de chymie, et ils y régneront exclusivement aussi long-temps que cette science sera en honneur, parce qu'il n'est pas possible de mieux faire en ce genre.

Les ouvrages de Lavoisier n'en sont donc pas moins continuellement cités depuis sa mort, par les professeurs qui ont à parler de chymie : mais pendant sa vie on prononçoit son nom, on l'accompagnoit d'une épithète honorable : depuis sa mort, on n'a plus osé prononcer son nom. Dans la nécessité cependant où l'on est de parler sans cesse de ses écrits, l'on a pris une tournure pour se dispenser de proférer le mot Lavoisier, l'on dit : un auteur nous a donné des *Elémens de Chymie*. Cette tournure bannale a été adoptée par tous les professeurs, et même par le vieux Daubenton, qui devroit, ce semble, trouver dans son âge avancé et ses infirmités le courage de braver une proscription.

C'est à ce degré de pusillanimité que la tyrannie de Robespierre avoit fait descendre les hommes même qui auroient dû donner l'exemple de la fermeté : on n'osoit pas même pleurer ses plus proches parens, lorsqu'ils avoient été enveloppés dans un massacre. Je citerai aussi un exemple de cette affligeante vérité.

Déyeux, professeur de chymie au jardin des Apothicaires, estimé et chéri de tous ceux qui suivent ses leçons, parut un après-midi dans la salle de son cours, l'air singulièrement consterné : la pâleur de son visage dénotoit qu'un profond chagrin déchiroit son cœur; des larmes

rouloient dans ses yeux, et il faisoit continuellement des efforts pour les empêcher de couler: des soupirs involontaires, des sanglots mal étouffés, interrompoient son discours : prêt à chaque instant de tomber en défaillance, il ne soutenoit ses forces qu'en respirant des sels spiritueux.

Cette étrange et pénible situation affligeoit ses auditeurs, en même temps qu'elle les étonnoit. Ils ne pouvoient deviner la cause d'une aussi vive douleur, lorsque l'un deux fit circuler, à voix basse, ces mots : « Déyeux, notaire, frère de » notre professeur, est dans ce moment même » traîné à l'échafaud ; sa tête va tomber sous la » guillotine. Si notre professeur eût dévoré son » chagrin dans le silence de son cabinet, s'il ne se » fût point montré dans sa chaire pendant l'exé» cution, s'il laissoit échapper les larmes qui rou» loient dans ses yeux, il seroit réputé mauvais pa» triote ; il ne tarderoit pas à suivre son frère. »

Ces mots expliquèrent ce qu'on cherchoit à deviner, et donnent une idée de la nature du despotisme qu'exerçoit Robespierre. On pense bien qu'aucun homme n'osoit lui faire des représentations, qu'aucun écrivain n'avoit le courage de le faire rougir de ses excès de cruauté. Cependant quelqu'un eut la hardiesse de faire graver une estampe qui peignoit parfaitement bien

la manière dont ce nouveau Sylla gouvernoit la France.

Cette estampe représentoit le Peuple Français sur la place des exécutions, entre le Pont-tournant des Tuileries et les Champs-Elysées. L'échafaud s'élevoit au milieu de cette multitude. Chaque spectateur, quoique debout, étoit sans tête. On voyoit au bas de l'échafaud quelques corps qui venoient d'être décapités. Le bourreau seul n'avoit point perdu sa tête; mais étendu dans la posture d'un supplicié, il se décolloit lui-même. On ne pouvoit mieux peindre les tristes effets et les seules vues de la sombre politique de Robespierre.

Il n'avoit, pour perdre ceux qu'il proscrivoit, que deux sortes de prétextes, que deux sortes d'accusation. Ou l'on avoit conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, ou l'on avoit conspiré contre lui-même. Il préféroit ce second genre d'accusation au premier, par l'importance sans doute qu'il croyoit en recevoir; mais dans l'usage qu'il en fit, il se montra également vain, stupide, féroce.

Il accusa successivement d'avoir voulu l'assassiner, une jeune personne de vingt ans, appelée Aimée-Cécile Regnaud, un nommé Ladmiral, et ensuite un nommé Cardinal. La manière dont Robespierre entreprit de prouver la réalité de

ce triple assassinat, est d'une impudeur révoltante. Jamais conte ne fut plus invraisemblable ; jamais machination ne fut plus mal-adroitement ourdie.

La jeune Regnaud s'étoit transportée dans la maison de Duplai, chez lequel demeuroit Robespierre. Elle avoit demandé à lui parler. Son ton parut insolent, et sur cette insolence, prétendue ou réelle, on l'arrête. Interrogée pourquoi elle avoit voulu voir Robespierre, elle répond : « J'ai voulu voir comment étoit fait un tyran. » D'après un telle réponse, Robespierre tenoit pour démontré que cette jeune personne avoit voulu l'assassiner.

Ladmiral avoit tiré deux coups de pistolet sur Collot d'Herbois sans le blesser, parce qu'ils avoient fait long feu. De cet attentat commis sur la personne de Collot, Robespierre concluoit que Ladmiral vouloit aussi l'assassiner.

Cardinal, maître de pension, avoit des élèves dont les parens étoient étrangers. Donc Cardinal trempoit dans les complots d'une faction d'étrangers qui conspiroient contre Robespierre. Cardinal avoit dit que les Français étoient des lâches de se laisser tyranniser par Robespierre (1).

---

(1) Ce fut un nommé de Varigny, ci-devant secrétaire de Cromot de Fougy, surintendant des bâtimens de

Donc il étoit évident que Cardinal avoit voulu assassiner Robespierre.

Sur des accusations si mal tissues, la jeune Regnaud et Cardinal furent, ainsi que Ladmiral, convaincus par le tribunal révolutionnaire d'avoir attenté aux jours de Robespierre, qui n'avoit pas reçu une égratignure, qui n'avoit même jamais vu ces prétendus assassins. Le monstre, mêlant la barbarie à l'absurdité, fit envelopper dans la condamnation de la jeune Regnaud, son père et sa tante.

Mais le reste de la fable que l'on bâtit ensuite, sur ce triple assassinat, a un tel caractère de méchanceté et de sottise, qu'on a peine à concevoir comment, dès ce moment, la France ne se souleva pas contre le malheureux qui avoit l'impudence de lui débiter des mensonges d'une atrocité aussi révoltante. Il prétendit que les poignards dont il disoit avoir été menacé, avoient été dirigés contre lui par des conjurés qui s'assembloient à Charonne dans une maison de plai-

---

Monsieur, frère de Louis XVI, et ensuite secrétaire du prince lui-même ; ce fut, dis-je, lui qui accusa le malheureux Cardinal de lui avoir tenu, dans l'ivresse, ce propos. Ce de Varigny est, au moment où nous écrivons, un des agens des subsistances militaires. (*Note de l'auteur.*)

sance, et qui avoient chacun un pied-à-terre à Paris.

Ces conjurés, disoit Robespierre, étoient entre autres le ci-devant prince Saint-Maurice, Rohan-Rochefort, Marsan, Grimoald, de Pons, Auxonne, Burlandeux, l'épouse de d'Esprémésnil, l'épouse de Sartines, le fils et sa fille. Or, il est à remarquer que ces prétendus conjurés gémissoient dans les prisons plusieurs mois avant les prétendus assassinats commis sur la personne de Robespierre. Comment donc pouvoient-ils s'assembler à Charonne dans une maison de plaisance, et avoir chacun un pied-à-terre à Paris ?

N'importe : sur une accusation aussi évidemment calomnieuse, ces prisonniers furent mis à mort, et avec eux dix autres infortunés qu'on prétendit être aussi complices de l'assassinat, quoiqu'ils fussent également détenus depuis environ un an.

On seroit tenté de croire que Robespierre parvint à se persuader qu'on avoit voulu en effet attenter à sa vie. Il se complut dans cette idée ; sa vanité s'en exalta au plus haut point. Quelques jours après que tous ces innocens eurent été égorgés, il s'exprima ainsi dans la convention nationale :

« Réjouissons-nous, et rendons graces au ciel,

» puisque nous avons assez bien servi la Patrie ; » pour avoir été jugés dignes des poignards. Il est » donc pour nous de glorieux dangers à courir. » Le séjour de la cité en offre au moins autant » que le champ de bataille. Nous n'avons rien » à envier à nos braves frères d'armes ; nous » payons, de plus d'une manière, notre dette » à la Patrie.

» Il y a quelques mois que je disois à mes collè- » gues du comité de salut public : Si les armes de » la République sont victorieuses, si nous étouf- » fons les factions, ils nous assassineront ; et je » n'ai point du tout été étonné de voir se réali- » ser ma prophétie.

» Entouré d'assassins, je me suis déjà placé „ moi-même dans le nouvel ordre de choses où „ ils veulent m'envoyer ; je ne tiens plus à une „ vie passagére ; je me sens mieux disposé à » attaquer avec énergie tous les scélérats qui „ conspirent contre mon pays et contre le „ genre humain. Je leur laisserai du moins un „ testament dont la lecture fera frémir les tyrans „ et tous leurs complices ; je révélerai peut- „ être des secrets redoutables, qu'une sorte de „ prudence pusillanime m'auroit déterminé à » voiler. Si les mains perfides qui dirigent la rage „ des assassins ne sont pas encore visibles pour „ tous les yeux, je laisserai au temps le soin de „ lever le voile qui les couvre.

„ J'ai assez vécu ; j'ai vu le peuple Français „ s'élancer du sein de l'avilissement au faîte de „ la gloire. J'ai vu ses fers brisés, et les trônes „ coupables qui pèsent sur la terre, près d'être „ renversés sous ses mains triomphantes.

„ Achevez, citoyens, achevez vos sublimes „ destinées. Vous nous avez placés à l'avant- „ garde pour soutenir le premier effort des en- » nemis de l'humanité ; nous mériterons cet „ honneur, et nous vous tracerons de notre „ sang la route de l'immortalité. »

Ce discours ne fut pas improvisé. Une plume plus exercée que celle de Robespierre l'avoit rédigé plusieurs jours avant qu'il le prononçât ; les éloges qu'il s'y donne à lui-même, la jactance avec laquelle il s'y propose à l'admiration de la France, de l'Europe, de toutes les générations à venir, prouvent que la vanité avoit absolument égaré son esprit : bientôt il ne rêva plus qu'assassinats. Il fit accuser tous les prisonniers renfermés au Luxembourg d'avoir conspiré contre lui ; il supposa qu'ils avoient voulu forcer les portes de leur prison pour venir ensuite l'égorger. Le tribunal révolutionnaire feignit d'ajouter foi à cet incroyable complot, et il fut décidé que tous les prisonniers du Luxembourg périroient sur l'échafaud, pour avoir conspiré contre la vie de Robespierre.

Mais voici une anecdote qui est à la connoissance de peu de personnes, et qui, rapprochée d'un événement postérieur au supplice de Robespierre, peut indiquer la véritable cause de cet événement. Robespierre avoit des liaisons avec les ouvriers employés à la poudrière de Grenelle; il les visitoit, les fréquentoit, leur distribuoit des assignats, et avoit des conférences secrètes avec plusieurs d'entre eux.

Un jour il engagea quarante de ces ouvriers, à chacun desquels il donna un assignat de cinquante livres, à se rendre à Bicêtre, à feindre d'en vouloir briser les portes, et d'en tirer de vive force les prisonniers. Le projet fut exécuté comme il le desiroit. La tentative simulée de ces ouvriers donna lieu de répandre que les prisonniers de Bicêtre avoient voulu s'évader pour se donner le plaisir de mettre à mort Robespierre.

Sur cette rumeur, on envoya de l'artillerie, des forces considérables dans les prisons de Bicêtre : on ne se donna pas la peine de juger, d'interroger même les accusés : on les fit périr par centaines; ce fut un carnage effroyable.

Plus les assassinats se multiplioient, plus Robespierre se dépitoit de ce qu'il ne périssoit point à-la-fois assez de proscrits : il surpassoit en férocité même les Dumas, les Coffinhal,

les Fouquier-Tinville : il les gourmanda plus d'une fois de ce qu'ils ne vouloient pas faire tomber plus de soixante têtes par jour; il eût voulu qu'ils eussent triplé journellement ce nombre.

Il est constant que dans des conciliabules dont il étoit l'ame, il fut question de mener au Champ de Mars trois mille proscrits à-la-fois, liés les uns aux autres, et de faire tirer sur eux le canon : on eût donné chaque jour ce spectacle aux Parisiens. La chose paroît incroyable ; mais elle est hors de doute, puisqu'elle a été proposée à la délibération, dans la société des Jacobins.

Ce fut au milieu des cadavres dont il avoit couvert la France, que le plus détestable des hommes qui aient jamais paru sur ce globe, leva ses mains teintes du sang de nos amis, de nos proches, vers l'Etre qui ne nous a créés que pour nous rendre heureux.

Depuis plus de quatorze siècles le Peuple Français avoit secoué le joug des superstitions romaines, et se courboit devant le vrai Dieu; il se glorifioit avec raison d'avoir été le premier peuple de l'Europe qui eût rendu à la Divinité le culte qu'elle commande.

C'est chez un tel Peuple que Robespierre tout couvert de crimes, eut l'incroyable impudence de dire que Dieu existoit, et que l'ame de l'homme étoit immortelle, comme s'il eût été l'inven-

teur de cette double vérité, comme si avant lui elle eût été méconnue des Français, comme si le Créateur de l'univers ne l'avoit pas gravée en caractères frappans et ineffaçables sur tous ses ouvrages, dans tous nos cœurs. Eh! les démons eux-mêmes la lisent à la lueur des flammes qui les dévorent. Il n'est pas étonnant que Robespierre lui ait rendu hommage ; mais qu'il ait voulu en être parmi nous l'inventeur et l'apôtre, c'est peut-être l'idée la plus extravagante que pouvoit enfanter le délire de sa vanité et de sa présomption.

Le discours que Robespierre prononça à la convention nationale pour l'engager à proclamer solemnellement l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame, est une déclamation de rhéteur, vuide de pensées; c'est le langage, non de la conviction, non du sentiment, mais de l'amour-propre; c'est la profession de foi d'un hypocrite, qui porte elle-même le cachet de l'impiété. Les louanges à l'Etre suprême y sont mélangées d'impostures, d'imprécations, de provocations sanguinaires contre ceux qui rendront à la Divinité le seul hommage qu'elle desire.

S'il pouvoit se trouver en effet quelqu'un de bonne-foi, qui doutât de l'existence d'un Dieu protecteur de l'innocence, rémunérateur de la vertu, et juge sévère du méchant, il seroit

ramené à cette vérité par le récit où je vais entrer.

Lorsque Robespierre prononça ce discours, il étoit arrivé au faîte du pouvoir. Aucun souverain dans l'univers ne jouissoit d'une autorité plus absolue. Les Jacobins lui composoient une garde imposante et formidable. L'état-major, les principaux officiers de la garde nationale lui étoient dévoués. Les membres de la commune de Paris formoient un troupeau d'esclaves hébêtés, qui obéissoient servilement à ses fantaisies. Ils étoient tous de son choix : pour les placer à la commune, il avoit fait ou égorger ou emprisonner leurs prédécesseurs ; plusieurs ajoutoient à leurs fonctions celle de juge du tribunal révolutionnaire. Robespierre, en outre, pouvoit disposer de la majeure partie de l'artillerie de la capitale, parce que toutes les compagnies de canonniers avoient en lui une confiance aveugle. Le tribunal révolutionnaire, les comités révolutionnaires, les légions de brigands qu'il envoyoit dans les assemblées de chacune des sections, lui assuroient l'obéissance de la capitale. Ses menées dans le camp de la plaine des Sablons, ses liaisons avec les ouvriers de Grenelle, le rendoient maître de deux armées aux portes de Paris.

Dans les départemens, les sociétés affiliées à celle des Jacobins, les Représentans que brûloit

comme lui l'ardeur du carnage, lui rendoient facile l'oppression de la France entière. Quel parti ne pouvoit-il pas tirer encore des armées elles-mêmes, à l'aide des Jacobins qui en composoient une portion considérable ?

Tout annonçoit l'asservissement éternel des Français ; tout sembloit porter à croire que le trône de Robespierre seroit inébranlable. Barrère le flagornoit bassement dans tous ses rapports ; il l'appeloit citoyen incorruptible, le patriote par excellence. Couthon faisoit à la convention un éloge emphatique des Jacobins qui composoient la principale force de Robespierre. La convention elle-même décrétoit que les gardes-du-corps du tyran n'avoient pas cessé de bien mériter de la Patrie.

Les journalistes, les gens de lettres le mettoient au-dessus des héros de l'antiquité. L'Europe même s'occupoit de lui, s'étonnoit de sa puissance, et le regardoit comme le seul arbitre de nos destinées.

Chez lui, dans les rues, dans les cérémonies publiques, aux portes de la convention, au milieu des Jacobins, au sein même de l'assemblée nationale, il ne paroissoit plus qu'environné d'une troupe immonde de vils courtisans qui l'enivroient de leurs flatteries. On en a vu coller respectueusement leur bouche sur sa main ; on

en a vu baiser même le pan de son habit. On en a entendu se féliciter de ce qu'il avoit daigné leur sourire, de ce qu'il avoit daigné jeter sur eux un regard.

Il ne paroissoit pas vraisemblable qu'aucune force humaine pût le faire déchoir de cette hauteur, pût le précipiter sur un échafaud au moment même où la France entière trembloit devant lui. Mais cette Providence qui veille au bonheur des hommes, a aussi sa part dans les événemens de ce monde.

> Celui qui met un frein à la fureur des flots,
> Sait aussi des méchans arrêter les complots.

La convention, asservie comme toutes les autres autorités, alloit au devant des desirs de Robespierre. Elle décréta, sur sa demande, qu'on célébreroit une fête en l'honneur de l'Être suprême. Il voulut y faire les fonctions de Grand-Prêtre. La convention, pour lui complaire, l'éleva à la présidence quelques jours avant la fête, afin qu'il pût tenir le premier rang pendant la cérémonie.

Robespierre, vêtu d'un habit bleu, parut dans le Champ de Mars, sur le sommet d'une espèce de petit rocher bâti avec du plâtre. C'est de-là qu'agitant d'une main un bouquet, de l'autre son chapeau, il invoqua l'Être suprême. Ceux d'entre les spectateurs qui avoient à lui demander

compte, les uns d'un ami, les autres d'un fils ; ceux-là d'un père, ceux-ci d'une épouse, prirent ce moment pour solliciter de la justice divine, vengeance de tous les assassinats qu'il avoit commis. Leur prière fut écoutée ; l'invocation du malheureux Robespierre fut rejetée.

Dès ce moment la main de l'Être suprême écrivit l'arrêt éternel de sa réprobation, et la terre ne put plus le supporter. Il parut à plusieurs spectateurs tout dégouttant du sang dans lequel il s'étoit baigné si long-temps. Dans cette foule innombrable qui l'environnoit, des murmures éclatèrent assez hautement contre sa trop cruelle et trop longue domination. Je n'ai donc plus que l'histoire de sa chûte à écrire.

Le comité de salut public, à l'exemple de la convention et du reste de la France, s'étoit divisé. Trois partis bien prononcés y régnoient. Deux de ces partis formoient chacun un triumvirat. Un de ces triumvirats étoit composé de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon ; l'autre, de Barrère, de Collot d'Herbois, de Billaud de Varennes. Dans l'un et l'autre il y avoit un égal desir de dominer, une même émulation à proscrire ; tous les deux maîtrisoient la convention, insultoient au public par des faux rapports, et méprisoient souverainement le Peuple. Mais dans celui qui comptoit Robespierre pour un de ses

membres, il y avoit plus d'insolence encore et de férocité.

Robespierre avoit subjugué Saint-Just et Couthon, et vouloit avec eux subjuguer le reste du comité. Ce triumvirat ne refusoit aucune des têtes que l'autre lui demandoit; il en demandoit souvent que l'autre ou refusoit ou n'accordoit qu'avec répugnance. Ces contradictions donnoient de l'humeur à Robespierre. Sa hauteur, ses menaces; ses injures, l'envie qu'il déguisoit mal de dominer au comité comme à la convention, lui firent des triumvirs Barrère, Collot, Billaud, trois ennemis irréconciliables. Ceux-ci sachant à quelle bête féroce ils avoient à faire, dissimulèrent leur haine; mais ils ne purent tellement la concentrer en eux-mêmes, qu'ils ne la laissassent souvent percer au dehors. Un geste, un regard, un mot, la plus légère indiscrétion, trahit en présence de l'ennemi qu'on exècre. Robespierre, par la seule manière dont ses propositions étoient quelquefois reçues, devina ses adversaires. Il les environna d'espions, et le rapport de ceux-ci le convainquit qu'il n'étoit plus l'idole de ceux-là. Ombrageux à l'excès, ne rêvant que conspirations, il se persuada qu'ils complotoient sa perte, et voulut les devancer.

Il s'éloigna du comité, n'assista plus à ses séances, mais il y régna toujours par ses deux

collègues Couthon et Saint-Just. Du moment où cette rupture éclata, il redoubla ses manœuvres pour se fortifier au dehors. Il ne réussit point mal ; il devint plus intéressant que jamais aux Jacobins, au tribunal révolutionnaire, à la commune, à l'état-major, ainsi qu'à la plupart des officiers de la garde nationale, aux comités révolutionnaires, enfin à tous ceux qui avoient besoin de la réputation de patriotisme dont il jouissoit, pour continuer impunément les rapines et les meurtres.

Protégé par tant de forces, Robespierre ne paroissoit pas pouvoir être attaqué. Son absence du comité et ses menées, alarmèrent Barrère, Collot, Billaud. Ils virent bien qu'ils étoient placés dans l'alternative, ou de le perdre, ou d'être perdus par lui. Ils cherchèrent à lui susciter des ennemis, principalement dans le comité de sûreté générale ; mais ils ne tardèrent pas à s'appercevoir que la popularité le rendoit invulnérable. Ils prirent donc le parti de le caresser, de redoubler pour lui de complaisance ; ils devinrent hors de l'assemblée ses courtisans les plus assidus, et dans l'assemblée, ainsi qu'aux Jacobins, ses panégyristes les plus outrés.

De cette manière, Robespierre fut le maître de toutes les délibérations du comité de salut public. Non-seulement on lui accordoit aveuglé-

ment ce qu'il demandoit, on n'osoit encore rien décider, sans avoir eu préalablement son avis et son agrément. Il profita de cet ascendant pour multiplier les listes de proscription ; et celles qu'il présentoit avoient toujours la priorité. Ce fut toujours chez lui que Fouquier-Tinville vint assidument demander, tous les soirs, les noms de ceux qu'il falloit égorger le lendemain.

Robespierre profita de l'empire qu'il exerçoit sur ses collègues du comité, pour se livrer sans retenue à toute la férocité de son caractère. Il ne mit plus de bornes à ses cruautés. Dans les six dernières semaines de sa vie, qu'il passa hors du comité, il fit couler des torrens de sang : le nombre des vicimes s'accrut à un point effrayant.

Il étoit temps que le ciel arrêtât cet ennemi du genre humain dans le cours de ses assassinats. Le moment arriva enfin. Le comité de salut public ayant fait arrêter un juré, membre du tribunal révolutionnaire, on trouva parmi ses papiers une liste de proscription dressée par Robespierre. On lisoit sur cette liste les noms de Barrère, Billaud de Varennes, Collot d'Herbois, et de plusieurs autres membres de la convention, entre autres de Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, Garnier de l'Aube, Cambon.

Les proscrits ne pouvant plus douter qu'ils ne fussent dévoués à la mort, et comprenant que les

momens pressoient, tirèrent de la nécessité des choses le courage de combattre Robespierre. Ils tinrent conseil entre eux, et se confirmèrent dans l'idée qu'il falloit commencer l'attaque sans retard. L'issue du combat, il est vrai, étoit incertaine ; mais quel risque couroit-on de tenter la fortune ? Si on succomboit, on trouvoit la mort; on la trouvoit également en restant dans l'inaction. Si le ciel se déclaroit pour le parti le plus juste, on sauvoit ses jours, et l'on acquéroit des droits immortels à la reconnoissance des Français et de l'humanité entière, en purgeant le monde d'un monstre.

Il n'y avoit pas à hésiter. Il fut donc résolu de commencer incessamment ce combat à mort. Robespierre, soit pressentiment, soit qu'il eût quelque vent de ce qui se tramoit, s'effraya. Cet homme si vain, si insolent, descendit, pour conjurer l'orage, aux supplications. Il prononça dans la convention, le 8 thermidor (26 juillet vieux style), un discours qui sans doute avoit été composé par lui-même, car ce n'est qu'une méchante amplification de collége. Le style en est pitoyable ; on n'y trouve qu'une répétition fatigante des mêmes tournures ; qu'une seule idée noyée dans un flux de paroles insignifiantes.

En général, cette sage et méthodique brièveté qui fait qu'on ne dit que ce qu'on doit dire, et

qui est une partie essentielle de l'éloquence, ne se faisoit point remarquer dans le discours de Robespierre. Celui-ci est d'une prolixité mortelle. J'alongerois donc trop cet écrit, et je fatiguerois inutilement mes lecteurs, si je transcrivois ici cette verbeuse harangue. Je suis même dans l'impuissance d'en présenter un extrait; car, après une lecture réfléchie, je n'y ai pas trouvé une seule phrase qui méritât d'être recueillie.

Robespierre, après avoir vanté son patriotisme, après avoir invoqué tour-à-tour la justice et l'indulgence de l'assemblée, après l'avoir conjurée de croire qu'il n'ambitionnoit pas le dictatorat, eut la mal-adresse, en finissant, de s'emporter en imprécations contre ceux-là même de ses collègues qu'il avoit proscrits. Il en nomma quelques-uns, et entre autres Cambon. Ceux qu'il ne nomma pas, il les désigna si bien, qu'ils ne purent se méconnoître.

Les proscrits eurent alors l'entière conviction qu'il avoit juré leur mort, et ils n'en furent que plus ardens à le devancer. La séance fut orageuse; mais les deux partis s'observèrent plutôt qu'ils ne se combattirent; ils furent plus timides que courageux. De part et d'autre, les orateurs enveloppèrent leurs pensées de phrases mystérieuses.

D'un côté, Bourdon de l'Oise demanda le ren-

voi du discours de Robespierre aux comités de sûreté générale et de salut public.

Barrère fit entendre ces mots, qui n'avoient aucun sens : « Et moi aussi, j'estime la qualité de » citoyen français ; dans un pays libre, tout doit » être connu. »

Cambon se plaignit de ce que Robespierre l'avoit inculpé. Robespierre répondit qu'il avoit attaqué le systême actuel des finances, et non l'auteur du systême.

Vadier se plaignit également de ce que Robespierre avoit attaqué un de ses rapports. Robespierre répondit qu'il avoit entendu attaquer le rapport, et non le rapporteur.

De l'autre côté, Couthon s'opposa à ce que le discours de Robespierre fût renvoyé aux deux comités. Il ajouta : « Depuis long-temps il existe » un systême de calomnie contre les anciens athlè- » tes de la révolution. Il est des êtres immoraux. » La convention, dans sa majorité, est un exemple » de la perfection humaine. Méfiez-vous des in- » trigans ; et que, dès aujourd'hui, la ligne de » démarcation soit prononcée. »

Dans le parti des proscrits, Fréron se montra le plus hardi. Il s'écria : « Le moment de ressus- » citer la liberté est celui de rétablir la liberté » des opinions. Quel est celui qui peut parler libre- » ment, lorsqu'il craint d'être arrêté ? Je demande,

» ajouta-t-il, le rapport du décret qui accorde
» aux comités le droit de faire arrêter les mem-
» bres de la convention. »

Panis appuie, avec beaucoup de chaleur, la proposition de Fréron.

Billaud, qui consentoit à ce que Robespierre fût mis à mort, mais qui ne vouloit pas qu'on dépouillât le comité de salut public du droit d'égorger un député sans l'entendre, frémit de la proposition de Fréron. Il la réfuta par cet étrange raisonnement :

« Si la proposition de Fréron étoit adoptée, la
» convention seroit dans un état d'avilissement
» effrayant. Celui que la crainte empêche de
» dire son avis, n'est pas digne du titre de Re-
» présentant du Peuple. »

La séance se passa en semblables débats. Robespierre eut même l'avantage de cette lutte; car il fut décidé que son discours recevroit les honneurs de l'impression sans passer aux deux comités.

L'assemblée ayant fini sa séance, Robespierre courut aux Jacobins y lire son discours. Il y excita un enthousiasme général. Les Jacobins jurèrent, avec des sermens horribles, de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. David, le peintre, surnommé *Grosse-Joue*, parce qu'il a une joue plus grosse que l'autre,

le serra étroitement dans ses bras, et lui cria : « Mon ami, si tu bois la ciguë, je la boirai » avec toi. »

Le lendemain, la convention s'étant réunie à son ordinaire, la séance commença paisiblement. Elle avançoit avec le même calme ; les heures s'écouloient ; tout annonçoit qu'elle se termineroit sans orages. Quelque intérêt qu'eussent les proscrits à faire de cette journée une journée décisive, il sembloit qu'aucun n'osoit donner le premier signal de l'attaque ; il sembloit que Robespierre faisoit encore trembler ses ennemis.

Tout-à-coup Saint-Just, jeune homme de vingt-six ans, sans jugement et sans expérience, monte à la tribune, poussé par son mauvais génie. Il s'exprime ainsi :

« Je ne suis d'aucune faction. Je viens vous dire » que des membres du gouvernement ont quitté » la route de la justice. Les comités de salut » public et de sûreté générale m'avoient chargé » de vous faire un rapport sur les causes qui, » depuis quelque temps, semblent tourmenter » l'opinion publique. Mais ces remèdes sont » impuissans ; je ne m'adresse qu'à vous. On » a voulu répandre que le gouvernement étoit » divisé ; il ne l'est pas.... »

L'orateur n'alla pas plus loin. Tallien, que tourmentoit l'impatience d'avancer cette scène,

s'élance à la tribune, en précipite Saint-Just, et s'écrie :

« Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes » sur les malheurs de la Patrie. Hier on a com» mencé à attaquer le gouvernement, aujourd'hui » un autre membre vient vous débiter les mêmes » maximes ; moi, je viens demander que le » rideau soit arraché.... »

Billaud s'agitoit à sa place ; il sembloit s'indigner de la lenteur de Tallien à entrer en matière ; il eut l'honneur de porter le premier coup à Robespierre ; il s'écria sans bouger de son siége :

« Je demande que l'on s'explique. La conven» tion est entre deux égorgemens. Oui, vous fré» mirez d'horreur, quand vous saurez la situa» tion où nous sommes ; que la force publique » est entre les mains d'un homme que le comité » a dénoncé ; qu'un membre l'a maintenu en » place ; que, depuis un mois, ce membre mé» dite la dissolution de la représentation natio» nale ; et enfin que ce membre est Robespierre.

» Des listes de proscription ont été dressées. » Je le demande : est-il un Représentant du Peuple » qui voulût exister sous un tyran ? »

Robespierre, comme frappé de la foudre, reste immobile ; lui, devant qui ses collègues trembloient il y a deux jours, tremble à son tour. Il s'enhardit ensuite, se lève, agite les mains,

et demande qu'il lui soit permis de parler. Tallien lui lance un regard furieux, lui fait un geste menaçant, lui ferme la bouche, et parle ainsi :

« Par ce que je viens de voir, les conjurés » sont découverts, ils seront anéantis, et la » liberté triomphera. »

En disant ces mots, Tallien tire un poignard, le fait briller aux yeux des spectateurs, et continue de la sorte :

« C'étoit dans la maison deRobespierre où l'on » conspiroit, où l'on dressoit des listes de pros» cription. J'ai vu la séance d'hier, j'ai vu celle » des Jacobins, et s'il étoit possible que le décret » d'accusation ne fût pas porté contre Robes» pierre, je me tuerois avec ce poignard.

» Hier un membre du tribunal révolutionnaire » voulut porter le peuple à insulter un Repré» sentant, et ce Représentant a été vilipendé. On » sait que Robespierre a composé ce tribunal. » Cet homme a défendu aux journalistes de » publier ses discours avant de les lui avoir » communiqués. Et moi j'adjure les journalistes » patriotes de nous aider à sauver la liberté. » Catilina est dans l'assemblée. »

Tallien conclut, en demandant un décret d'accusation contre Robespierre, Henriot, le général Lavalette. Il fut merveilleusement secondé

par tout son parti. Delmas et Barrère sur-tout se firent remarquer. Billaud les animoit du geste et de la voix ; Collot qui présidoit, les secondoit de tout son pouvoir. Cependant ils n'obtinrent pas d'abord une victoire complète. Il intervint un décret qui mit en arrestation Henriot, d'Aubigni, Lavalette, Dufraisse, tous les chefs de l'état-major de la garde nationale, et un nommé Sijas, extrêmement cher aux Jacobins ; mais ce décret respecta Robespierre.

Celui-ci, pendant que le président prononçoit ces diverses arrestations, s'étoit emparé de la tribune. Dès qu'on s'apperçut qu'il l'occupoit, ce fut un bruit épouvantable. *À bas, à bas le Cromwell !* s'écria Cambon. Robespierre fit des efforts incroyables pour être entendu. « Tu ne » parleras pas, lui cria Garnier de l'Aube, le » sang de Danton retombe sur ta tête, il coule » dans ta bouche, il t'étouffe ! »

Robespierre écumant de rage, grinçant des dents, fit avec peine entendre ce peu de mots : « Ah ! ah ! brigands, c'est donc Danton..... » Vadier l'interrompt, monte à la tribune, l'en fait descendre, et parle ainsi :

« Robespierre est un tyran, est un person- » nage astucieux qui a pris tous les masques, » qui s'est attaché à tous les conspirateurs, et » les a ensuite abandonnés pour éloigner les

» soupçons. Il a défendu Chabot, Camille » Desmoulins, Danton.

» C'est lui qui a nommé les membres du tri- » bunal révolutionnaire, et qui en a remis la » liste à Couthon, sans la communiquer aux » comités. Il a incarcéré, de son autorité pri- » vée, un comité révolutionnaire qui est connu » par son patriotisme.

» Il vous a dit dans son discours, qu'il ne » se mêloit pas des arrestations. Non, il ne se » mêle pas de faire arrêter les ennemis du » Peuple, mais bien de sauver les coupables, » et d'opprimer l'innocent.

» Vous avez rendu un décret qui envoie au » tribunal révolutionnaire les auteurs d'une cons- » piration. Eh bien! Robespierre n'a pas voulu » que votre décret fût exécuté; il a défendu » à l'accusateur public de suivre cette affaire. » Lorsque j'en ai parlé à l'accusateur public, » il m'a répondu, en parlant du comité : Ce » n'est pas *ils*, mais *il* qui s'y oppose, et je » ne peux faire autrement.

» Robespierre a une armée d'espions qu'il a » revêtus de pouvoirs pour s'introduire par-tout. » Ils épient toutes les démarches et les discours » les plus innocens. Si l'on témoigne quelques » inquiétudes sur la marche de Robespierre, alors » Robespierre raisonne modestement ainsi : Je

» suis le meilleur ami du Peuple, et le plus grand » défenseur de la liberté; on m'attaque, donc » on conspire, donc il faut me défaire de ces » gens-là. Néron raisonnoit-il autrement ? »

Le discours de Vadier fut le coup de massue qui acheva d'écraser Robespierre. Il produisit un effet singulier sur les esprits. De toutes parts on vit éclater des mouvemens d'indignation. Les tribunes, comme l'assemblée, témoignèrent l'horreur que leur inspiroit ce misérable. Il resta seul de son bord. Se voyant abandonné, même des siens, il se tourna vers ceux-ci, les regarda avec des yeux où se peignoit une extrême fureur, et leur cria : *Vous êtes des lâches !* Un de ses collègues m'a raconté qu'il se tourna ensuite vers le côté droit, lui tendant les bras, et qu'il s'écria : *Eh bien ! je m'adresse à la vertu :* Mais *la vertu* le repoussa; le côté droit rejeta sa prière avec une très-énergique indignation.

Tallien et Billaud, qui montrèrent le plus d'acharnement dans ce combat, accablèrent le tyran détrôné de nouvelles accusations, toutes fondées, toutes propres à le couvrir de la haine du genre humain.

Robespierre honteux, désespéré, déchiré de remords, ne pouvant résister à ce concert de malédictions, s'écria douloureusement : *Eh bien ! donnez-moi, donnez-moi la mort !*

Dumont lui faisant un geste menaçant, lui répondit : *Monstre exécrable, tu l'as mérité cent fois.*

Des cris tumultueux demandèrent aussi-tôt qu'on mît aux voix le décret d'accusation contre Robespierre : il passa à l'unanimité. « Dieu soit » loué, s'écria un membre, la liberté sort de ses » ruines, le triumvirat est détruit. Cette asso- » ciation liberticide est frappée dans son chef; » frappons aussi Saint-Just et Couthon ses ad- » joints ! »

Saint-Just entendant ces paroles foudroyantes, pâlit et s'évanouit. Le décret d'accusation demandé contre lui et Couthon passa à l'unanimité. Tous les deux, accompagnés de Robespierre, descendirent humblement à la barre.

Le jeune Robespierre voyant son frère en posture d'accusé, ne put résister à cette image; il s'emporta contre la convention, il l'insulta, il fit mine de prendre un de ses collègues au collet. Lebas, complice enthousiaste des crimes de l'ainé, imita les violences du cadet. Le tumulte alors fut grand, et fit craindre une scène sanglante. Collot parvint à ramener le calme. Le jeune Robespierre et Lebas furent décrétés d'accusation, descendirent à la barre, et allèrent de là avec Robespierre l'ainé, avec Saint-Just et Couthon, au comité de sûreté générale, qui

eut ordre de les envoyer en prison, après avoir pris des précautions pour que leurs partisans ne les enlevassent point.

Pendant que ces choses se passoient à la convention, le bruit s'en répandoit dans la ville, et la remplissoit de rumeur et même d'épouvante. On croyoit que le moment étoit arrivé où la guerre civile alloit éclater. Le parti de Robespierre prenoit toutes les précautions qu'exigeoit la gravité des circonstances. Les Jacobins se réunissoient dans leur salle, et envoyoient des conjurés soulever les sections, le camp de la plaine des Sablons, les ouvriers de Grenelle.

La Commune sonnoit le tocsin, couvroit la place de Grève d'hommes armés, faisoit traîner sur le quai Pelletier des pièces d'artillerie, dont la bouche menaçoit la Convention; elle ordonnoit qu'on fermât les barrières de la ville, et envoyoit aux diverses sections une invitation conçue en ces termes :

« Une faction veut opprimer les patriotes. » Du courage! Le point de réunion est à la » Commune, et le brave Henriot exécute ses » ordres : vous ne devez obéir qu'à lui seul. »

Henriot mandoit autour de lui toute la gendarmerie, parcouroit les rues, et s'arrêtant où la multitude étoit plus nombreuse, il crioit : « A

» moi, mes amis ! qui m'aime me suive; aux » armes ! on égorge dans ce moment, on assas- » sine le citoyen Robespierre. »

C'est ici le lieu de rapporter une anecdote que je ne tire de l'oubli, que parce que tout ce qui sert à peindre les mœurs, ne doit pas moins intéresser dans la lecture de l'histoire, que le récit des événemens.

Au moment où les gendarmes qui composent la garde des tribunaux reçurent l'ordre de se réunir à Henriot, ils devançoient plusieurs charrettes surchargées d'infortunés que le tribunal révolutionnaire venoit de condamner à mort. Ces gendarmes, en recevant l'ordre de leur commandant, abandonnèrent brusquement les charrettes qu'ils escortoient. Les bourreaux hésitèrent s'ils continueroient leur route. Ils parurent desirer que la foule qui étoit présente, leur fît une sorte de violence pour ramener les condamnés dans la prison. Personne ne souffla, et les exécuteurs conduisirent ces infortunés jusqu'au lieu du supplice. Ce furent-là les dernières victimes de Robespierre. Le plus léger mouvement de générosité les eût sauvés. Cette insensibilité, quelle qu'en soit la cause, est d'autant plus déplorable, que si ces infortunés fussent rentrés dans leur prison, ils eussent, comme tant d'autres innocens dont la Convention

a brisé les fers, non-seulement conservé leur vie, mais même recouvré leur liberté.

Chaque moment cependant grossissoit l'orage qui se formoit sur la Convention. Tandis que la Commune s'apprêtoit à soutenir un siége, et concertoit avec les Jacobins, avec le tribunal révolutionnaire, avec la plupart des membres des comités révolutionnaires, une sanglante insurrection, des gens envoyés par Henriot se précipitoient vers le château des Tuileries; des canonniers traînoient leurs canons jusqu'aux portes de l'assemblée nationale, et en tournoient les bouches contre elle; une horde d'hommes armés pénétroit dans la salle où étoient réunis les comités de sûreté générale et de salut public, et vouloit en arracher les cinq députés décrétés d'accusation.

Tout sembloit donc annoncer à la Convention qu'elle alloit périr dans des flots de sang; la crise ne pouvoit être plus violente. Sa fermeté, son énergie, la nécessité de vaincre ou de périr, sa haine contre le scélérat qui causoit tout ce désordre, toutes ces causes, aidées de la protection du ciel, qui vouloit mettre fin à tant de forfaits, et donner un grand exemple à la terre, la mirent au-dessus de tous les dangers, et lui assurèrent la victoire.

Des soldats fidèles à ses ordres mirent en fuite

les bandits qui assiégeoient les comités, s'emparèrent des cinq prisonniers, et les conduisirent sans obstacles au Luxembourg. Sept députés, Barras, Fréron, Rovère, Delmas, Bonnet, Léonard Bourdon, Bourdon de l'Oise, se mettent à la tête de la force armée, et la dirigent avec succès. En moins d'une heure, Henriot se voit réduit à une poignée de brigands pour toute armée.

Il fut arrêté dans la rue Saint-Honoré avec quelques-uns de ses aides-de-camp, comme il exhortoit ceux qui s'attroupoient autour de lui, de se rendre sur-le-champ à la Commune. On le traîna au comité de sûreté générale ; là il fut déposé dans la pièce qui précédoit celle où le comité tenoit ses séances. On lia ses deux bras avec une corde nouée par derrière, de manière qu'il ne pouvoit faire aucun usage de ses deux mains fortement écartées l'une de l'autre. Ses aides-de-camp faits prisonniers avec lui, furent simplement attachés par les poignets.

Henriot fut amené au comité sur les sept heures et demie. Il y avoit environ une heure qu'il y étoit lorsque les choses changèrent de nouveau de face, et prirent pour la Convention une tournure vraiement alarmante. Il se fait tout-à-coup un bruit extraordinaire : Coffinhal et Lumière, tous les deux à-la-fois officiers municipaux et

membres du tribunal révolutionnaire, arrivent décorés de l'écharpe municipale, à la porte du comité de sûreté générale. Ils étoient suivis de douze cents hommes armés. Un fort escadron de gendarmerie à cheval soutenoit cette troupe, qui avoit en outre, en tête, quatre pièces de canon servies par les canonniers les plus dévoués à Robespierre. A la vue de Coffinhal et de Lumière, on se crut perdu au comité de sûreté générale; les gendarmes de la Convention se laissèrent désarmer sans opposer la plus légère résistance. Henriot et ses aides-de-camp furent déliés et emmenés par Coffinhal et Lumière. Il est incontestable que si ceux-ci, après cette expédition, se fussent portés dans la cour du château des Tuileries, et de là dans la salle où les députés étoient assemblés, la journée étoit décidée, et la convention vaincue; mais au lieu de faire cette manœuvre si simple, ils s'éloignèrent en grande hâte du château des Tuileries et de la cour du Carrousel.

Comme ces diverses scènes se passoient dans l'intérieur de Paris, une violente fermentation se manifestoit dans le jardin des Tuileries. Des orateurs aux gages de Robespierre se partageoient la multitude qui remplissoit le jardin, et qui paroissoit incertaine si elle prendroit parti pour ou contre la convention; ils cherchoient à

l'échauffer, et faisoient tous leurs efforts pour la gagner. Un de ces orateurs, entre autres, vêtu d'une redingotte bleue à collet rouge, et qu'on sut ensuite être officier municipal, prit querelle avec un autre particulier également en habit bleu. Celui-là crioit que Robespierre étoit le patriote par excellence, et que la convention n'étoit composée que de contre-révolutionnaires; le second soutenoit au contraire que Robespierre étoit un monstre à étouffer, et que la convention méritoit des bénédictions pour la guerre qu'elle lui faisoit. Le premier, outré de colère, saisit son adversaire au collet, en criant à gorge déployée: *A moi les patriotes*. Ce dernier voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, se fit reconnoître pour Représentant du Peuple; il s'appelloit *Poultier*. Bien loin que sa qualité de député adoucît son ennemi, elle ne servit qu'à l'aigrir davantage. L'officier municipal alloit terrasser et peut-être égorger *Poultier*, lorsqu'un nègre, un particulier appelé *Moelle*, et une troisième personne dont j'ignore le nom, accoururent au secours de *Poultier*, et le dégagèrent. Ils se saisirent ensuite de l'officier municipal, et le traînèrent au comité de sûreté générale.

Tandis, cependant, que les députés dont j'ai parlé plus haut, conduisent la force armée, d'autres députés se répandent, ceux-là dans

les sections, ceux-ci dans les rues, sur les places publiques ; la convention envoie aussi des commissaires au camp de la plaine des Sablons, aux ouvriers de Grenelle. Par-tout on lit une proclamation qui instruit du véritable état des choses ; par-tout les esprits sont éclairés, rassurés ; par-tout les gens de bien font des vœux pour l'assemblée nationale.

Legendre, armé d'un pistolet, et suivi seulement de dix hommes, se transporte dans l'assemblée des Jacobins. Il marche droit à Vihiers, leur président, avec l'intention de lui brûler la cervelle. Vihiers s'échappe de son fauteil, s'élance dans la foule, et disparoît. Les spectateurs, les membres de l'assemblée prennent l'épouvante. Ils se jettent les uns sur les autres, se pressent aux portes, se dispersent dans les rues, et fuient comme si une armée nombreuse les pressoit l'épée dans les reins. Ainsi ces Jacobins, qui vantoient tant leur bravoure, montrèrent dans cette occasion qu'ils n'avoient ni courage ni audace, lorsqu'ils n'étoient ni bourreaux ni assassins.

Les conjurés, se voyant pressés de toutes parts, et ne pouvant parvenir à soulever le peuple, coururent se réunir à la Commune.

Le concierge du Luxembourg, le commissaire de la municipalité qui s'y trouvoient, ne voulurent point recevoir les cinq prisonniers. Ils leur

donnèrent une escorte qui les conduisit dans la Maison commune, où Robespierre fut accueilli avec de bruyans applaudissemens.

La Convention instruite de la révolte de la Commune, en mit tous les membres hors la loi. Presqu'au même instant Henriot se présenta de nouveau dans la cour des Tuileries, avec le petit nombre de bandits qu'il avoit pu ramasser. L'assemblée nationale, sans s'effrayer de cette audace, le frappa d'un décret qui le mit hors la loi. Aussi-tôt mille voix crièrent au-dehors : « Arrê- » tez Henriot ; il est hors la loi ! » Henriot, épouvanté de ces cris, quitte brusquement le champ de bataille, et va se réunir à Robespierre.

La convention voyant l'effet que produisoit l'arme dont elle venoit de frapper Henriot, en frappa également Robespierre et ses quatre complices. En prononçant ce décret, Thuriot, qui dans ce moment présidoit, s'écria : « Les conspi- » rateurs sont hors la loi ; il est du devoir de tout » républicain de les tuer ; le Panthéon attend ce- » lui qui apportera la tête du scélérat Henriot ! »

Les sept députés qui s'étoient mis à la tête de la force armée, obtenoient à chaque instant un nouveau succès. Deux d'entre eux, suivis des citoyens armés des sections des Gravilliers, des Arcis et des Lombards, marchoient en bon ordre sur la Commune. Les canonniers qu'elle avoit

mis en bataille sur le quai Pelletier, instruits par ces deux députés que tous ses membres étoient hors de la loi, tournèrent contre elle-même leurs canons.

Les deux députés investirent d'une partie de leurs forces la Maison commune, et avec le reste de leurs gens entrèrent dans la salle, où les conjurés, au lieu d'agir, délibéroient. A la vue des deux députés l'effroi les saisit ; ils perdirent toute résolution, tout espoir. N'ignorant point qu'ils avoient tous été mis hors de la loi, ils aimèrent mieux périr par la main du bourreau que de hasarder une vigoureuse défense.

Robespierre fut trouvé dans une salle bloti contre un mur, pâle et tremblant. Un gendarme lui tira deux coups de pistolet, qui le frappèrent à la tête : il tomba sans proférer un seul mot; on le posa sur un fauteuil de cuir rouge; sa mâchoire inférieure s'étoit détachée de la supérieure par un des coups de pistolet qu'il avoit reçu; pour rapprocher l'une de l'autre, on passa sous son menton une bande qu'on noua sur la tête. Ce fut dans ce déplorable état qu'on le conduisit sur les sept heures et demie du matin, au comité de sûreté générale; il tenoit dans sa main droite un mouchoir blanc sur lequel il appuyoit la mâchoire inférieure; il se maintenoit dans cette position en faisant porter le coude

droit sur la pomme de la main gauche. Lorsqu'il arriva au comité, on demanda à la convention si elle vouloit qu'il parût à la barre : « Non, non, » s'écria-t-on d'une voix unanime, il ne faut » pas que cette enceinte soit souillée par la » présence de ce scélérat. »

Au comité de sûreté générale, on l'étendit sur une table ; le malheureux, le visage pâle, la tête ouverte, les traits hideusement défigurés, rendant à gros bouillons le sang par les yeux, les narines et la bouche, reçut là les injures, les reproches, les malédictions de ceux qui l'environnoient : il parut souffrir avec patience la fièvre brûlante qui le dévoroit, les douleurs aiguës qui torturaient tout son corps : il ne lui échappa aucune plainte ; il ne répondit à aucune des questions que lui firent ses collègues du comité. Il resta deux heures parmi eux dans cette attitude de souffrance.

On le posa ensuite de nouveau sur le fauteuil qui avoit servi à le conduire au comité ; on le transporta à travers des flots de peuple, qui accouroient sur son passage pour le maudire, dans l'hospice qu'on appeloit autrefois l'Hôtel-Dieu. Un chirurgien mit un appareil sur ses blessures.

Après avoir reçu ce triste soulagement, qui, sans calmer ses douleurs, ne servoit qu'à pro-

longer sa vie de quelques heures, Robespierre fut tiré de l'hospice, et jeté dans un cachot de la Conciergerie, pour y attendre le bourreau.

Son frère, Henriot et Couthon, n'eurent pas de moindres tourmens à endurer. Le premier, pour échapper à ceux qui le poursuivoient, se jeta par une fenêtre, et en tombant se fracassa une cuisse sur le pavé. Henriot eut recours au même expédient qui ne lui réussit pas mieux; il se brisa le corps, et rampant sur ses membres disloqués, il alla, comme un animal immonde, se cacher dans un égoût. Les gendarmes qui l'y découvrirent, le frappèrent de leurs baïonnettes pour l'obliger d'en sortir. L'un de ces coups fit sortir un de ses yeux de son orbite, de manière qu'il tomboit sur la joue.

Couthon fut trouvé caché dans un réduit de la maison commune. Lorsqu'on le découvrit, il avoit l'air égaré, et tenoit stupidement un couteau à la main, sans en faire aucun usage. La vue de ce couteau irrita les gendarmes, qui venoient se saisir de sa personne. Ils le frappèrent avec la crosse de leurs fusils, et lui cassèrent les reins.

Saint-Just fut seul épargné. Il n'avoit pas même la force de fuir. Il étoit resté dans le lieu des séances de la Commune, attendant en tremblant la fin de sa destinée : il pleuroit comme un enfant. Il se présenta lui-même à ceux qui le cherchoient.

Quant à Lebas, il périt, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, des coups qu'il reçut de ceux qui se jetèrent sur lui.

Le jeune Robespierre, Henriot, Couthon, furent mis sur des brancards, que Saint-Just suivit à pied, et conduits au comité de sûreté générale, d'où on les envoya à la Conciergerie. Le peuple couroit sur leurs pas, et faisoit retentir l'air des malédictions dont il les couvroit. L'alégresse fut universelle parmi les bons citoyens. La convention y mit le comble, en décrétant que les cinq députés arrêtés, que le maire et l'agent national de la Commune, que Dumas, Coffinhal, Sijas, Lavalette, Boulanger, général de brigade, et Henriot, seroient mis à mort dans la journée même.

Tout le monde sentit la sagesse de ce décret. En prolongeant la vie des conjurés, on donnoit à leur parti l'espoir de tenter une nouvelle rebellion. Il ne falloit pas lui laisser le temps de se remettre du trouble où l'avoit jeté l'arrestation subite de ses chefs; il étoit frappé de terreur, il falloit y mettre le comble par la promptitude de l'exécution. Dans ces sortes de conjonctures, le succès dépend toujours de l'activité des mesures.

Robespierre, et ses principaux complices, avoient été arrêtés vers le milieu de la nuit du 9

au 10 thermidor (du 27 au 28 Juillet vieux style.) Ils furent livrés aux bourreaux dans la matinée du 10. Le cortège sortit du palais de la Justice, et se mit en marche vers les cinq heures du soir. Jamais on n'avoit vu, sur le passage des suppliciés, une telle affluence de peuple. Les rues étoient engorgées. Des spectateurs de tout âge, de tout sexe, remplissoient les fenêtres; on voyoit des hommes montés jusque sur le faîte des maisons.

L'alégresse universelle se manifestoit avec une sorte de fureur. Plus la haine qu'on portoit à ces scélérats avoit été comprimée, et plus l'explosion en étoit bruyante. Chacun voyoit en eux ses ennemis. Chacun applaudissoit avec ivresse, et sembloit regretter de ne pouvoir applaudir davantage. On remercioit le ciel, on bénissoit la convention. Les cavaliers qui escortoient les patiens, partageoient la joie universelle; on vit même, dans cette rencontre, ce qu'on n'avoit point encore vu : ces cavaliers agitoient leur sabre en signe d'alégresse, et accompagnoient ce mouvement du cri : *vive la Convention!*

La charrette sur-tout qui portoit les deux Robespierre, Couthon et Henriot, attiroit les regards des spectateurs. C'est là que les yeux se portoient et se colloient. Les malheureux, mutilés, défigurés, tout couverts de sang,

ressembloient à des bandits que la maréchaussée a surpris dans un bois, et dont elle n'a pu se saisir qu'en les blessant.

Robespierre, extraordinairement pâle, et couvert du même habit qu'il portoit le jour où il avoit osé proclamer, au Champ de Mars, l'existence de l'Etre Suprême, baissoit les yeux, et penchoit sur sa poitrine sa tête, que rendoit horriblement difforme le linge sale et sanglant qu'il'enveloppoit. Henriot, n'ayant pour vêtement qu'une chemise et un gilet, étoit tout couvert de fange et de sang. Sa chevelure, ses mains ensanglantées, cet œil qui ne tenoit que par des filamens, formoient un tableau si degoûtant et si effroyable, qu'on n'osoit le fixer long-temps. « Le voilà, le voilà, » disoit le peuple, tel qu'il étoit lorsqu'il sortit de » St-Firmin, après y avoir égorgé les prêtres ! »

Le jeune Robespierre et Couthon étoient également défigurés par des contusions, et couverts de sang. L'horrible difformité avec laquelle tous ces malheureux se présentoient aux yeux de leurs concitoyens au dernier moment de leur vie, paroissoit à l'homme même le moins religieux un châtiment du ciel. Des hommes, en effet, qui après s'être baignés dans le sang, en étoient tout souillés en descendant au tombeau, témoignoient d'une manière frappante que la justice divine exerçoit sur eux ses terribles ven-

geances, et vouloit inspirer une grande horreur de leurs assassinats.

Le cortège étant arrivé devant la maison où logeoit Robespierre, vis-à-vis la rue ci-devant Saint-Florentin, dans celle Saint-Honoré, le peuple obligea les exécuteurs d'arrêter. Ils obéirent. Un groupe de femmes alors exécuta une danse devant la charrette qui portoit Robespierre.

Lorsque les patiens furent parvenus vers le milieu de la rue ci-devant Royale qui conduit au supplice, une femme d'un âge moyen, vêtue proprement, et annonçant par ses manières et sa contenance une éducation au-dessus du commun, fendit la foule, saisit avec vivacité d'une main les barreaux de la charrette où étoit Robespierre, et de l'autre le menaçant, lui cria : « Monstre vomi par les enfers, ton supplice » m'enivre de joie ; je n'ai qu'un regret, c'est » que tu n'aies pas mille vies pour jouir du plaisir » de te les voir toutes arracher l'une après l'autre! » va, scélérat, descends au tombeau avec les » malédictions de toutes les épouses, de toutes » les mères de familles! » Robespierre avoit sans doute privé cette femme, ou d'un époux, ou d'un fils. Il tourna languissamment les yeux sur elle, et sans dire un mot, leva les épaules.

Sur l'échafaud, Robespierre eut une nouvelle souffrance à endurer. Le bourreau ayant

de l'étendre sur la planche où il alloit recevoir la mort, lui arracha brusquement l'appareil mis sur ses blessures. La mâchoire inférieure se détacha alors de la supérieure, et laissant jaillir des flots de sang, fit de la tête de ce malheureux un objet monstrueux. Lorsqu'ensuite cette tête eut été abattue, et que l'exécuteur la tenant par les cheveux la montra au peuple, elle présenta l'image la plus horrible que l'on puisse se peindre.

Henriot eut à souffrir une torture non moins douloureuse : un des valets du bourreau, avant qu'il montât à l'échafaud, lui arracha brutalement l'œil où il avoit été blessé.

Chaque tête en tombant excita de vifs applaudissemens. Le nombre des suppliciés fut, dans cette journée, de vingt-deux. Les plus remarquables d'entre eux furent les deux Robespierre, Couthon, le général Lavalette, Henriot, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, Saint-Just, Payan, membre du tribunal révolutionnaire, Vihiers, président des Jacobins, Fleuriot, maire de Paris, Bernard, prêtre apostat, un nommé Simon, cordonnier, connu par le dépôt qui lui avoit été confié au Temple. Onze des suppliciés étoient membres du conseil général de la Commune.

Sijas n'ayant pu être appréhendé au corps qu'après le supplice de ces vingt-deux malheureux, ne fut exécuté que le lendemain. Il reçut

la mort avec soixante-dix membres de la Commune, dont les noms obscurs ne méritent pas que l'Histoire les tire de l'oubli.

Le jour suivant, douze autres membres de la Commune payèrent de leur tête, leur complicité avec le chef des conjurés. Le seul remarquable entre eux, à cause de ses liaisons avec Robespierre, fut Nicolas, membre du tribunal révolutionnaire, et chef d'un Imprimerie dont Robespierre avoit fait l'acquisition.

Coffinhal fut le seul de tous ceux que la convention avoit mis hors de la loi, dont on ne put se saisir. Il parvint à s'échapper des mains de ceux qui vinrent l'arrêter, se déguisa comme ces gens du peuple qu'on appelle déchireurs de bateaux, et alla se cacher dans l'isle des Cygnes, au-dessous des Invalides. Il y resta deux jours et deux nuits sans prendre aucune nourriture; il n'avoit sur lui que deux ou trois sols de monnoie : il plut abondamment pendant ces deux jours et ces deux nuits, et Coffinhal n'ayant aucun abri, reçut sur son corps ce déluge.

Le malheureux, souffrant cruellement de la faim et de l'incommodité qu'il recevoit de l'eau dont il étoit trempé, sortit de sa retraite. Il se rendit chez un particulier qu'il croyoit son ami, comme si un assassin pouvoit avoir des amis. Ce particulier lui devoit vingt-cinq louis. Coffinhal

lui demanda du pain, des vêtemens et de l'argent. Ce prétendu ami le ferma sous la clef, et courut avertir la garde, que Coffinhal étoit chez lui : « Non, dit-il, que je refuse de rendre les » vingt-cinq louis ; mais je crois que ma sûreté » et le bien de la chose publique exigent que je » refuse à ce malheureux l'hospitalité. »

C'est de cette manière que Coffinhal fut arrêté. Il raconta lui-même au concierge de sa prison, qu'on se feroit difficilement une idée des terribles angoisses, des cruelles douleurs d'esprit et de corps qui l'avoient torturé pendant les deux jours qu'il avoit passés dans l'isle des Cygnes. Lorsqu'il alla au supplice, des personnes fermoient les parasols que la pluie qui tomboit avoit obligés de prendre, les passoient au travers des barreaux de la charrette, et les présentant à la poitrine du patient, lui rappèloient ses insultes aux infortunés qu'il condamnait, et lui crioient : « Eh bien ! Coffinhal, que dis-tu de » cette botte ? pare celle-là. »

Coffinhal regardoit de droite et de gauche, et levoit les épaules. Il marcha à la mort, et la reçut avec assez de résolution.

Telle fut la fin des principaux partisans d'une conjuration qui n'avoit pour objet que de tenir la France dans un chaos éternel, que de la couvrir de ruines et de sang, pour pouvoir, dans

le désordre général, dévorer la fortune publique et le patrimoine des familles. Ils n'avoient élevé Robespierre à leur tête, que parce que sous ses auspices, que parce qu'à la faveur de la haute réputation de popularité dont ils l'avoient investi, ils pouvoient impunément commettre tous les forfaits.

Ce ne fut pas par lui-même que Robespierre s'éleva. La bizarrerie des événemens, comme je l'ai dit, et la scélératesse des brigands qui l'entourèrent, firent tout pour lui. Ceux qui persisteroient à croire qu'il avoit pris pour modèle ou Catilina ou Cromwel, en seront dissuadés en lisant son discours sur le gouvernement intérieur de la France. Dans l'exorde de ce discours, il annonce sans ambiguité qu'il va dévoiler toute sa politique, qu'il va indiquer bien clairement le but où il tend. Et cependant dans ce discours il ne dévoile rien, il ne montre aucun but. C'est un assemblage de phrases qui ne présentent aucune vue, aucune pensée; c'est l'ouvrage d'un écolier qui n'a nulle connoissance ni des hommes, ni de l'Histoire, aucune notion ni des intérêts des peuples, ni des principes dont les loix qui gouvernent les nations sont les conséquences.

Ce ne sera point entre Catilina et Cromwel que la postérité lui assignera sa place; elle le mettra à côté des plus vils scélérats, qui, par la

bassesse de leur caractère et l'énormité de leurs crimes, se sont rendus fameux : son nom sera un jour une injure. Sa présomption et sa chûte offrent une grande leçon aux hommes orgueilleux, qui s'immiscent dans de hautes entreprises, avant de s'être rendu compte à eux-mêmes de ce qu'ils savent et de ce qu'ils peuvent.

C'est la plus étrange et la plus funeste des erreurs de croire que, tandis qu'il faut plusieurs années pour se rendre habile dans les arts même qui n'exigent qu'une intelligence commune, on devient homme d'Etat dès qu'on veut l'être.

C'est l'ignorance réunie à la vanité qui bouleverse les empires. La science qui apprend à régler avec sagesse les destinées de plusieurs millions d'hommes, est la plus difficile comme la plus importante des sciences. On ne s'y livre avec succès que quand on est poussé vers ce genre d'étude par une vocation bien décidée ; on ne l'acquiert que par un travail sérieux, long, pénible, qu'en réunissant des connoissances qui sont à la portée d'un petit nombre d'esprits.

Si Robespierre eût compris ces vérités, que l'homme sans jugement et sans raison peut seul nier, il ne se fût pas même présenté à la première assemblée nationale. Il eût sans doute alors vécu et fût mort dans l'obscurité, mais il eût du moins laissé un nom sans tache.

Ses partisans, pendant qu'il vivoit, vantoient son incorruptibilité, son désintéressement, la pureté de ses mœurs. Mais en vantant son incorruptibilité, on ne dit point que personne ait cherché à le corrompre.

Quant à son désintéressement, sans doute il n'étala pas aux yeux de ses concitoyens, comme Chabot, comme Fabre d'Eglantines, comme Danton, un luxe insolent; mais Robespierre n'avoit point de patrimoine, et ce n'étoit pas avec son seul traitement de Député qu'il avoit acquis une Imprimerie, qu'il soudoyoit des légions de brigands, qu'il donnoit des festins dispendieux, tantôt à Saint-Cloud, tantôt à Conflans, tantôt à Issy, et qu'il terminoit ses journées par des orgies, où l'on servoit avec profusion les mets les plus recherchés, les vins les plus exquis.

Ce que l'on disoit de la modestie de ses mœurs, n'est pas mieux fondé: Robespierre étoit célibataire, parce que le lien et la chasteté du mariage ne convenoient point à son goût pour le libertinage. Chacun sait qu'il vivoit avec la fille de son hôtesse comme avec une épouse, et que cette liaison ne l'empêchoit pas de recourir à des prostituées, de terminer chacune de ses orgies par une débauche nocturne. Aucun sentiment délicat n'eut jamais part à ces faciles conquêtes; la terreur ou l'argent les lui procuroient.

Robespierre n'aimoit personne, et personne ne l'aimoit (1); il avoit des complices, et pas un seul ami. Il étoit dépourvu de toute qualité aimable. Son abord étoit froid, son maintien gêné, son regard sinistre, sa conversation sans intérêt, son commerce peu sûr. Défiant à l'excès, il épioit

---

(1) Il avoit subjugué son frère ; il en étoit craint, mais non aimé. Quant à sa sœur, on jugera des sentimens qu'il lui portoit, par les phrases suivantes d'une lettre que celle-ci lui écrivoit moins d'un mois avant qu'il pérît :

« Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étois flattée, est devenue la haine » la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire » de l'horreur ; ainsi je ne dois pas espérer que vous soyez » jamais assez calme pour m'entendre.....

» Il me seroit cependant si facile de démontrer que je n'ai » jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur » qui vous aveugle.... Si vous pouvez, dans le désordre » de vos passions, distinguer la voix du remords ; si le » cri de la nature peut se faire entendre, revenu d'une » erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais » je vous reproche de l'avoir gardée si long-temps.....

» Que cette passion de la haine doit être affreuse, puis- » qu'elle vous aveugle au point de vous porter à me » calomnier auprès de mes amis ! Cependant n'espérez pas, » dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de » quelques personnes vertueuses.... J'ose vous dire qu'au- » près des gens de bien qui me connoissent, vous per-

ce que l'on disoit plûtôt qu'il ne l'écoutoit. Il n'avoit nulle teinture des sciences exactes ; à peine savoit il les quatre premières règles de l'arithmétique. Il ne se connoissoit ni en poésie, ni en

---

» drez votre réputation, plutôt que de nuire à la mienne.

„ Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloi- „ gnée de vous..... J'ignore encore ce que je dois faire, „ mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous „ débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès „ demain, vous pouvez rentrer dans votre apparte- „ ment, sans craindre de m'y rencontrer ; je quitterai dès „ aujourd'hui....

„ Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas : je „ n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrace. Le malheur „ qui me poursuit doit être contagieux, et votre haine „ pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur „ tout ce qui me témoignera quelque intérêt ; aussi je n'ai „ besoin que de quelques jours pour me décider sur le „ lieu de mon exil....

„ Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez ; mais „ malgré vos injustices, je ne conserverai aucun res- „ sentiment du traitement cruel que vous me faites „ essuyer.... etc. „

Cette lettre suffiroit pour montrer que le cœur de Robespierre étoit essentiellement haineux. On peut bien, dans le cours de la vie, avoir des sujets de mécontentement contre une sœur ; mais la haïr, c'est un crime qui fait horreur, c'est une sorte de fratricide. (*Note de l'auteur.*)

peinture, ni en musique ; il n'avoit nul goût pour les talens agréables, pour les arts qui contribuent à l'embellissement et même à la gloire des empires.

L'humiliation qu'il recevoit de son ignorance, le rendoit persécuteur de tous ceux qui excelloient dans les lettres ou dans les arts ; il n'avoit pas même l'adresse de dissimuler sa puérile jalousie : quelques jours avant sa mort, il se déchaîna dans la tribune des Jacobins contre tous les journalistes ; il leur prodigua les épithètes les plus insultantes. Lorsqu'il voulut dans la même tribune préparer le public à voir sans effroi l'incarcération de tous les acteurs de l'ancien théâtre Français, il appela les comédiens des Saltimbanques, des baladins, de vils histrions. « La morale des philosophes, disoit-il dans son » discours sur l'Être suprême, est dans leurs » livres. Les gens de lettres, disoit-il dans ce » même discours, se sont déshonorés, la phi- » losophie n'étant à leurs yeux qu'un moyen » de fortune. »

Si Robespierre n'eût pas été un monstre de férocité, c'eût été ce que nous appelons dans notre langue, un homme maussade, que personne n'eût recherché, que chacun eût évité. Il est à croire qu'il avoit le sommeil agité, pénible et troublé par des images effrayantes : ceux du moins qui le surprenoient au sortir du lit,

disent qu'il avoit les yeux plus ternes, les lèvres plus décolorées, le visage plus plombé, l'air plus taciturne, le regard plus sombre, que dans le courant de la journée.

Sa vie fut un fléau pour la France : sa mort, arrivée à la trente-cinquième année de son âge, a été le sujet d'une alégresse universelle; mais malheureusement elle n'a pas tari toutes les larmes que son avide et insatiable soif du sang a fait couler. Que de pères, que de mères de famille à qui il a enlevé les objets de leur tendresse ! Que d'épouses il a rendues veuves ! Que d'enfans il a rendus orphelins !

Quel soulagement présenter à des douleurs sans remède ? Cependant quand les personnes qui nous sont chères nous sont enlevées par une mort glorieuse, une telle mort n'est pas sans quelque consolation. Eh ! pourquoi regretter ceux qui ont été martyrs de leur attachement pour la patrie ? Pleurer leur destinée, c'est leur faire injure : il y a lieu, au contraire, de s'enorgueillir de porter le nom d'un de ces héros, d'avoir été l'ami ou le parent de l'un d'eux : ils habitent un séjour où nous devons tous désirer de les aller joindre (1). Ils en feront descendre

(1) *Sic habeto : omnibus qui patriam conservarint, adjuvarint, certum esse in cœlo definitum locum ubi beati ævo sempiterno fruantur.* Cic. lib. VI. de Repub.

les bénédictions célestes sur la France : ce sont leurs vœux qui l'ont délivrée du monstre qui déchiroit ses entrailles. Les vérités qu'ils ont eu le bonheur de sceller de leur sang, sortiront un jour avec éclat de leur tombeau ; elles dissiperont les haines, les factions, les partis, tous les fléaux qui nous affligent, comme l'astre de la lumière dissipe en commençant sa carrière, les vapeurs qu'a exhalées pendant la nuit la bourbe des marais. Oui, la France sera encore heureuse! La mort de Robespierre lui est un gage de la protection du ciel ; dans l'ivresse de sa joie, elle fixera avec intérêt ses regards sur ceux de ses enfans qui, par les pertes qu'ils ont faites dans les diverses proscriptions, ont un droit tout particulier à sa tendresse.

Je termine ici cet écrit : je n'ai eu, en le composant, d'autre vue que de contribuer au bonheur de mes concitoyens. Si ceux qui nous gouvernent y puisent quelques vérités utiles ; si en le lisant, ils se sentent raffermis dans la résolution de ne point abandonner les routes de la sagesse et de la justice, j'aurai reçu une récompense bien douce de mes foibles efforts. Mais l'avenir s'ouvre aussi à mes yeux, et en descendant au tombeau, j'emporterai la consolation que ceux qui nous succéderont, trouveront dans le récit que je viens de rracer, des

leçons qui les rendront meilleurs que nous n'avons été.

Puisse de nos malheurs le souvenir affreux,
Exciter la pitié de nos derniers neveux,
Arracher à leurs yeux des larmes salutaires,
Et qu'ils n'imitent point les crimes de leurs pères!

F I N.